



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
SAÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

pour le territoire de la Communauté de Communes Rahin et Chérémont

2021- 2026

« La transition écologique au cœur du développement territorial de la Communauté de Communes Rahin et Chérémont »

ENTRE

La Communauté de Communes Rahin et Chérimont

Représentée par son Président, Monsieur Benoît CORNU, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 27 octobre 2021,

Ci-après désigné par le territoire signataire,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Monsieur Michel VILBOIS, Préfet de la Haute Saône

Ci-après désigné par « l'État » ;

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n° 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire de la Communauté de Communes Rahin et Chérémont autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

1.2. Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours

Le territoire de la Communauté de Communes Rahin et Chérémont et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

La Communauté de Communes Rahin et Chérémont, EPCI créée en 2003. Elle couvre un territoire de 153 km² pour une population de 11 856 habitants au 1er janvier 2021, soit une densité de 77 hab./km².

Elle a pour objet d'associer ses neuf communes membres à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un projet de développement local et d'aménagement du territoire communautaire.

La Communauté de Communes exerce différentes compétences :

- Aménagement de l'espace
- Développement économique
- Politique du logement
- Protection et mise en valeur de l'environnement
- Equipements culturels et sportifs
- Action sociale

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Article 2 – Ambition du territoire de la Communauté de Communes Rahin et Chérémont

Le projet de territoire porte l'ambition politique et stratégique du territoire. Il relie l'histoire du territoire avec ses réalités présentes et sa trajectoire dans la transition pour construire un avenir durable. La vision stratégique constitue la colonne vertébrale du projet de territoire ; elle donne un sens commun aux actions et à l'engagement des acteurs.

L'élaboration d'une vision stratégique suppose :

- D'identifier les enjeux du territoire à l'aune de la transition écologique et de la cohésion territoriale transversaux et interdépendants, les forces et faiblesses, et de favoriser l'articulation entre les différentes dimensions qu'elles soient écologiques, économiques,

- sociales, culturelles, éducatives, relatives à la santé, etc. en favorisant les synergies et les complémentarités entre les territoires ;
- De les décliner en orientations stratégique et en plans d'actions.

Cette vision peut être élaborée suivant différentes méthodes en s'appuyant sur l'existant (PLUi en cours d'élaboration, PLH, SCOT, SDAASAP, SRDEII, SRADDET...). Elle se construit et doit être partagée avec l'ensemble des acteurs territoriaux – acteurs socio-économiques, associations, habitants, collectivités territoriales, État, etc. Associer en amont les acteurs socio-économiques et les habitants, usagers du territoire, est un gage de partage de la vision stratégique et de l'émergence de porteurs de projets engagés.

La vision stratégique du territoire est évolutive ; elle prend en compte l'avancée du projet de territoire et les évènements qui peuvent impacter le territoire.

Le partenariat construit autour de ce contrat, participe à fédérer les acteurs pour une vision globale du territoire et un développement concerté.

Résumé du projet de territoire collaboratif et partagé

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent le cœur du projet de territoire de la Communauté de Commune Rahin et Chérémont. Ce projet se traduit de manière transversale et opérationnelle dans le plan d'actions TEPOS (Territoire à Energie POSitive) qui consiste à mettre la transition écologique/énergétique comme moteur/catalyseur de développement territorial. En effet, il s'agit de démontrer l'efficience de l'engagement de tous les acteurs du territoire autour de la sobriété, l'efficacité, la production d'énergies renouvelables, la réduction des émissions de GES, la création et redynamisation économique et territoriale. L'enjeu est de construire un modèle adapté au contexte local et visant un meilleur équilibre entre production et consommation, centralisées et décentralisées, réduction des gaz à effet de serre et création de valeur.

Dès 2004, la Communauté de Communes Rahin et Chérémont a abordé l'énergie comme vecteur de développement, sous deux angles complémentaires : le développement local et le développement économique durable. La mise en œuvre de son projet de territoire est passée, d'une façon assez conventionnelle, par des outils de développement économique à l'image de la création d'une zone d'activités à artificialisation raisonnée, puis de manière plus réfléchie, par la réhabilitation d'une friche industrielle en un espace faisant cohabiter artisanat, loisirs sportifs et culturels et qui est de nombreuses fois reconnue au niveau national.

Dans la continuité de cette dynamique, la Communauté de Communes a orienté sa stratégie de développement vers le déploiement de grands projets de production d'énergies renouvelables et de réduction des consommations énergétiques. À l'instar du projet de la centrale photovoltaïque à Ronchamp et Magny Danigon en codév3 (collectivités, acteurs privés et citoyens), la Communauté de Communes a travaillé sur l'émergence de réseaux de chaleur avec chaufferie bois, mais aussi la prospection de zones propices à l'éolien malgré les contraintes liées à la covisibilité avec la Chapelle de Notre-Dame de Haut, le développement de la mobilité douce avec un objectif d'aménager environ 15 km courant ce mandat, et enfin la création de la cuisine centrale avec un circuit court d'approvisionnement.

Ce passage d'un simple consommateur à un consommacteur dans le secteur de l'énergie permettra de consolider la capacité de la collectivité à agir de manière autonome et dans la durée via les retombées

fiscales générées. De plus, la Communauté de Communes met le citoyen au cœur de cette dynamique de transition. En effet, l'objectif est d'accompagner la création de coopératives citoyennes qui seront le socle de financement participatif des projets EnR.

En outre, la réduction des financements publics pour les collectivités a incité la Communauté de Communes à adapter d'autres approches de développement local. Celles-ci consistent à contribuer à l'augmentation des bases productives et la création de richesses sur le territoire. Elles reposent sur une politique économique à plusieurs entrées. La production locale d'énergies renouvelables et les dépenses énergétiques reterritorialisées sont créatrices d'activités, d'emplois et de ressources financières, d'autant plus si elles s'appuient sur l'utilisation de ressources, matériaux et savoir-faire locaux. Parallèlement, la réduction de la facture énergétique territoriale s'inscrit dans des enjeux de développement de nouveaux secteurs économiques (rénovation énergétique, bois-énergie, économie circulaire) et de résilience face aux augmentations des prix des énergies (habitants, entreprises). Aussi, les actions de rénovation et d'efficacité énergétique participeront à réduire la précarité et la vulnérabilité, et amélioreront la cohésion sociale et le niveau de vie local.

Cette transition écologique s'accompagnera de mutations qui engageront durablement le territoire dans le défi du siècle : la préservation de nos ressources face au changement climatique.

La stratégie et l'ambition portées au sein du projet de territoire s'articulent autour de 3 axes stratégiques :

- **Transition énergétique, écologique et durable du territoire**
- **Cohésion territoriale**
- **Développement économique**

Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire :

- **Axe 1 : Transition énergétique, écologique et développement durable**
 - **Orientation 1 :** Favoriser l'accessibilité à une alimentation de qualité et développer l'agriculture locale
 - **Orientation 2 :** Reconnaître l'efficacité énergétique comme source prioritaire d'énergie et réduire la dépendance du territoire aux produits pétroliers
 - **Orientation 3 :** Développer le plein potentiel des énergies renouvelables
 - **Orientation 4 :** Protéger la ressource en eau
 - **Orientation 5 :** Traiter et réduire les déchets
- **Axe 2 : Cohésion territoriale**
 - **Orientation 6 :** Développer une mobilité durable sur le territoire
 - **Orientation 7 :** Aider à la création de maisons de santé et améliorer l'offre médicale

- sur le territoire
 - **Orientation 8 : Réaménager les centres-bourgs**
 - **Orientation 9 : Structurer et améliorer les équipements sportifs sur le territoire**
 - **Orientation 10 : Développer l'offre culturelle sur le territoire**
- **Axe 3 : Développement économique**
 - **Orientation 11 : Renforcer le développement économique**
 - **Orientation 12 : Développer le tourisme durable**

Les orientations stratégiques font l'objet de fiches descriptives, jointes en annexe 4. Ces fiches comprennent des objectifs - chiffrés dans la mesure du possible ou qualitatifs - qui peuvent être selon le cas des objectifs numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux, avec des indicateurs de résultats. Elles indiquent la liste des actions prêtes à être engagées ou des projets qui restent à préciser par champ d'intervention.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Article 4 – Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat

Après la définition du périmètre, dès la phase d'engagement de l'élaboration du contrat, le recensement des contractualisations existantes relève du diagnostic du territoire. Il s'agit d'identifier :

- Les programmes territorialisés de l'ANCT : de la politique de la ville (Grande équipe de la réussite républicaine, Education et petite enfance...), du numérique (France très haut débit, Nouveaux lieux nouveaux liens, Société numérique...), des territoires et de la ruralité (Action cœur de ville, territoires d'industrie, Petites villes de demain, Agenda rural...) ;
- Les contrats de l'Etat transversaux comme les contrats de transition écologique et sectoriels des autres ministères, notamment ceux de la Culture, de l'Education nationale, de la Santé, des Sports et de tout autre dispositif à destination des collectivités territoriales ;
- L'intégration avec les dispositifs contractuels régionaux et/ou départementaux est recherchée, dans toute la mesure du possible.

En fonction des priorités du projet de territoire et de la volonté des partenaires, les conventions et contrats préexistants peuvent élargir et enrichir les orientations et objectifs stratégiques du CRTE, et être intégrés progressivement dans le CRTE. Cette intégration entraîne la mutualisation de la gouvernance, tout en conservant la possibilité de conserver des instances de pilotage resserrées autour de problématiques spécifiques. Les engagements financiers qu'ils contiennent sont repris dans la maquette globale.

Des modalités d'articulation avec d'autres dispositifs non intégrés dans le contrat (contrats de l'Etat, moyens des opérateurs, contrats des collectivités...) peuvent être précisées.

4.2. Validation des actions

Les actions du CRTE sont décrites dans des fiches action et des fiches projet en annexe 4.

Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme dans un délai raisonnable.

Les projets accompagnés devront être économies en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux des naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité). Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations. Les projets peuvent également poursuivre des objectifs de coopérations entre territoires : des actions peuvent être communes à deux CRTE avec deux participations financières.

Les engagements peuvent être de différentes natures, ils précisent :

- La maîtrise d'ouvrage du contrat et la désignation du pilote pour son élaboration, son suivi, sa mise en œuvre, la description des actions et des projets, les objectifs poursuivis et l'évaluation et les résultats spécifiques attendus au terme du contrat ;
- L'animation des acteurs du territoire, en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics...) pour initier et catalyser la dynamique du territoire ;
- Les acteurs mobilisés et leur rôle qu'il s'agisse d'appui financier, administratif, technique ou en moyens humains ;
- Les crédits budgétaires, les financements déjà mobilisés notamment lorsqu'ils proviennent de financements de droit public ;
- La mise à disposition de moyens (humains, matériels, immobilier) ;
- L'ingénierie (conseils juridiques et technique) ;
- Les indicateurs de suivi et de résultats, les évaluations ;
- L'échéancier (planning d'action, calendrier prévisionnel de réalisation) ;
- Les courriers de confirmation des acteurs pour leur implication (notamment financière) ;
- Les autorisations nécessaires aux actions et aux projets pour éviter celles et ceux qui auraient un impact négatif sur l'environnement ou pour les populations en conformité avec la réglementation en vigueur. Les actions accompagnées au titre du présent CRTE restent

soumises aux procédures administratives, et en particulier des autorisations nécessaires au projet

Les enveloppes financières indiquées sont prévisionnelles et maximales. Elles s'inscrivent dans les règles d'utilisation en vigueur et dans la limite des montants annuels disponibles. Les engagements de l'Etat en termes de subventions seront formalisés par une fiche financière.

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtées à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées. L'intégration des actions au CRTE s'effectue sous réserve du respect des règles en vigueur et de l'obtention des autorisations administratives, notamment en matière d'urbanisme et de droit de l'environnement. Il est rappelé que le CRTE a pour vocation de recenser préférentiellement les projets structurants. Toutefois, les autres projets des communes et de la CCPMC non-inscrits dans le CRTE demeurent, le cas échéant, éligibles aux financements de l'Etat (DETR, DSIL, FNADT....).

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtées sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires.

4.3. Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

En matière de politiques contractuelles, la Communauté de Communes Rahin et Chérémont porte différents dispositifs :

- Petites Villes de Demain
- Convention de partenariat avec la CCI
- Territoires d'industrie
- Charte du PNRBV
- TEPOS II
- Contrat PACT II
- Protocole de coopération pour destination touristique Vosges du Sud
- Contrat Local de santé

- Contrats territoriaux d'investissement
- Contrat Enfance Jeunesse
- Programme Habiter Mieux
- Convention avec l'Union Régionale des Communes Forestières de la Bourgogne Franche Comté
- Convention territoires Lecture
- Convention commissariat de massif
- PCET des Vosges Saônoises

4.4. Les actions de coopération interterritoriale

Chaque territoire se construit par ses dynamiques internes et par ses interactions avec d'autres échelles et dynamiques territoriales qui participent également du projet de territoire. Ces relations peuvent se traduire par des projets communs, des partages d'expériences qui impactent positivement les territoires.

Les actions de coopération entre territoires permettent plus particulièrement de :

- Favoriser les synergies et complémentarité entre les territoires en assurant une cohérence des interventions (ex éviter le financement de projets similaires sur des territoires voisins qui pourraient se concurrencer) ;
- Encourager les solidarités entre les territoires les plus dynamiques et ceux en difficulté ;
- Renforcer les fonctions de centralité de certains territoires ;
- Répondre aux enjeux posés par les grands territoires communs (bassins d'emploi liés par des flux domicile-travail et des enjeux de logement ou de mobilité, espaces naturels et touristiques, écosystèmes d'acteurs de grands bassins industriels, qualité de l'air, changement climatique, etc.) ;
- Construire des filières pour rapprocher offre et demande (énergie, alimentation, etc.) ;
- Mutualiser des moyens (achats groupés, ingénierie, etc.).

Les mesures sont à définir localement. Différents types d'action sont envisageables : études, expérimentations, projets communs, mutualisation de ressources, actions d'information et d'animation sur certaines thématiques, concertation pour l'implantation de projets à fort rayonnement ou avec des impacts importants, participation réciproque à la gouvernance des contrats...

Ce volet dédié aux actions de coopération entre les territoires, dont le contenu est à définir localement, est à réfléchir dès la phase du projet de territoire puis tout au long de l'élaboration du contrat.

Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, CEREMA, ADEME...), la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des

projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat.

L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire de la Communauté de Communes Rahin et Chérémont assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un directeur ou une directrice responsable du pilotage du CRTE et à affecter un chef ou une cheffe de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il ou elle pourra être assisté(e) d'animateur ou animatrice chargés de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Pour les collectivités les moins bien dotées en capacité d'ingénierie, un co-financement du poste de chef ou cheffe de projet pourra être assuré par l'Etat.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

6.3. L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'Etat porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'Etat s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'Etat s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'Etat disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le CEREMA peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 3.

6.4. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

6.5. Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;

- Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du CRTE ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

La maquette financière peut être saisie dans la plateforme informatique dédiée.

Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance tel que décrit dans la circulaire du 20 novembre 2020 et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président du territoire ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de territoire signataire, des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE.

Il siégera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

7.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et du territoire de la Communauté de Communes Rahin et Chérémont. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Le comité sera composé de :

- Service de l'Etat
- Région
- Département
- Le Commissariat à l'Aménagement du Massif des Vosges
- Le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges
- Le Pays des Vosges Saônoises
- La Caisse d'Allocations Familiales
- Le SIED70
- L'Office de Tourisme Intercommunal
- Commune (élus et services)
- Intercommunalité (élus et services)

Il pourra être complété selon ordre du jour :

- Expertises
- Partenaires potentiels
- Porteurs de projet
- Usagers
- Associations
- Acteurs publics

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche action en annexe 4.

Les indicateurs de suivi sont précisés dans le tableau ci-dessous.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par

de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

Indicateur	Référence	Objectif
Emissions de gaz à effet de serre (GES) annuelles du territoire (TeqCO2/an)	51 258.57 tepCO2 en 2008 41 346.65 tepCO2 en 2018	-40% des émissions GES globales en 2030/-75% en 2050 (par rapport à 1990)
Emissions de GES annuelles par habitant (TeqCO2/an/hab.)	3.7 tepCO2/hab en 2012 3.5 tepCO2/hab en 2018	Valeur cible à 1.1 tepCO2/hab d'ici 2050
Consommation énergétique finale annuelle du territoire (GWh/an)	22.503 ktep en 2012	<ul style="list-style-type: none"> - Baisse de la consommation finale d'énergie de 16.5% en 2028 par rapport à 2012 (soit 15.4 par rapport à 2018) - Baisse de 20% de la consommation primaire d'énergie fossiles en 2023 et de 35% en 2028 par rapport à 2012
Production annuelle d'EnR du territoire (MWh/an)	12 370 MWh (hors bois ménage) en 2016	Couvrir 50% des besoins énergétiques du territoire par les EnR produites localement à l'horizon de 2030. Produire +10 000 MWh d'électricité renouvelable par rapport à 2016 à l'horizon de 2025
Tonnage annuel de déchets ménagers et assimilés collectés par habitant (kg/hab/an)		<p>Réduire de 15% de quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitants en 2030 par rapport à 2010.</p> <p>Réduire le gaspillage alimentaire de 20% par rapport à 2012 à l'horizon de 2025.</p>
Part modale des modes actifs et transports en commun dans les déplacements domicile-travail (%)		Doubler la part modale du vélo d'ici 2025
Linéaire d'aménagements cyclables sécurisés (km)		Aménager 15 km de pistes cyclables sécurisées d'ici 2025

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Besançon.

Signé à Ronchamp le 24 décembre 2021

Le Préfet,

Michel VILBOIS



Le Président,

Benoît CORNU



Sommaire des annexes :

Annexe 1 : Etat des lieux et diagnostic du territoire

1. Territoire
2. Démographie
3. Socio-économie
4. Logement
5. Activités économiques
6. Profil Climat Energie

Annexe 2 : Eléments contextuels

1. Le programme « Territoires d'Industrie »
2. Le programme TEPOS
3. Le Plan Climat Energie Territorial
4. Le programme « Petites Villes de Demain »

Annexe 3 : Le projet de territoire de la Communauté de Communes Rahin et Chérimont

Annexe 4 : Les axes stratégiques du CRTE

1. Axes et orientations stratégiques
2. Plan d'actions
3. Fiches actions

Annexe 1 : Etat des lieux et diagnostic du territoire

1. Territoire

Le territoire est réparti en cinq grandes catégories :

- **Terrains artificialisés** : tissu urbain, zones industrielles et commerciales, réseau routiers, extraction de matériaux, décharges, espaces verts urbains et équipements sportifs et de loisir
- **Terrains agricoles** : terres arables, vergers, prairies, cultures annuelles, ...
- **Forêts et milieux semi-naturels** : forêts de feuillus, de conifères, pâturages, ...
- **Zones humides** : tourbières, marais, ...
- **Surfaces en eau** : Plans d'eau, voies d'eau, ...

Le territoire est divisé en 2 cantons :

- Héricourt 1 : Champagney, Clairegoutte, Echavanne, Errevet, Frahier, Frédéric-Fontaine, Plancher-Bas, Plancher-Les-Mines
- Lure 1 : Ronchamp

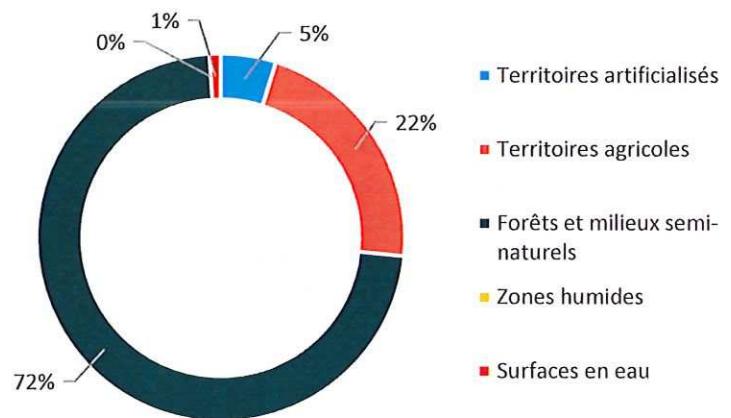


Figure 1: Répartition de l'occupation du sol

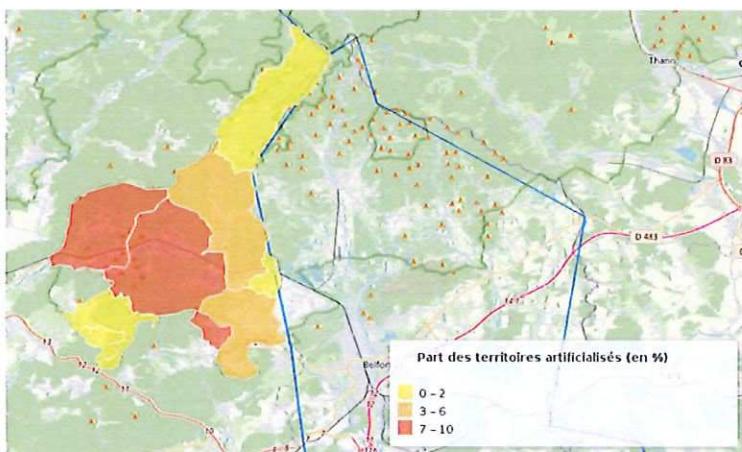


Figure 3: Part des terrains artificialisés

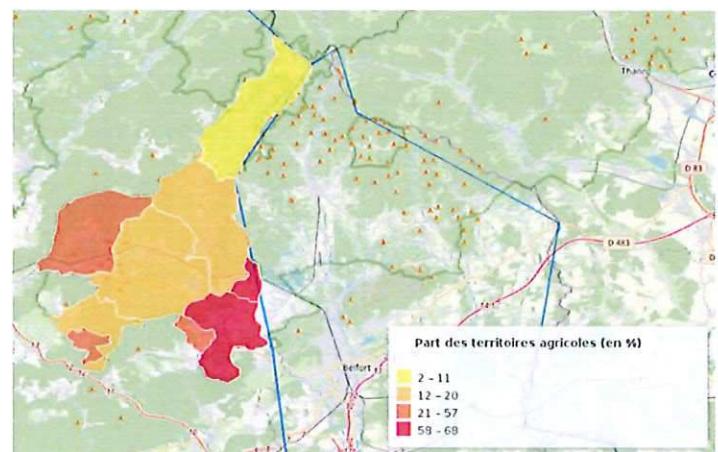


Figure 2:Part des terrains agricoles

Ronchamp est la commune la plus artificialisée avec 10% du sol suivi par la commune d'Echavanne à 9% et celle de Champagney à 7%.

Niveau terres agricoles, Errevet est la commune où les terres agricoles sont bien présentes à 68% de sa superficie suivie par la commune de Frahier-et-Chatebier à 58%

2. Démographie

a. Population



Figure 4: Evolution de la population Intercommunale

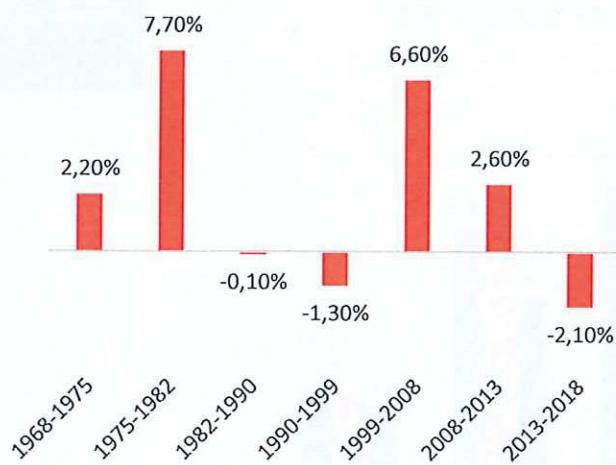
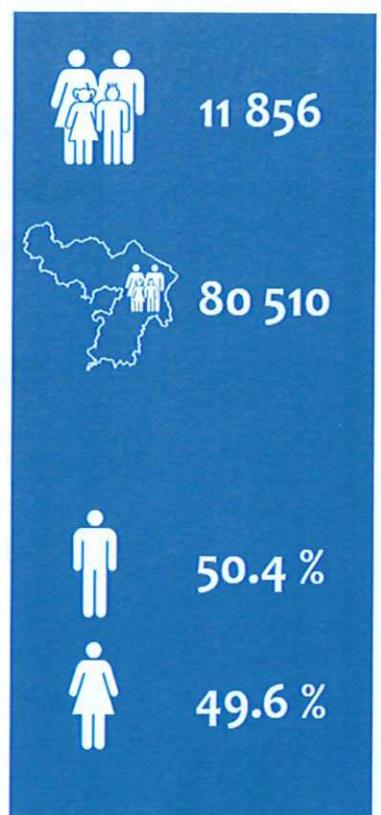


Figure 5: Variation relative de la population intercommunale

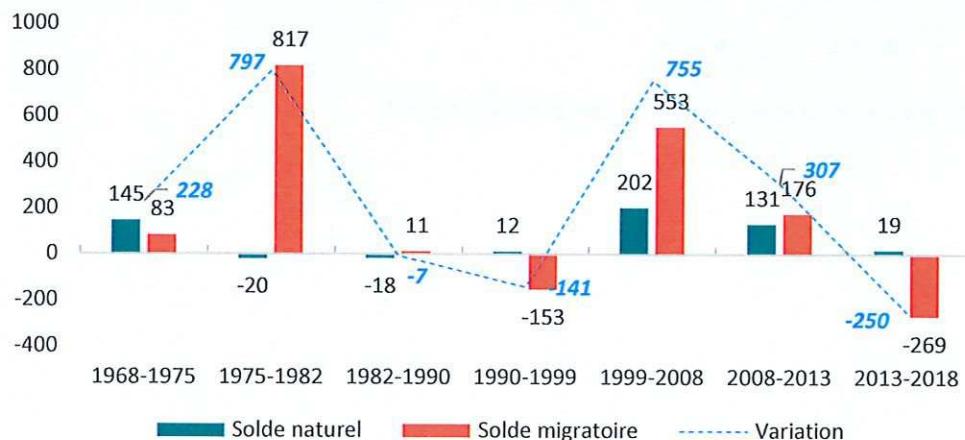


Figure 6: Evolution des soldes naturels et migratoires

b. Age

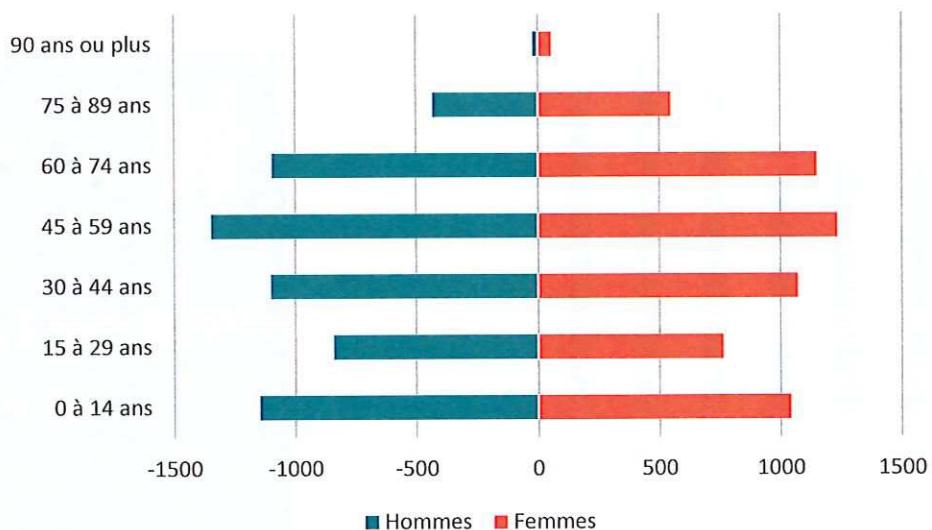


Figure 7: Pyramide des âges de la population intercommunale

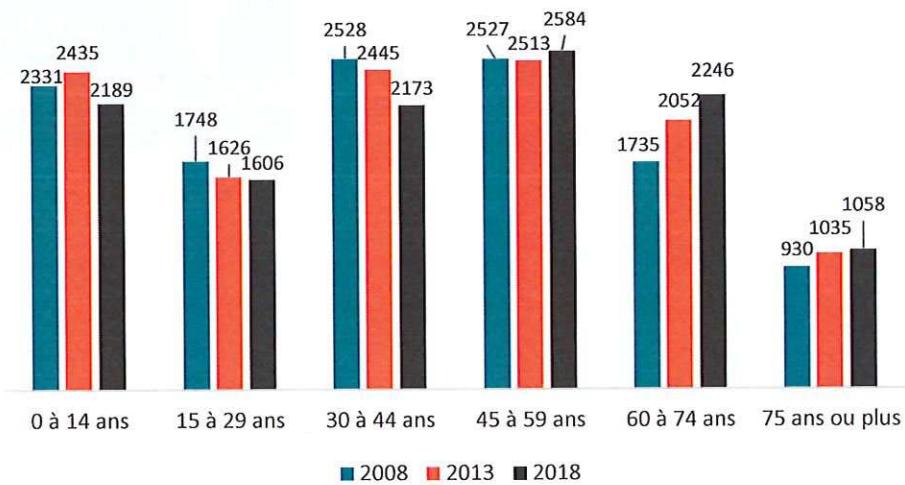


Figure 8: Evolution de la structure de la population communale par âge (6 classes)

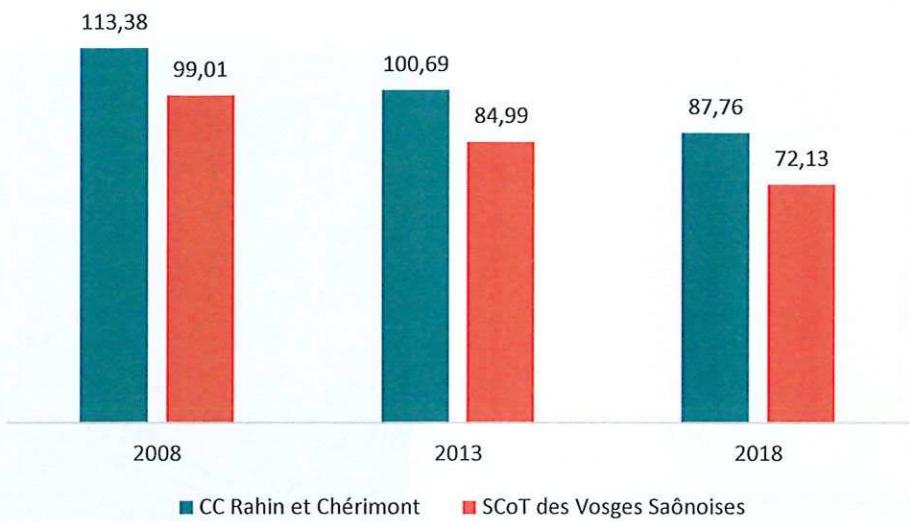


Figure 9: Evolution de l'indice de jeunesse

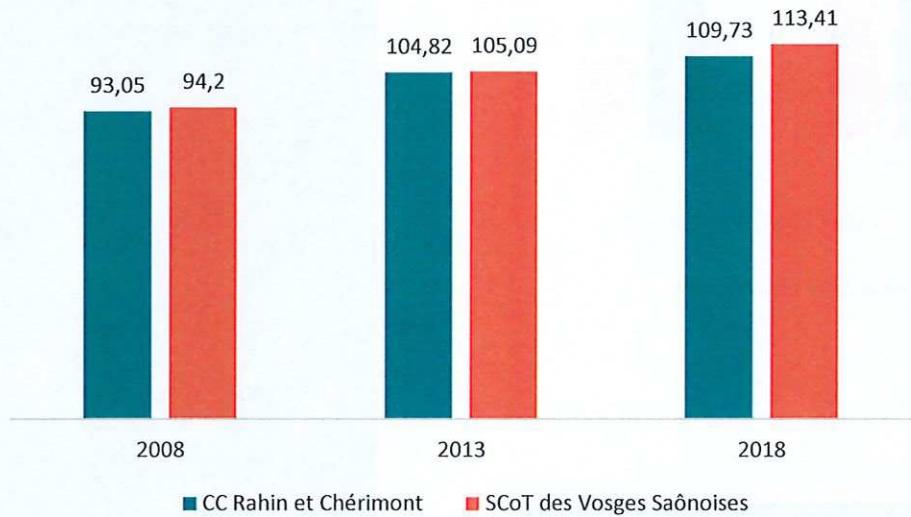


Figure 10: Evolution du taux de dépendance économique

Définition

Afin de faciliter la lecture des différents rapports, les indices sont multipliés par 100.

L'indice de jeunesse est le rapport entre la population de moins de 20 ans et celle des 60 ans et plus. Un indice proche de 100 indique que les moins de 20 ans et les plus de 60 ans et plus sont présents dans à peu près les mêmes proportions sur le territoire ; plus l'indice est faible plus le rapport est favorable aux personnes âgées, plus il est élevé plus il est favorable aux jeunes.

Le taux de dépendance économique est le rapport entre la population des jeunes et des personnes âgées (moins de 20 ans et 60 ans et plus) et la population en âge de travailler (20 à 59 ans). Il est défavorable lorsqu'il est supérieur à 100 (ou « fort »), c'est-à-dire lorsqu'il y a davantage de jeunes et seniors que personnes en âge de travailler.

c. Ménages-famille

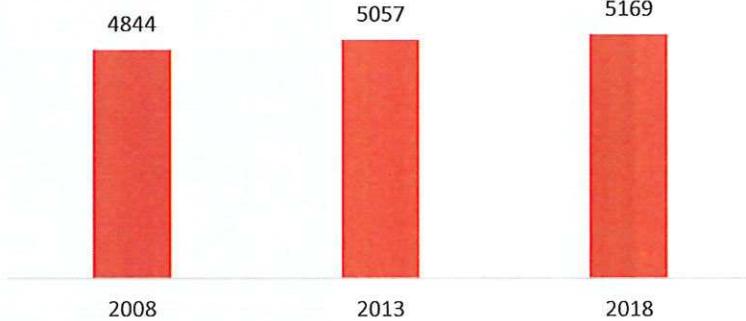
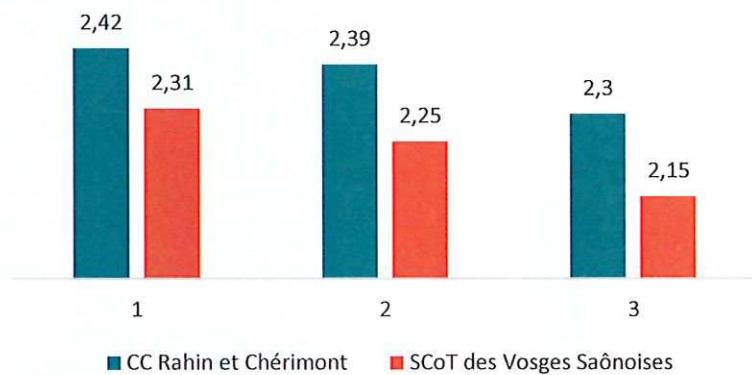


Figure 11: Evolution du nombre de ménages de l'intercommunalité



■ CC Rahin et Chérimont ■ SCoT des Vosges Saônoises

Figure 12: Evolution de la taille des ménages

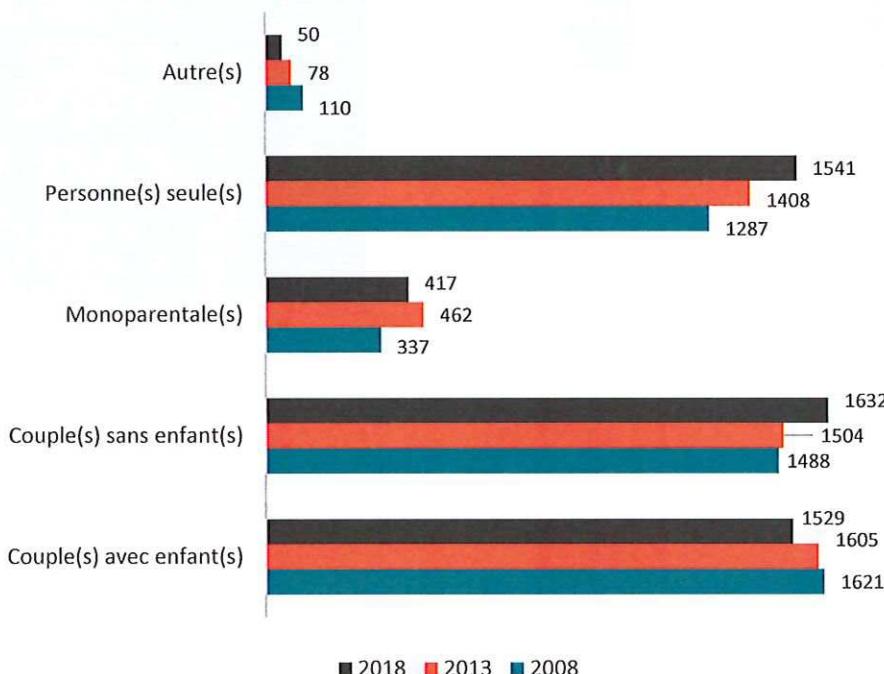


Figure 13: Structure familiale des ménages de l'intercommunalité

Définition

Un ménage, au sens du recensement de la population, désigne l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale, sans que ces personnes ne soient nécessairement unies par des liens de parenté.

Remarque :

Les personnes vivant dans des habitations mobiles, les bateliers, les sans-abris et les personnes vivant en communauté (foyers de travailleurs, maisons de retraite, résidences universitaires, maisons de détention, ...) sont considérées comme vivant hors ménages.

29,8 %
des ménages de l'intercommunalité sont constitués d'une seule personne
En France, ce taux est de 33,6 %

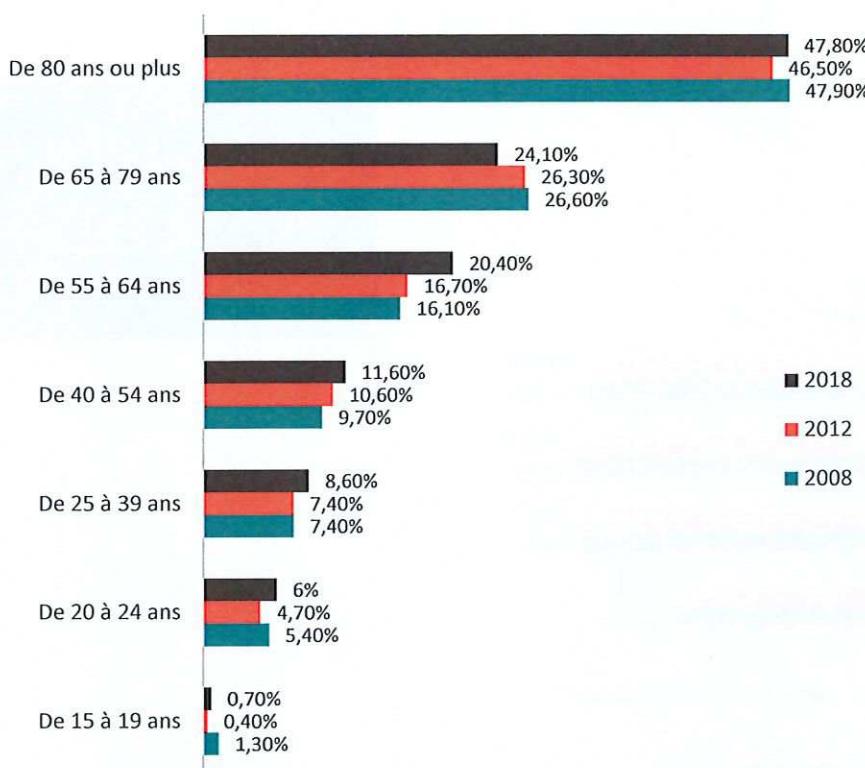


Figure 14: Part des personnes vivant seules dans l'intercommunalité par tranche d'âge

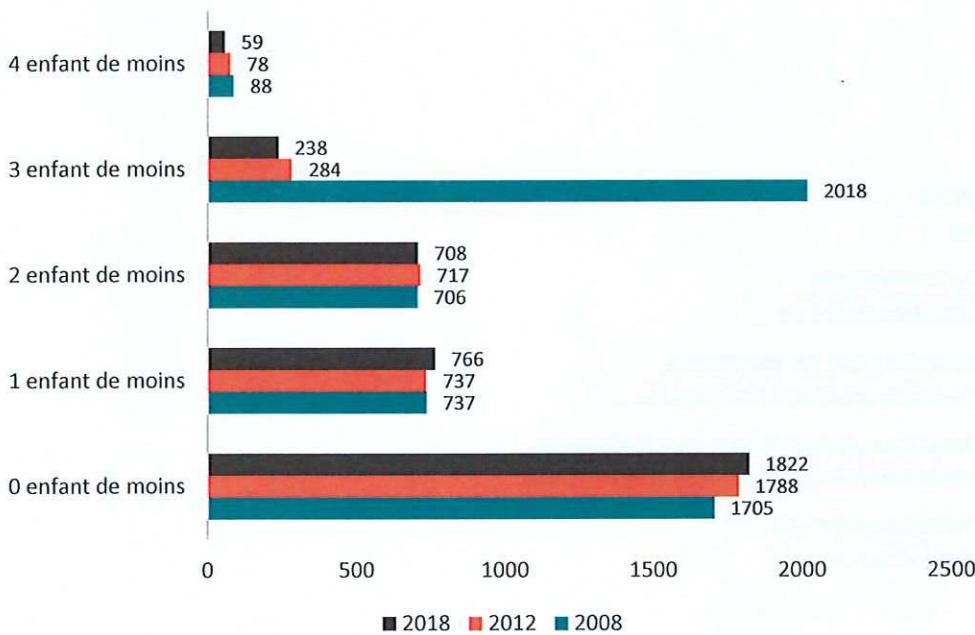


Figure 15: Evolution du nombre de familles de l'intercommunalité par nombre d'enfants

Définition

29,9 %
des personnes de 65 ans et plus de l'intercommunalité vivent seules

En France, ce taux est de 36,7 %

Une famille est la partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes et constituée :

- Soit d'un couple vivant au sein du ménage avec le cas échéant son et ses enfant(s) appartenant au même ménage
- Soit d'un adulte avec son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage

Pour qu'une personne soit enfant d'une famille, elle doit être célibataire et ne pas avoir de conjoint ou d'enfant faisant partie du même ménage.

d. Diplôme et formation

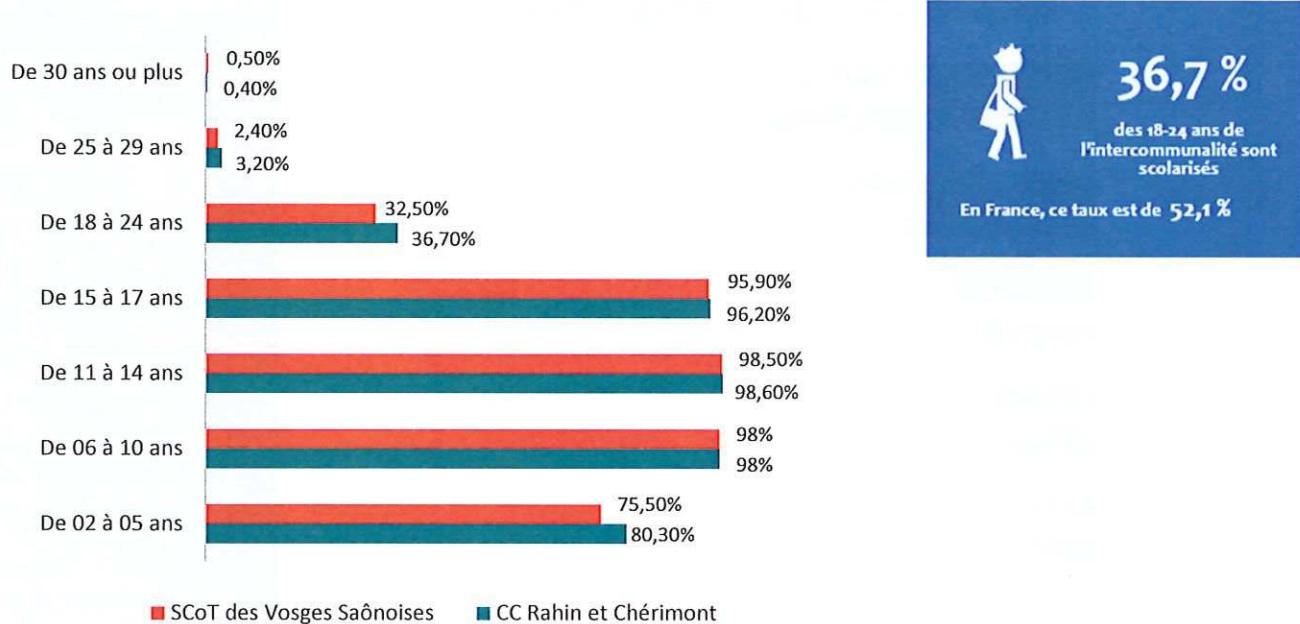


Figure 16: Taux de scolarisation selon l'âge

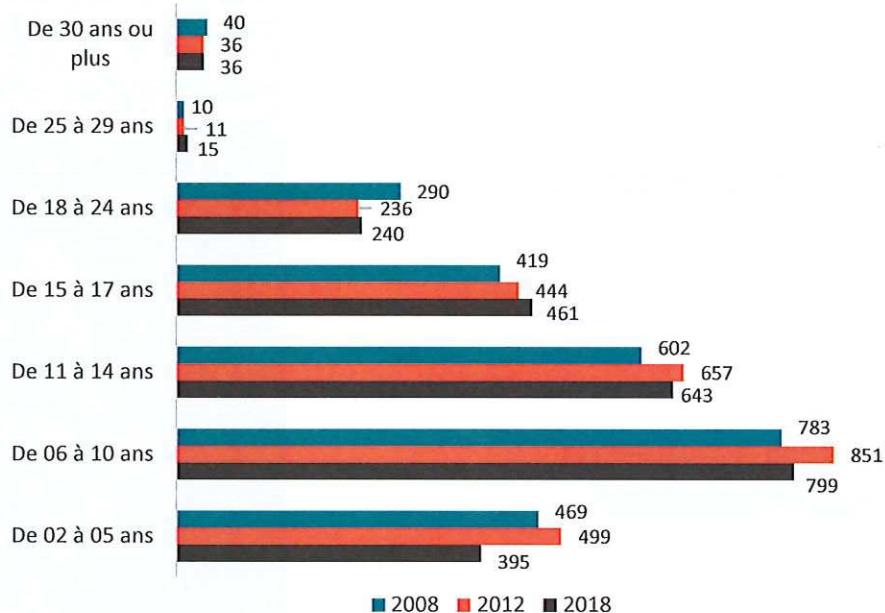


Figure 17: Evolution du nombre de personnes scolarisées de l'intercommunalité



Figure 18: Lieu de scolarisation des 2-10 ans

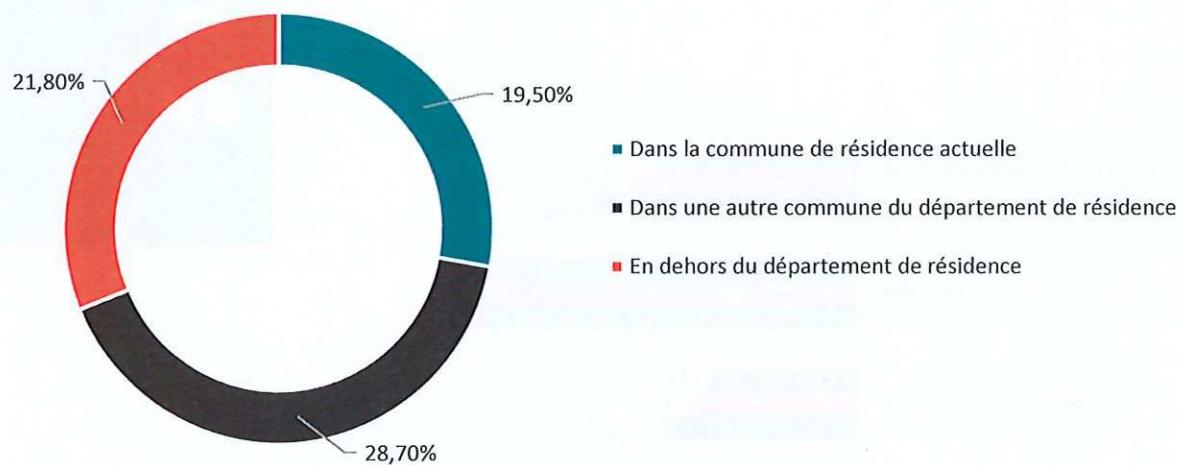


Figure 19: Lieu de scolarisation des 11-17 ans

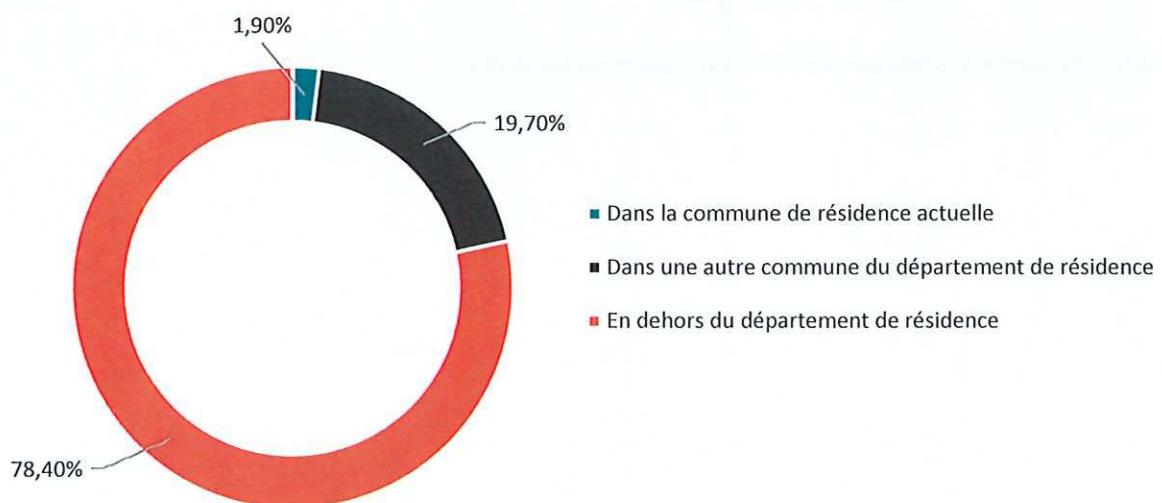


Figure 20: Lieu de scolarisation des 18-24 ans

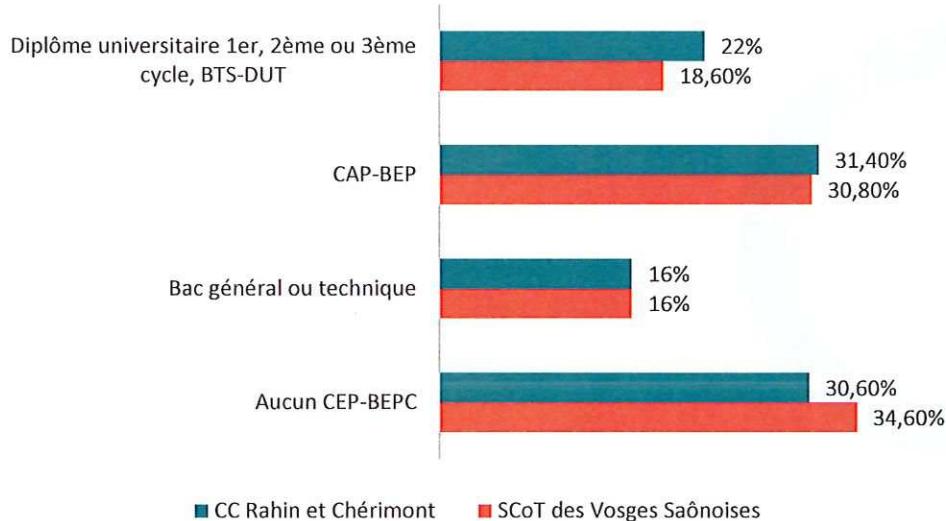


Figure 21: Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus

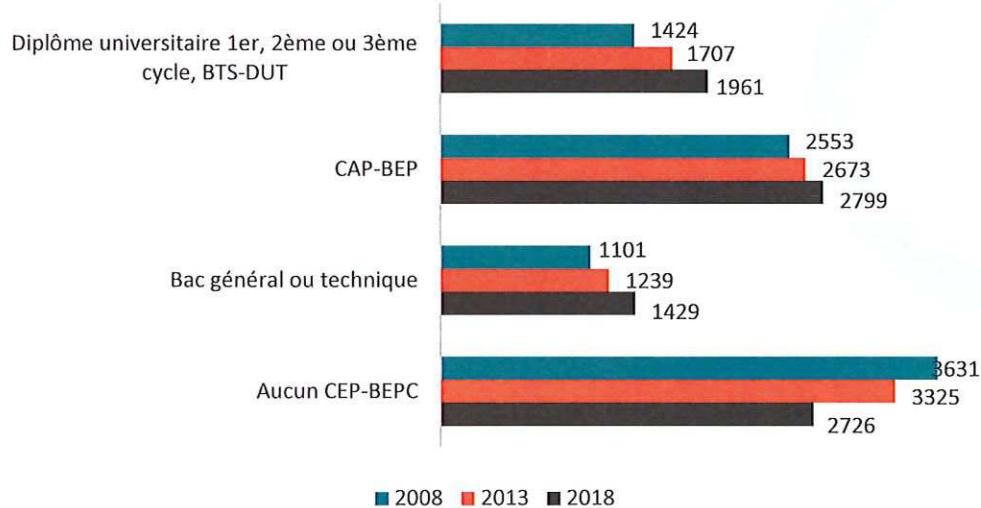
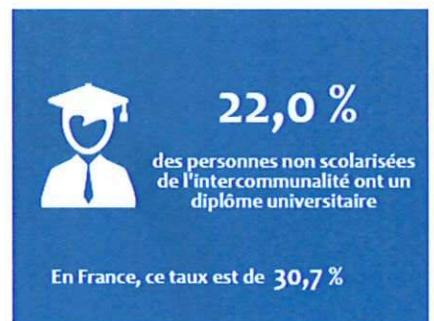


Figure 22: Evolution du nombre de personnes de 15 ans ou plus ayant obtenu un diplôme



e. Nouveaux arrivant en 2018

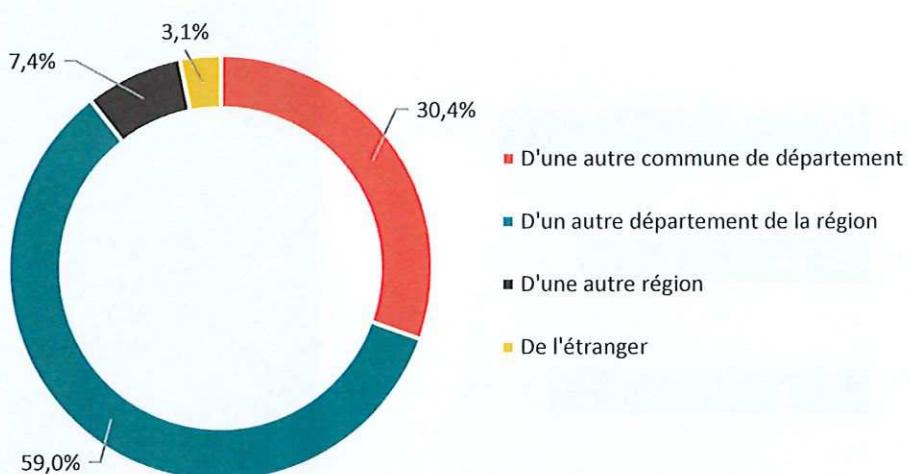


Figure 23: Origine des nouveaux arrivants de l'intercommunalité

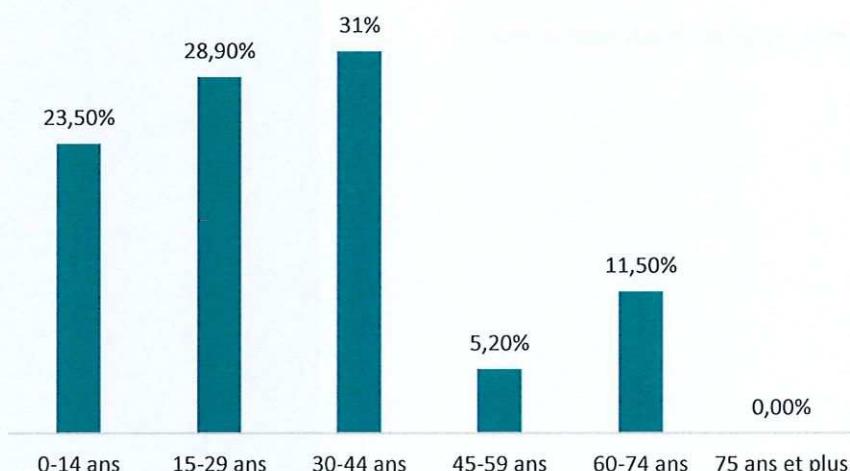


Figure 24: Âge des nouveaux arrivants de l'intercommunalité

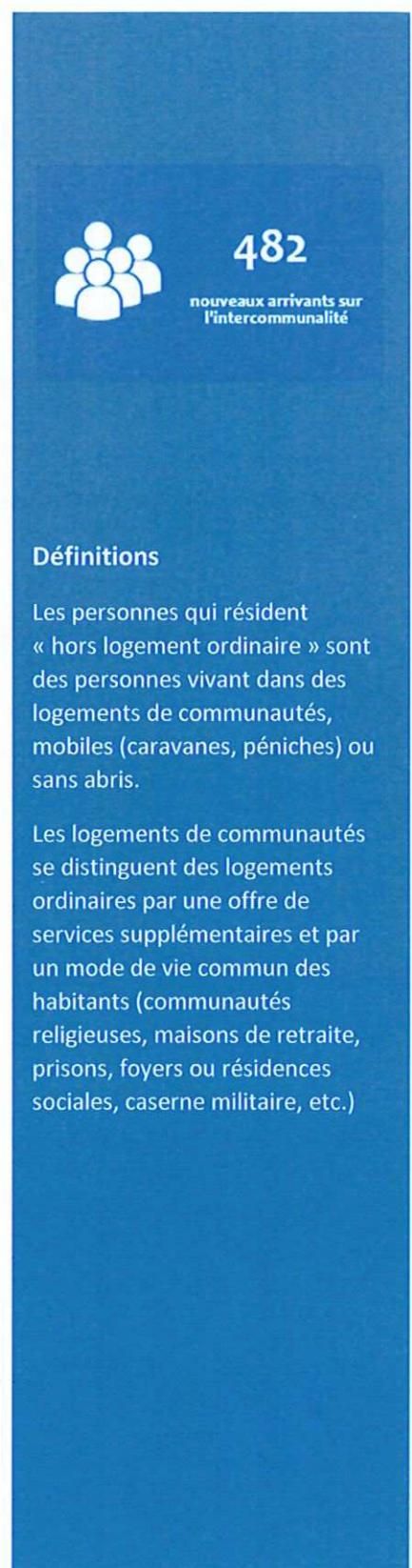


Figure 25: Les nouveaux arrivants de l'intercommunalité par structure familiale

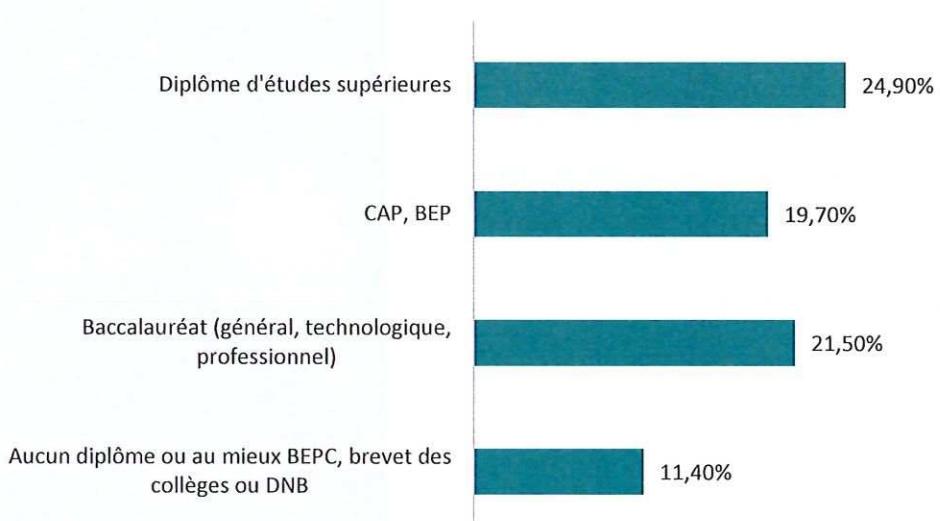


Figure 26: Les nouveaux arrivants par niveau de diplôme le plus élevé obtenu

Méthodes

Les indicateurs sur les nouveaux arrivants issus du traitement du fichier détail « Migration résidentielles des individus ». Ce fichier propose un ensemble de variables sur les individus et les ménages sur le thème des migrations entre lieux de résidence actuelle et antérieure.

Il s'appuie sur la question concernant le lieu de résidence 1 an auparavant de l'enquête annuelle de recensement.

Chaque enregistrement du fichier correspond à un individu décrit selon sa résidence actuelle et sa résidence antérieure, ses principales caractéristiques sociodémographiques, ainsi que celles du ménage auquel il appartient.

f. Le niveau de vie des ménages

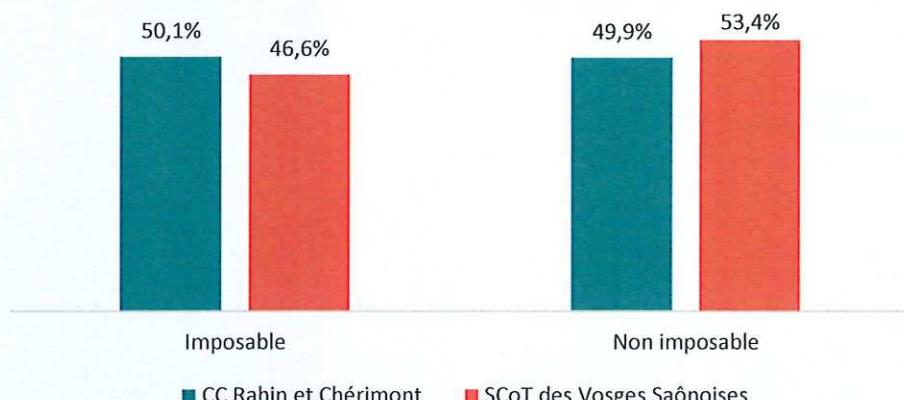


Figure 27: Répartition des foyers fiscaux

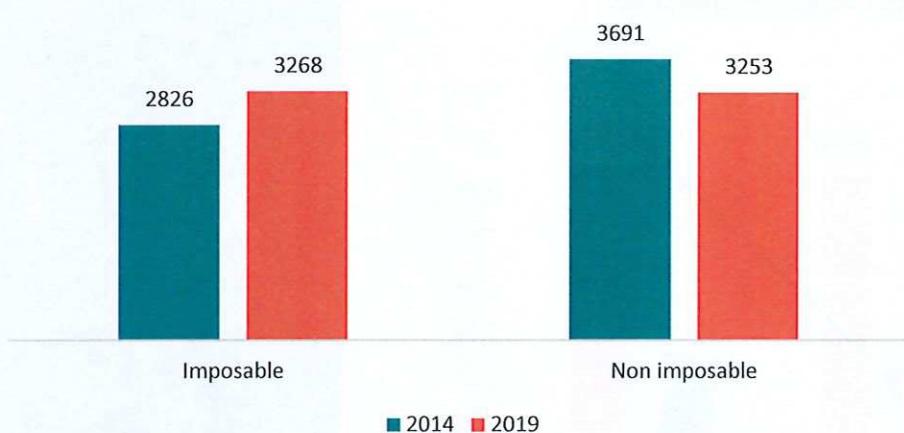


Figure 28: Evolution du nombre de foyers fiscaux de l'intercommunalité

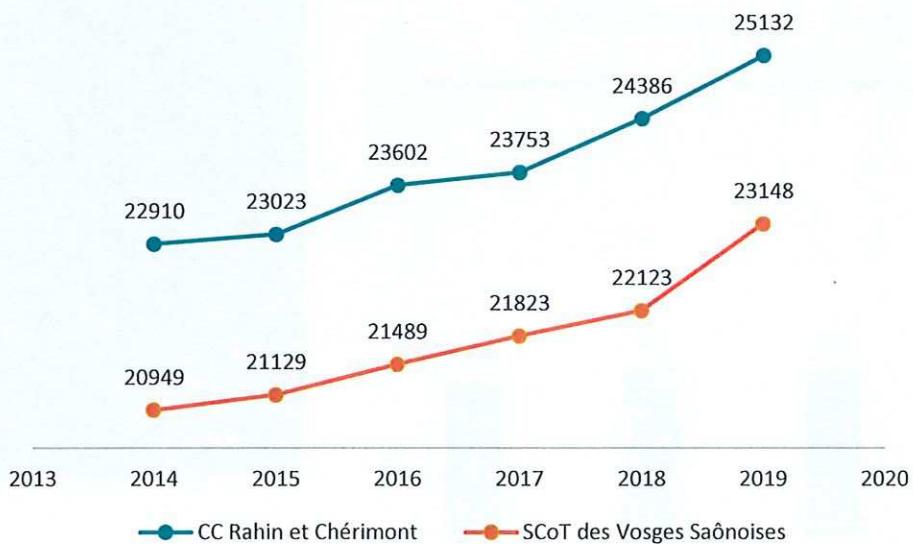


Figure 29: Evolution du revenu moyen par foyer fiscal

Evolution du revenu médian des foyers fiscaux

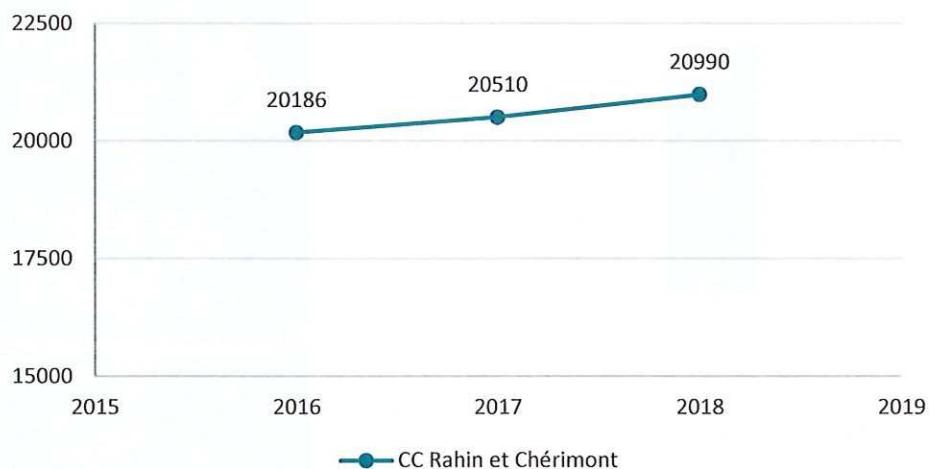


Figure 30: Evolution du revenu médian des foyers fiscaux

Définitions

Le 1^{er} décile est le salaire au-dessous duquel se situent 10% des revenus.

Le 9^{ème} décile est le salaire au-dessous duquel se situent 90% des revenus.

Le rapport interdécile est le rapport entre le 9^{ème} décile et le 1^{er} décile. Il mesure combien de fois le moins riche des 10% des plus riches reçoit ce dont le moins pauvre des 10% des plus pauvres dispose.

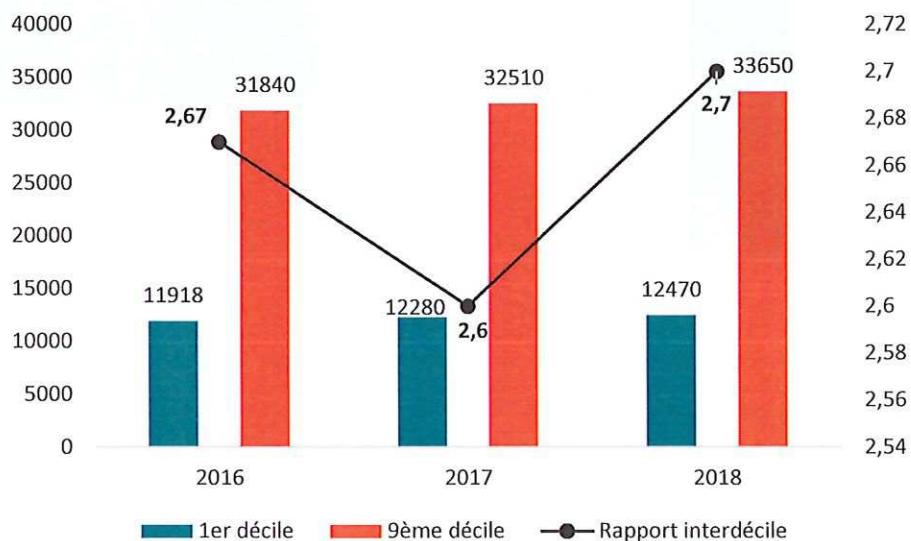


Figure 31: Evolution de la décomposition des revenus des foyers fiscaux de l'intercommunalité



Figure 32: Evolution du nombre de foyers allocataires CAF de l'intercommunalité au RSA

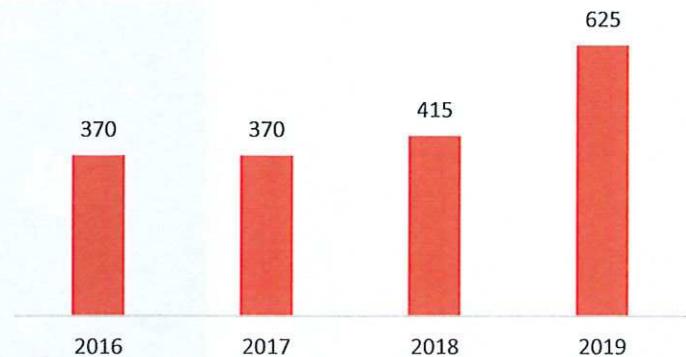


Figure 33: Evolution du nombre de foyers allocataires de l'intercommunalité percevant la prime d'activité

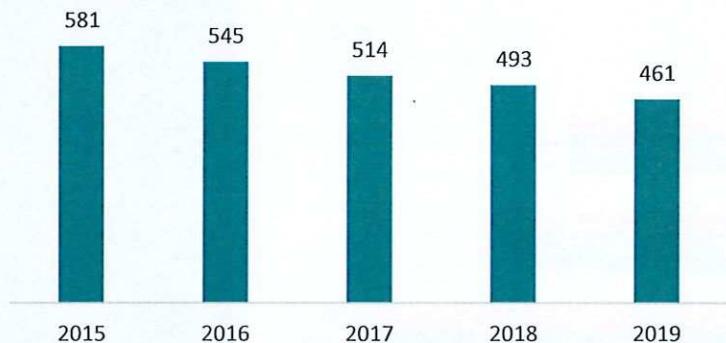


Figure 34: Evolution du nombre de foyers allocataires de l'intercommunalité CAF à bas revenus

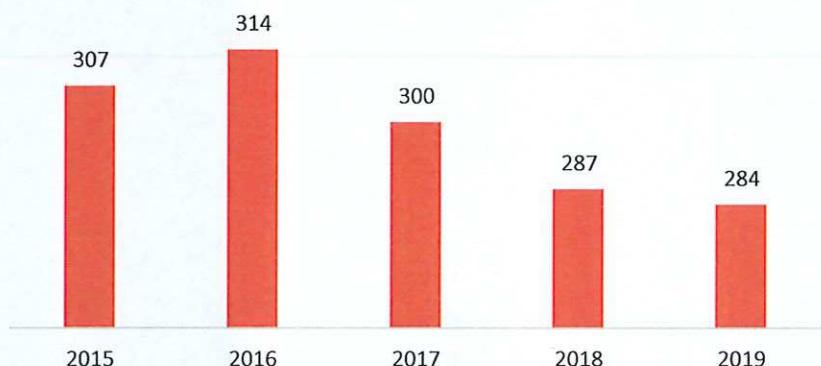


Figure 35: Evolution du nombre de foyers allocataires CAF de l'intercommunalité dont le revenu est constitué à 50% et plus de prestations sociales

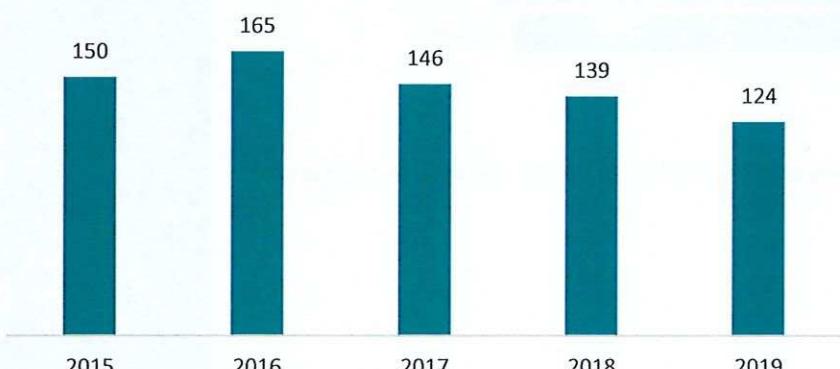


Figure 36: Evolution du nombre de foyers allocataires de l'intercommunalité CAF dont le revenu est constitué à 100% de prestations sociales

Définitions

Les foyers allocataires à bas revenus sont les foyers non étudiants et âgés de moins de 65 ans pour lesquels le revenu est inférieur au seuil de bas revenus. Ce dernier est déterminé et révisé annuellement par l'INSEE.

La dépendance aux prestations sociales est calculée pour les foyers dont les ressources sont connues, hors étudiants et personnes de plus de 65 ans.

3. Socio-économique

a. Population active

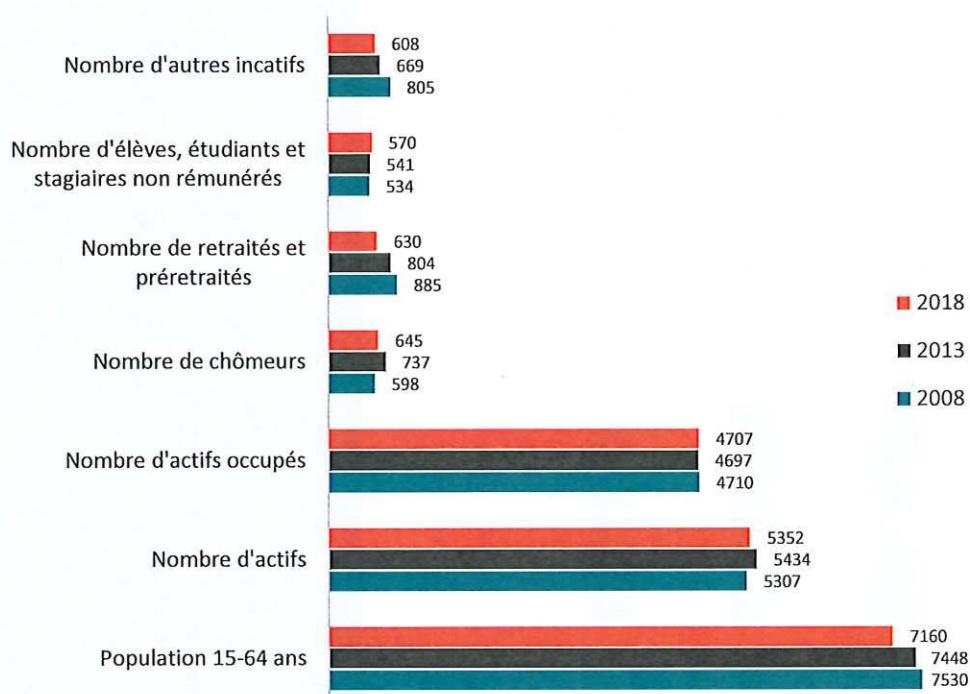


Figure 37: Actifs et inactifs (15-64 ans) de l'intercommunalité

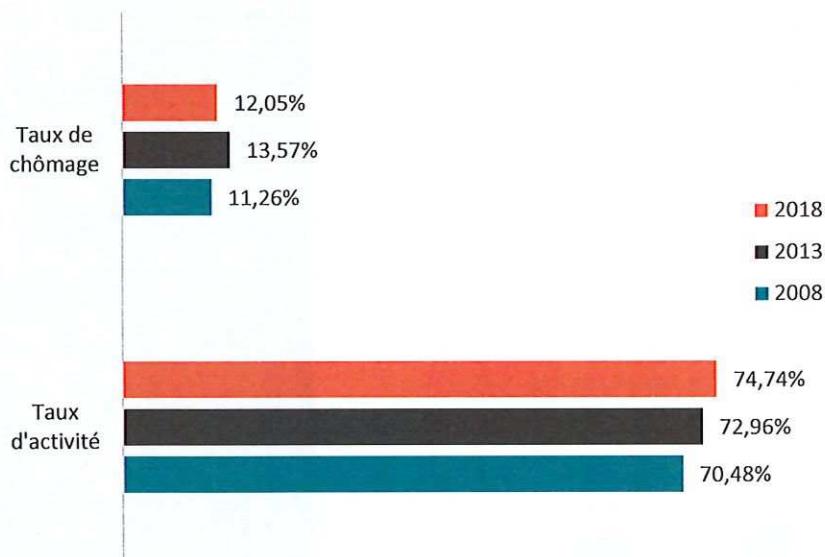
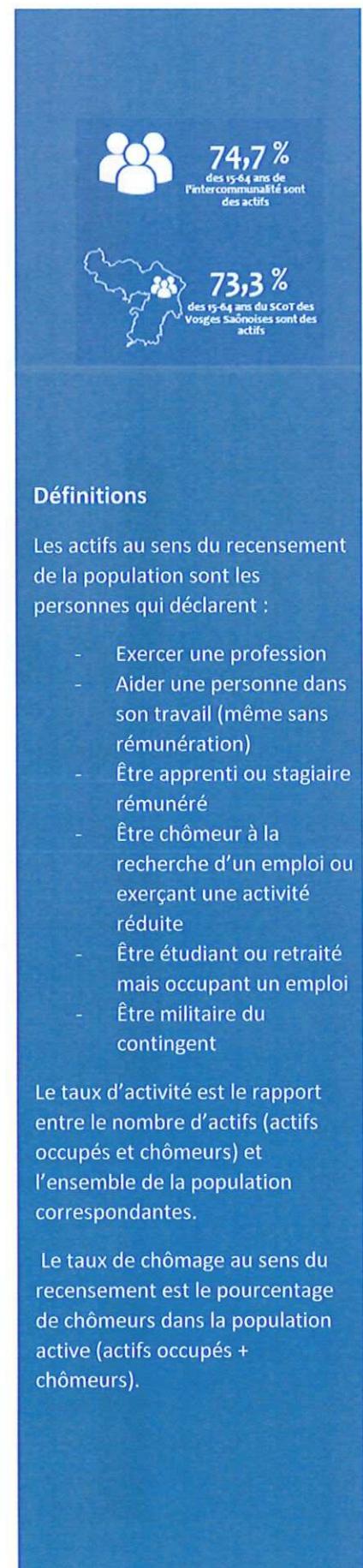


Figure 38: Taux d'activité et taux de chômage des actifs et inactifs (15 - 64 ans) de l'intercommunalité



b. Population active – taux d'activité

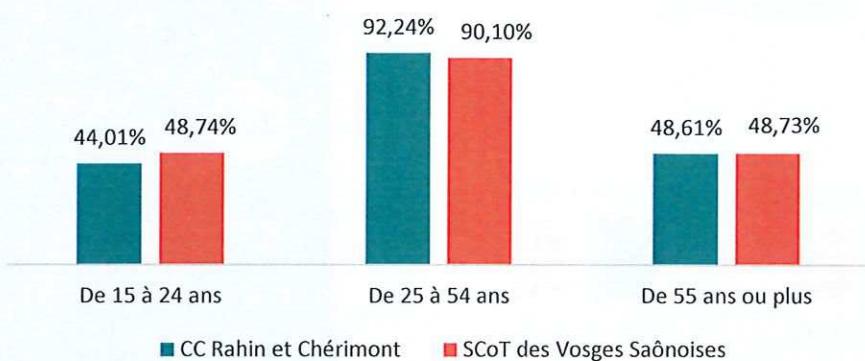


Figure 39: Taux d'activité par tranche d'âge

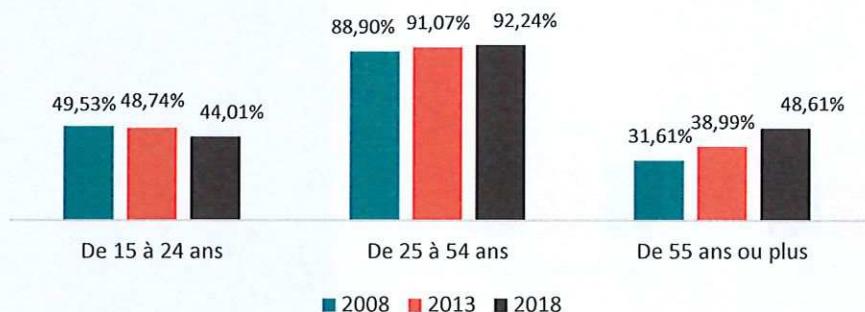


Figure 40: Evolution du taux d'activité de l'intercommunalité par tranche d'âge

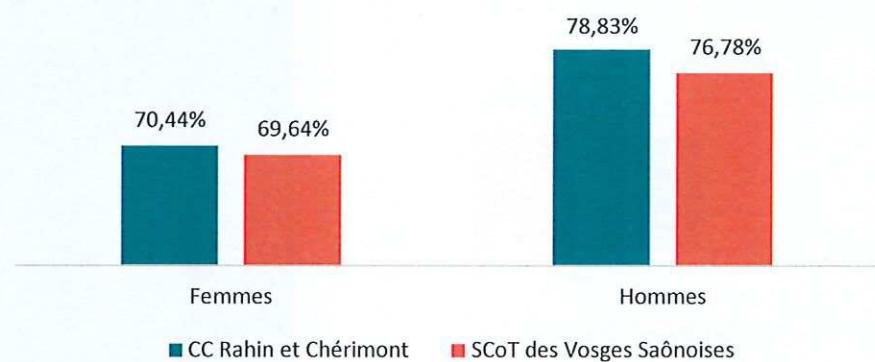


Figure 41: Taux d'activité par sexe

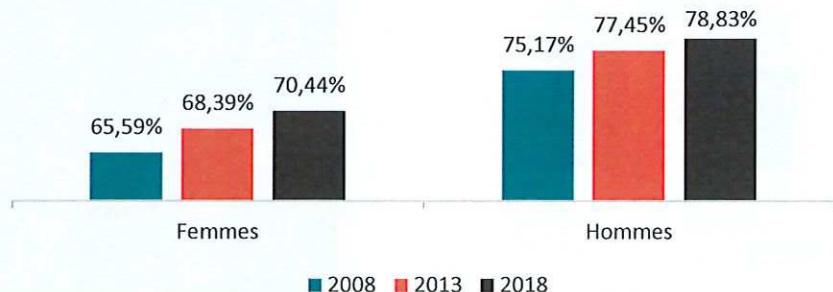


Figure 42: Evolution du taux d'activité de l'intercommunalité par sexe

Remarques :

La participation croissante des seniors au marché du travail, ininterrompue malgré la crise de 2008, est liée aux réformes des retraites et aux restrictions d'accès aux dispositifs de cessation d'activité.

c. Population active – taux de chômage

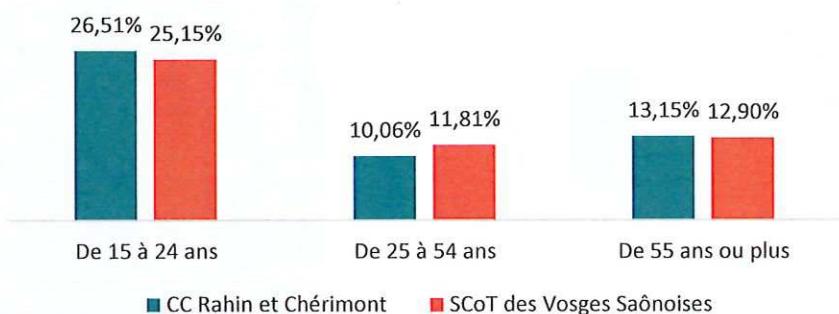


Figure 43: Taux de chômage par tranche d'âge

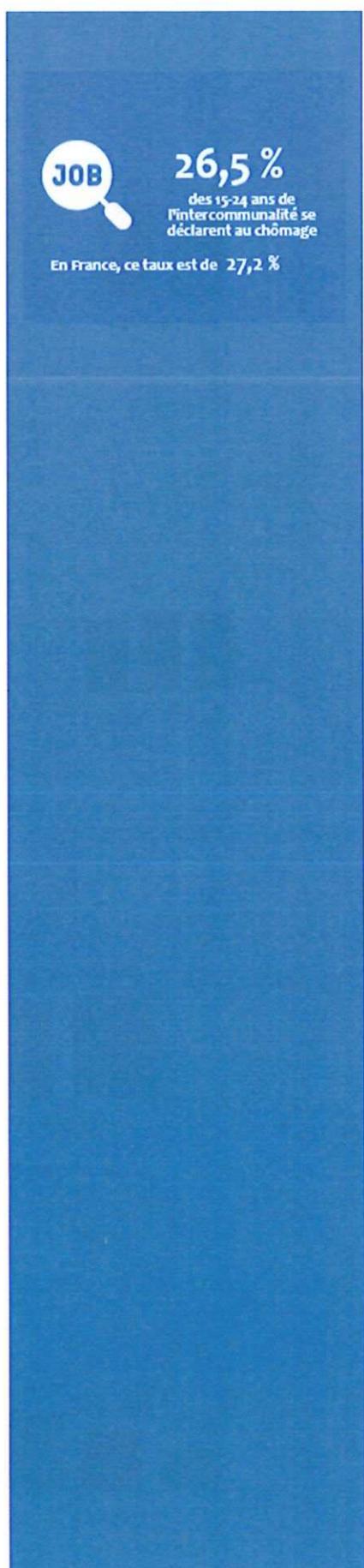


Figure 44: Evolution du taux de chômage de l'intercommunalité par tranche d'âge

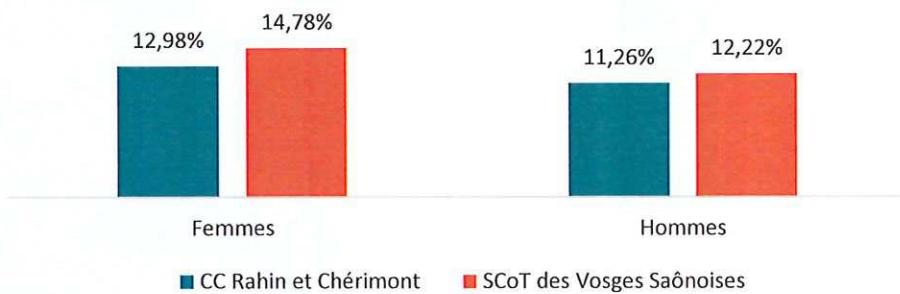


Figure 45: Taux de chômage par sexe

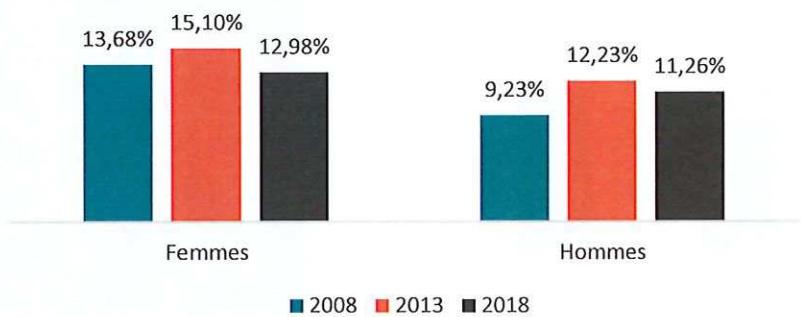


Figure 46: Evolution du taux de chômage de l'intercommunalité par sexe

d. Actif de 15 ans et plus – lieu de travail

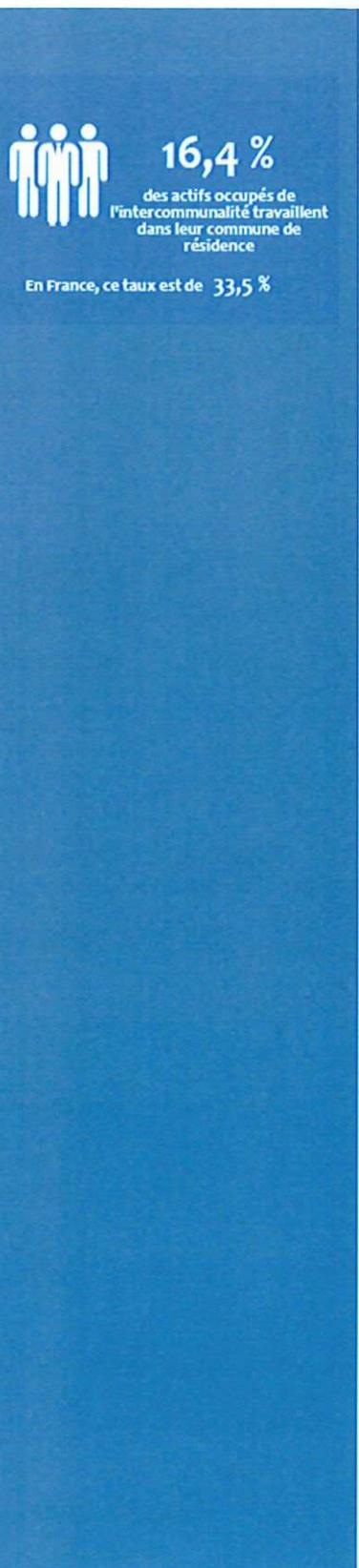
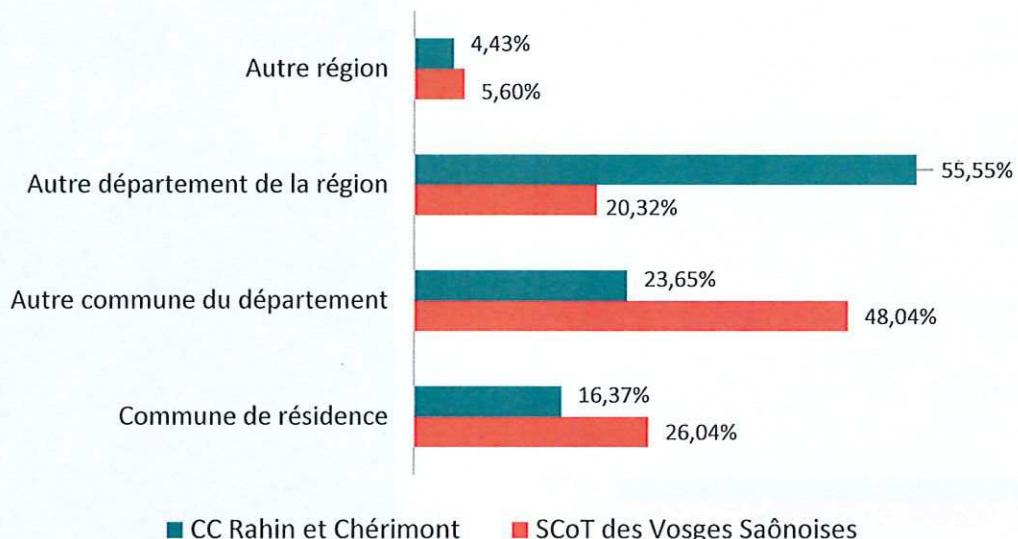


Figure 47: Lieu de travail des actifs occupés

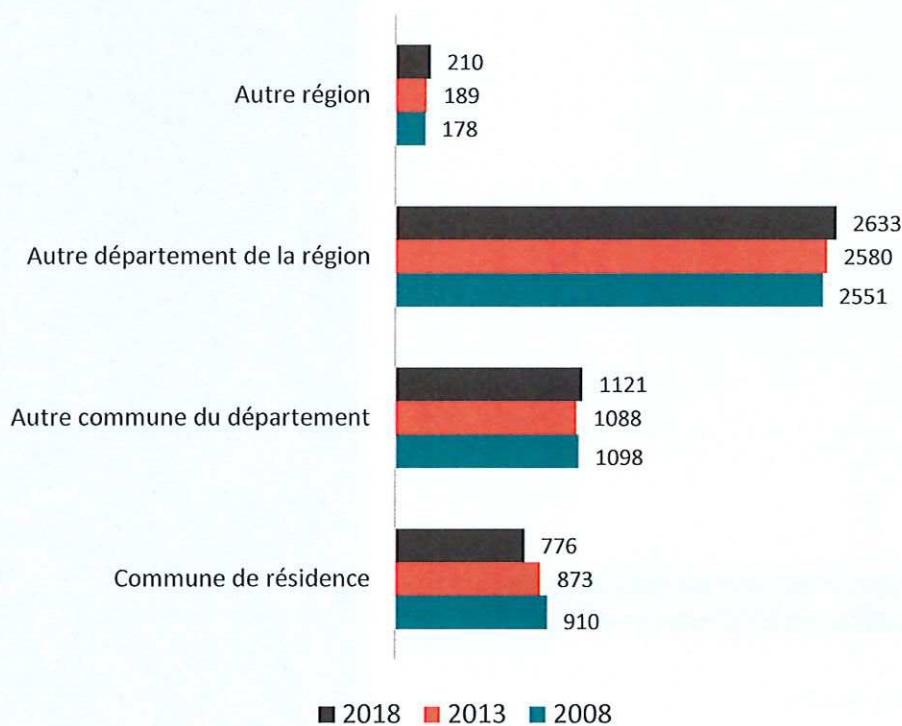


Figure 48: Evolution du lieu de travail des actifs occupés de l'intercommunalité

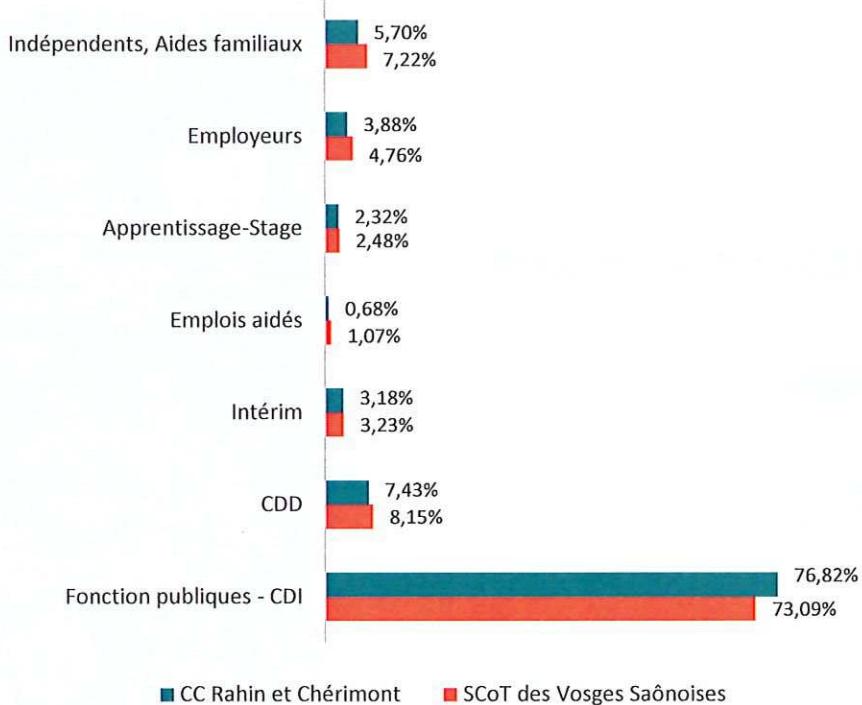


Figure 50: Conditions d'emploi des actifs occupés

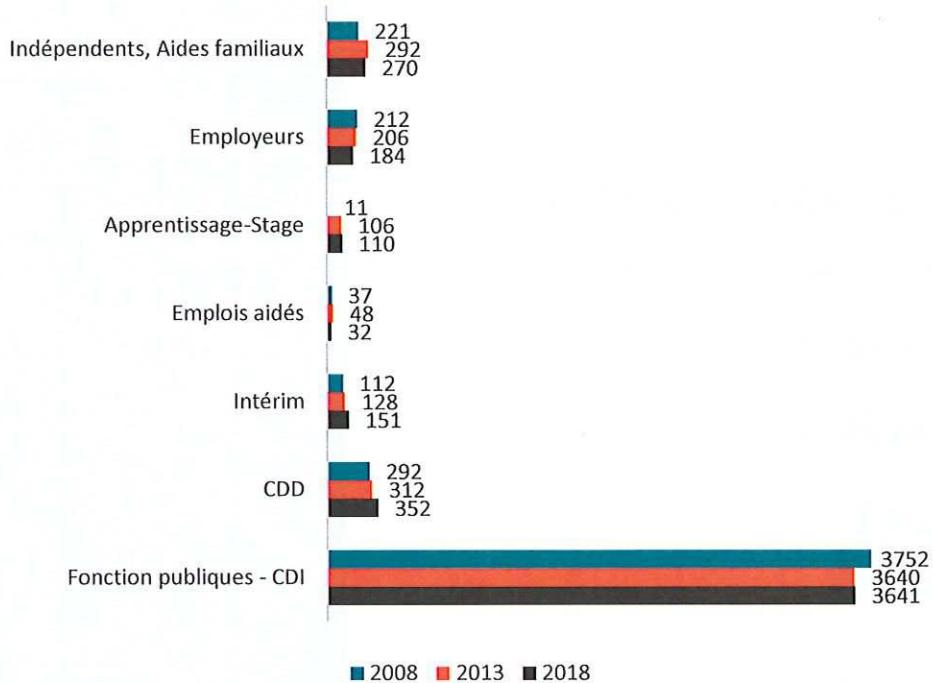
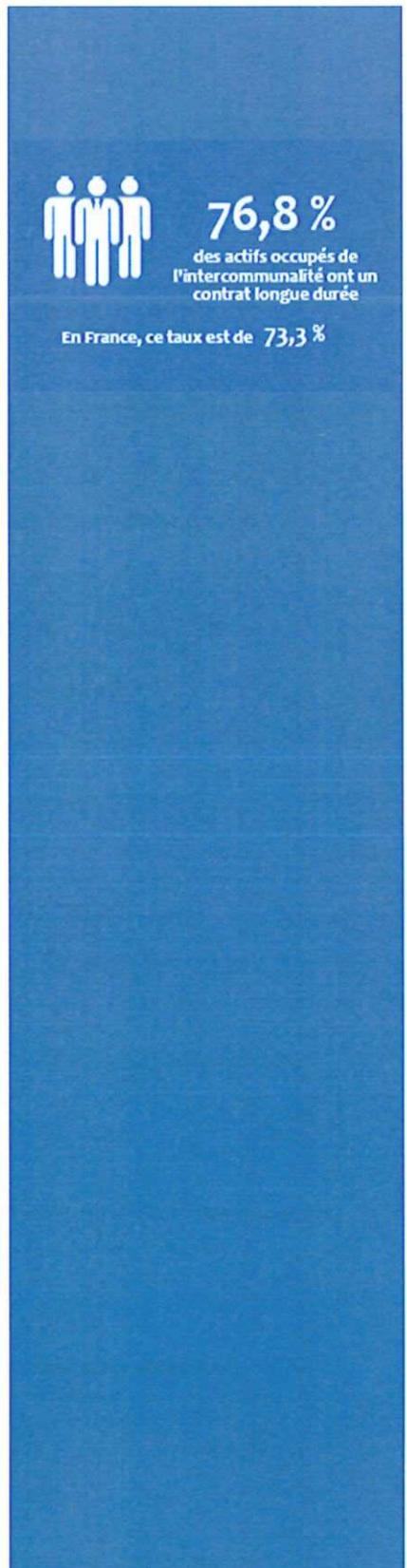


Figure 51: Evolution de la condition d'emploi des actifs occupés de l'intercommunalité



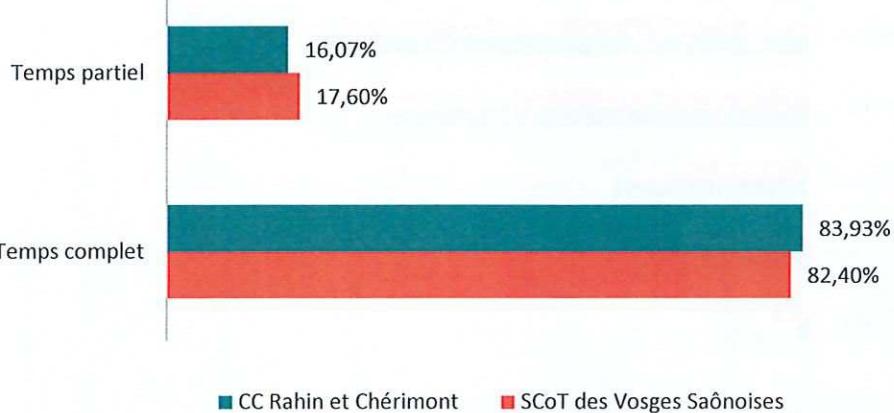


Figure 52: Le temps de travail des actifs occupés

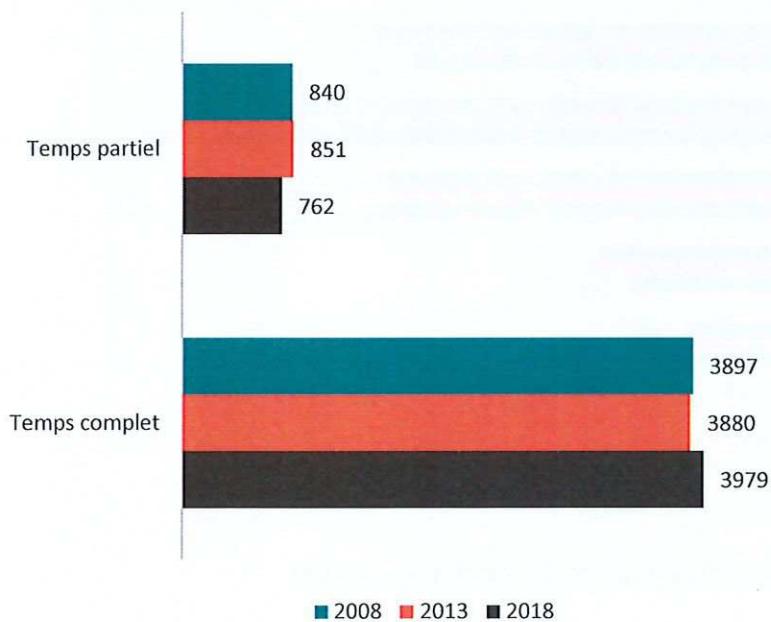
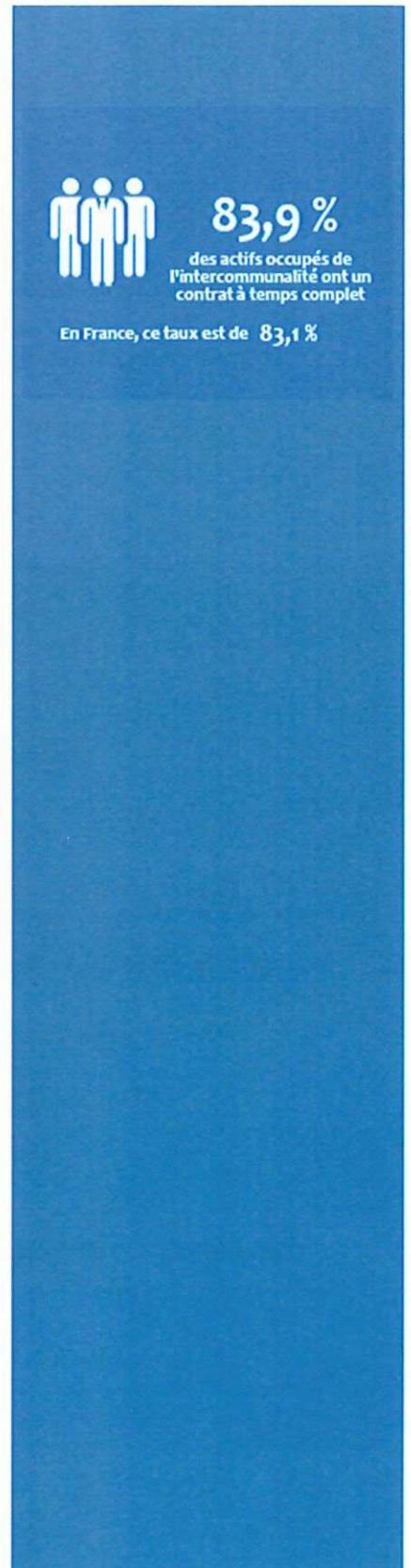


Figure 53: Evolution du temps de travail des actifs occupés de l'intercommunalité

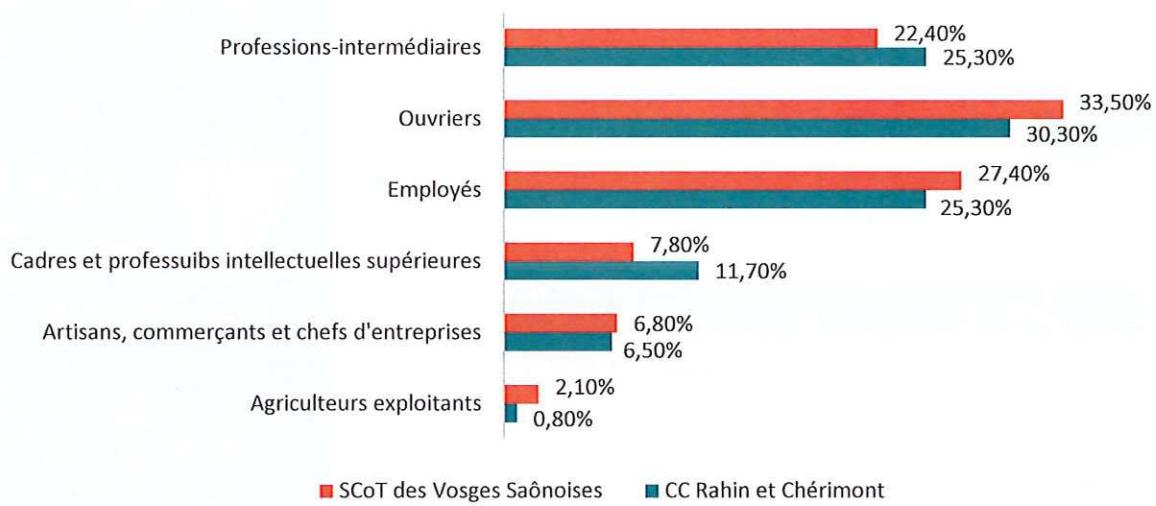


Figure 54: Répartition des actifs par catégorie socio-professionnelle

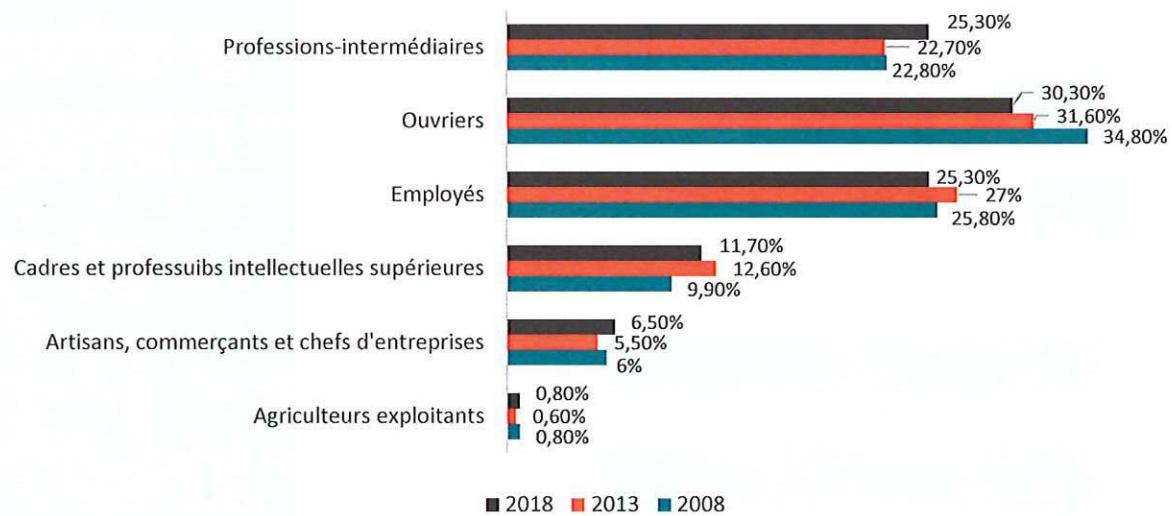


Figure 55: Evolution de la population des actifs de l'intercommunalité par catégorie socio-professionnelle

e. Demandeurs d'emploi

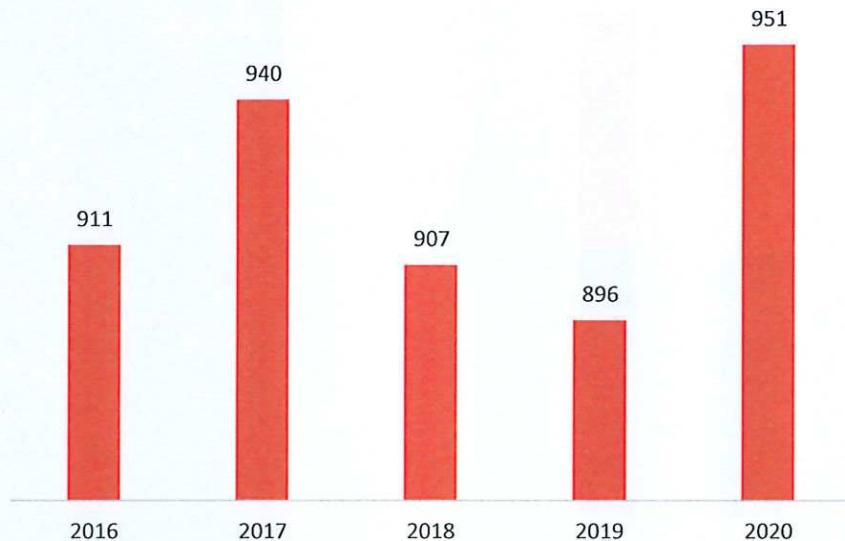


Figure 56: Evolution du nombre de demandeurs d'emploi des catégories A, B et C de l'intercommunalité

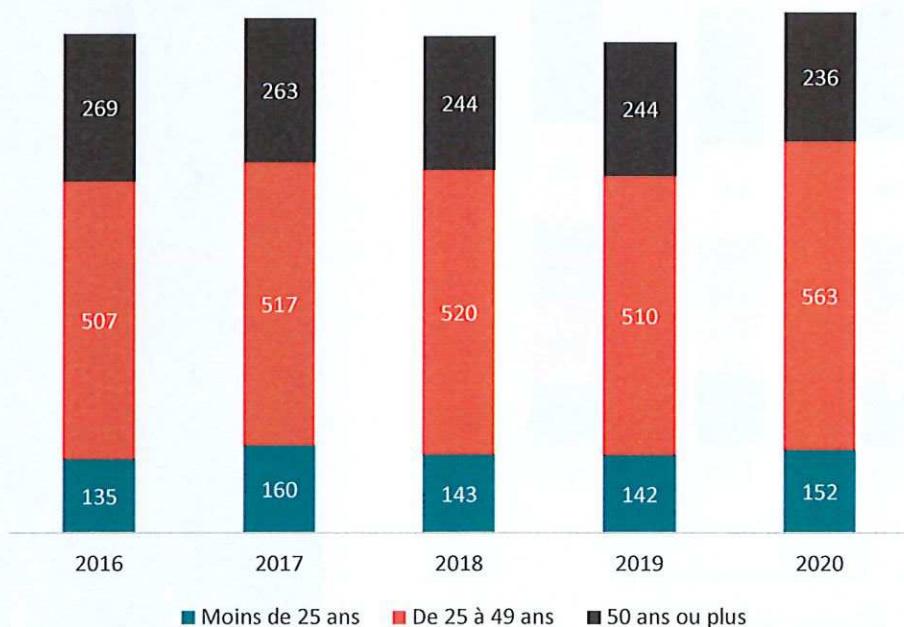


Figure 57: Evolution du nombre de demandeurs d'emploi des catégories A, B et C de l'intercommunalité par âge

Informations

Ces données portent sur les demandeurs d'emploi inscrits à la fin du mois de décembre à Pôle emploi.

Définitions

Les demandeurs d'emploi sont inscrits à Pôle emploi selon 5 catégories :

A : Personne sans emploi, tenue d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi, à la recherche d'un emploi quel que soit le type de contrat.

B : Personne ayant exercé une activité réduite de 78 heures maximum par mois, tenue d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi.

C : Personne ayant exercé une activité réduite de plus de 78 heures maximum par mois, tenue d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi.

D : Personne sans emploi, qui n'est pas immédiatement disponible, non tenue d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi (demandeur d'emploi en formation, en maladie, etc.)

E : Personne pourvue d'un emploi, non tenue d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi.

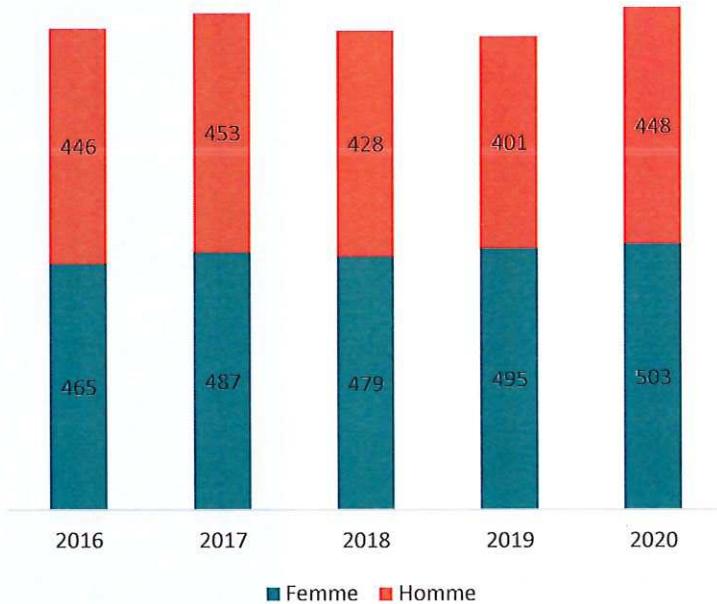


Figure 58: Evolution du nombre de demandeurs d'emploi des catégories A, B et C de l'intercommunalité par sexe

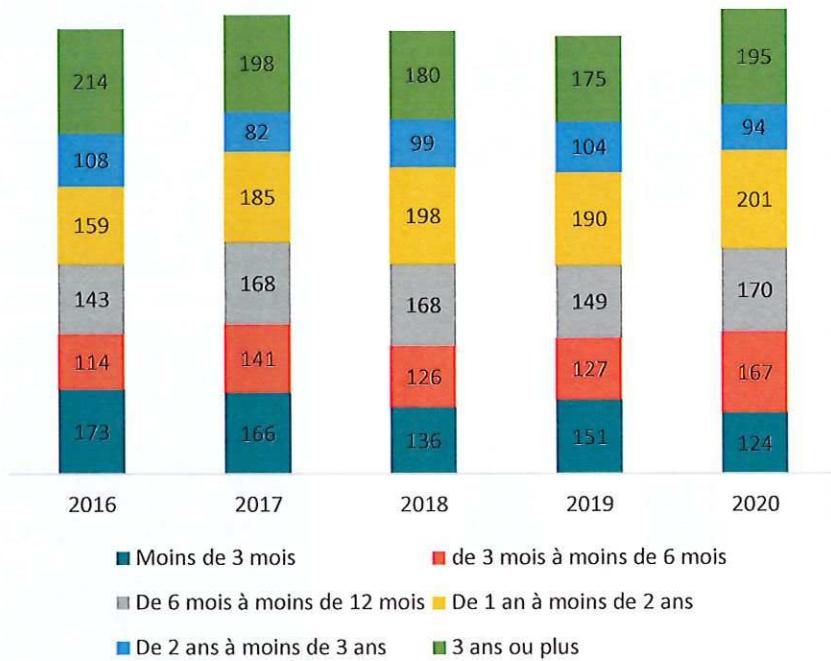


Figure 59: Evolution du nombre de demandeurs d'emploi des catégories A, B et C de l'intercommunalité par ancienneté d'inscription

Définitions

L'ancienneté d'inscription mesure le nombre de jours où le demandeur d'emploi a été inscrit, de façon continue, dans sa catégorie d'inscription (A, B ou C), il s'agit donc de l'ancienneté d'inscription dans l'ensemble des catégories A, B et C (et non de l'ancienneté en catégorie A par exemple).

f. Nouveaux arrivants en 2018

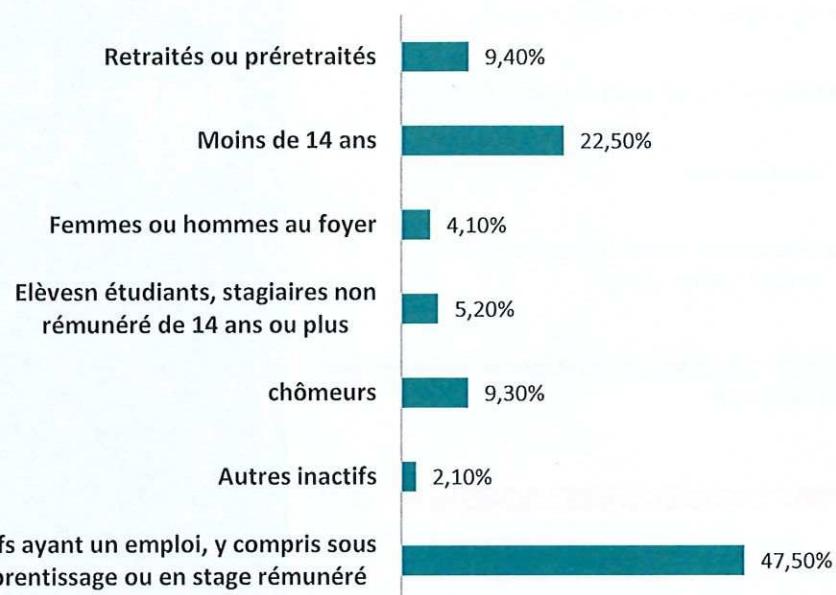


Figure 60: Les nouveaux arrivants par type d'activité

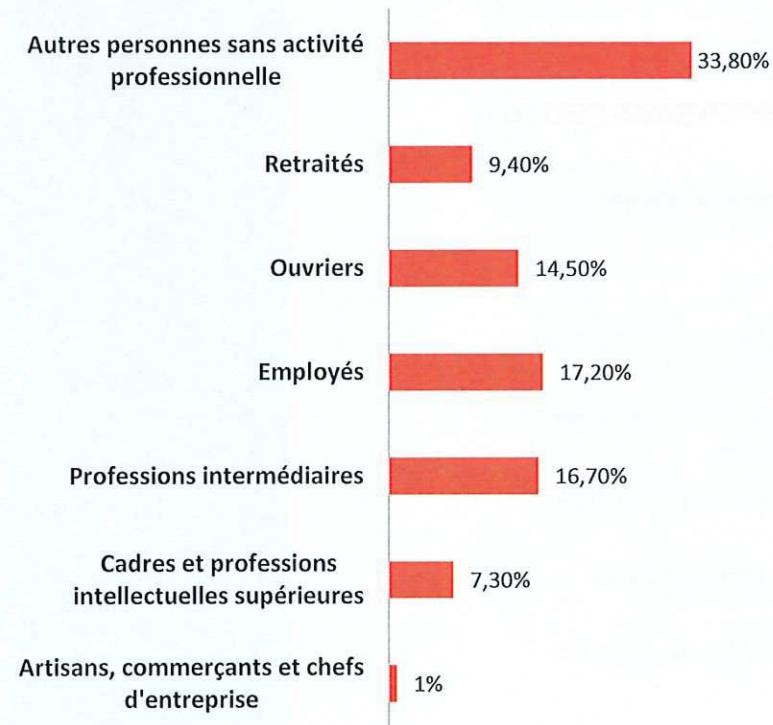
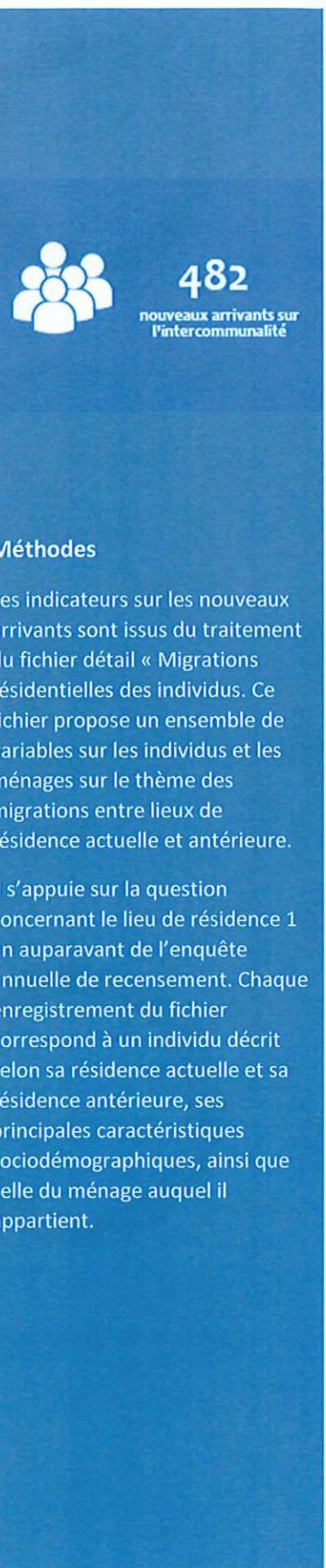
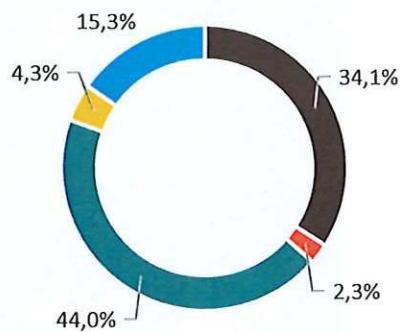


Figure 61: Les nouveaux arrivants par catégories socio-professionnelles





- Administration publique, enseignement, santé humaine et actions sociale
- Agriculture, sylviculture et pêche
- Commerce, transport et services divers
- Construction
- Industriemanufacturière, industries extractives et autres

Figure 62: Les nouveaux arrivants ayant un emploi (y compris les apprentis et les stagiaires rémunérés) par activité économique

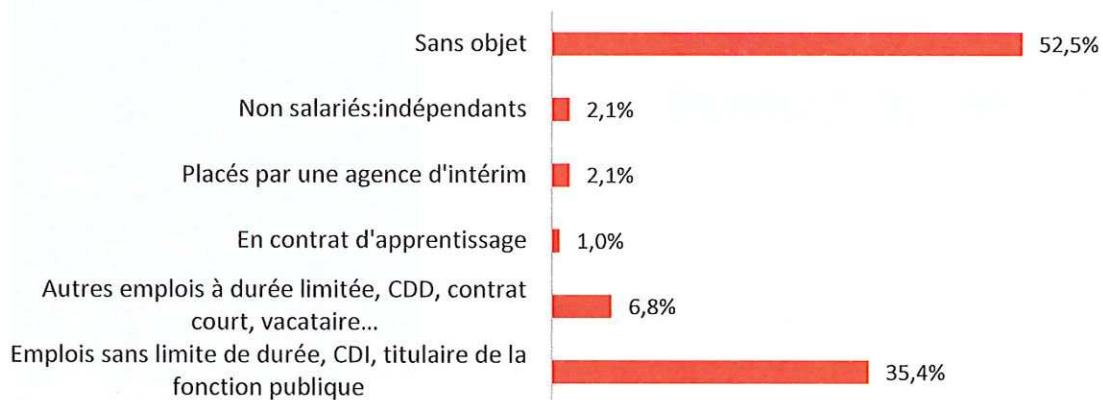
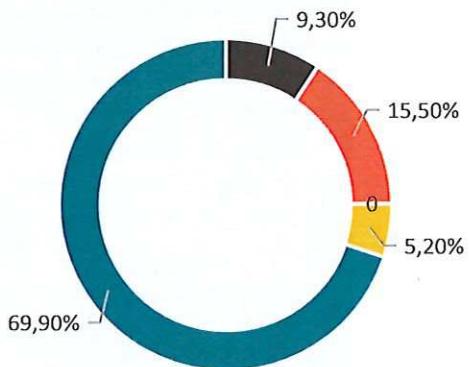
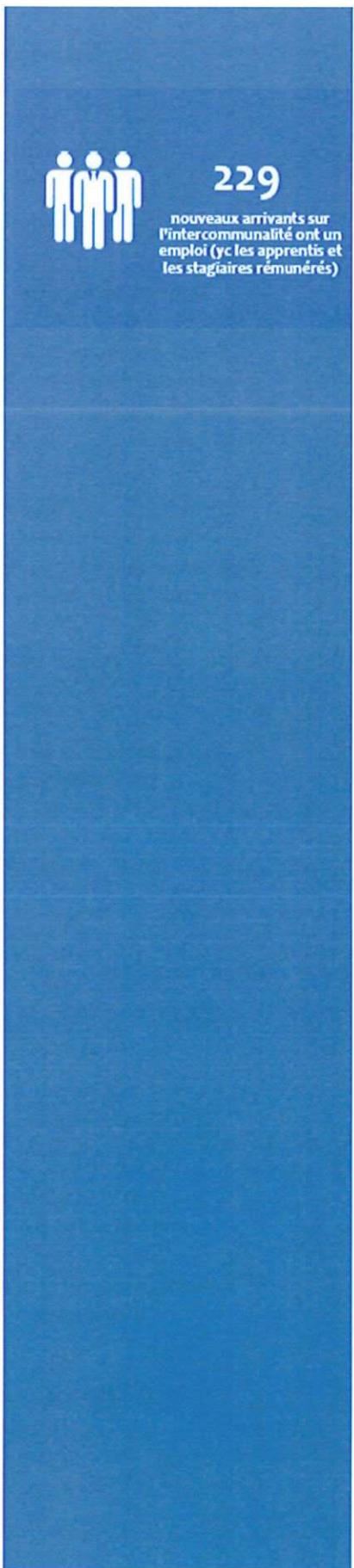


Figure 63: Les nouveaux arrivants par condition d'emploi



- Cherche un emploi depuis moins d'un an
- Cherche un emploi depuis plus d'un an
- Ne cherche pas d'emploi
- Non déclaré (inactif)
- Sans objet (en emploi)

Figure 64: Les nouveaux arrivants par ancienneté de recherche d'emploi



g. Emplois au lieu de travail

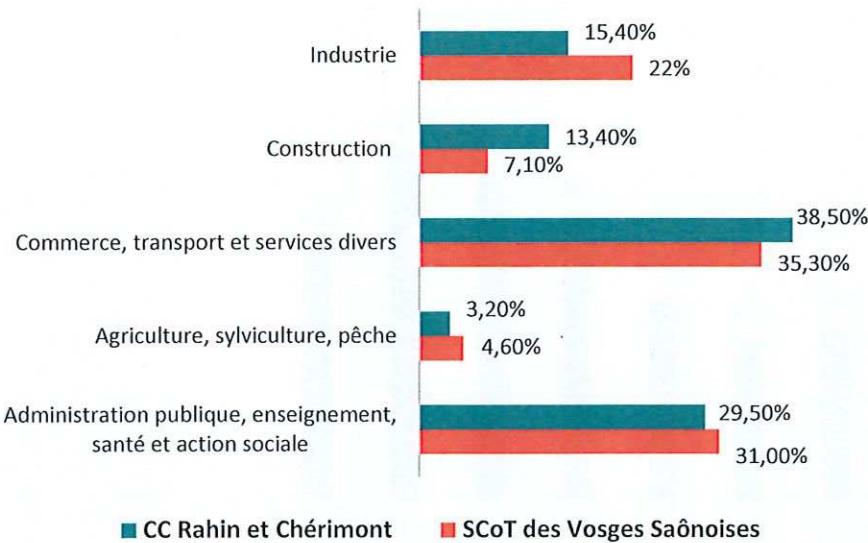


Figure 65: Répartition des emplois par secteur d'activité

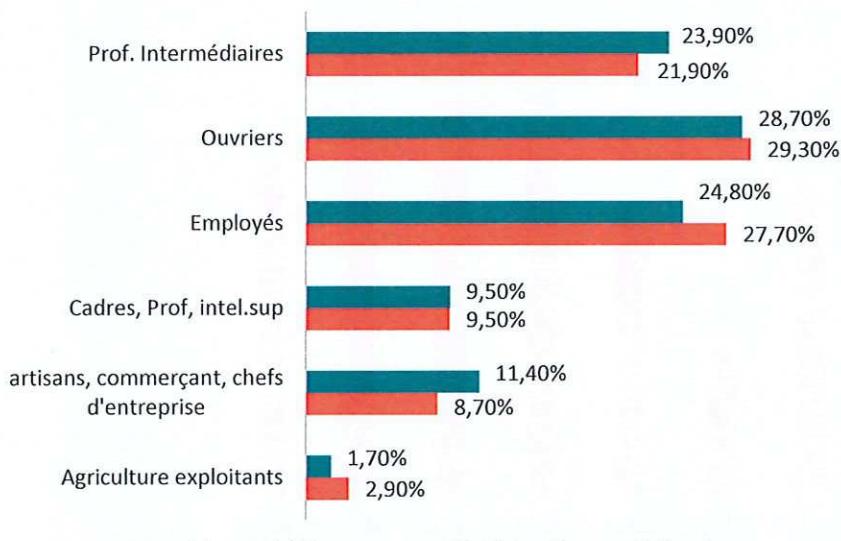
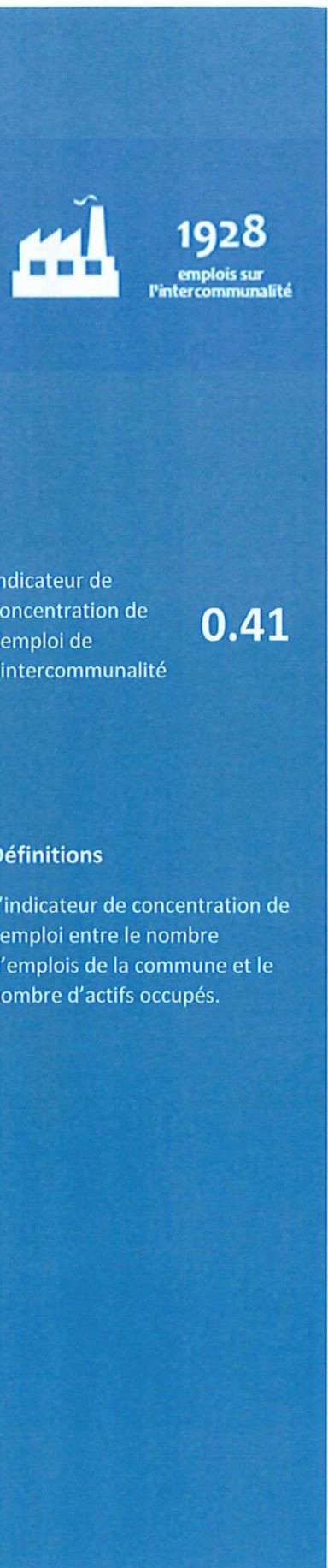


Figure 66: Catégories socio-professionnelles des emplois de l'intercommunalité



h. Effectifs salariés privés de l'intercommunalité

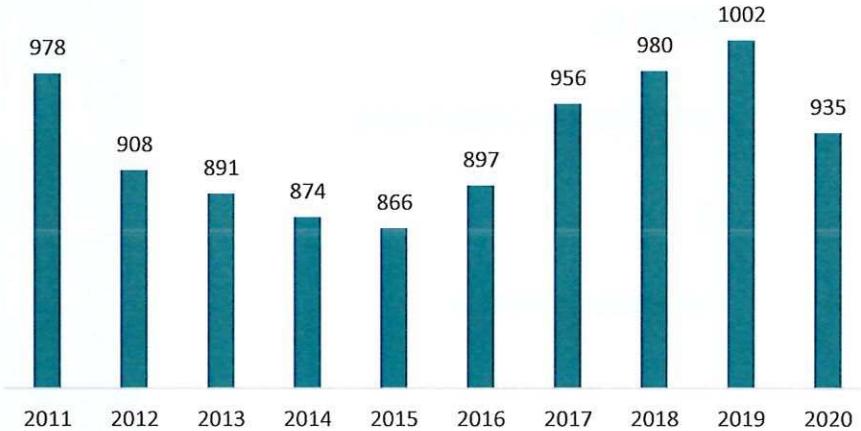


Figure 67: Evolution des effectifs salariés privés

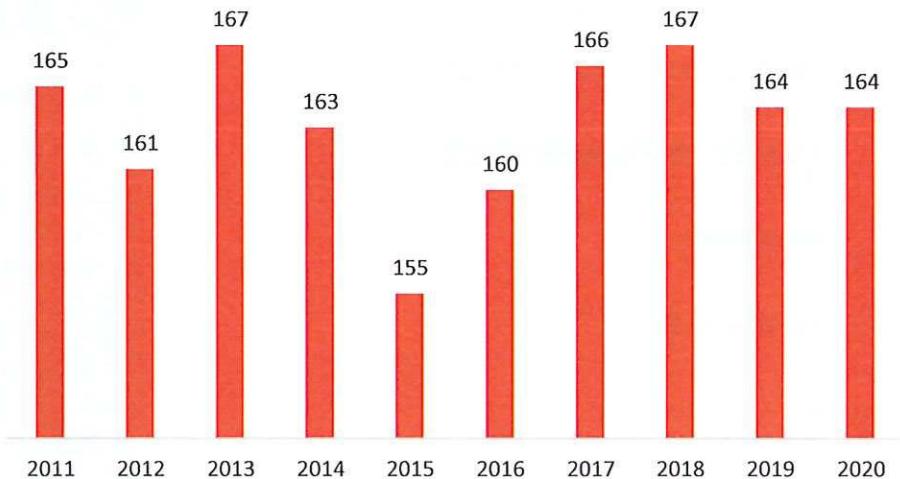


Figure 68: Evolution du nombre d'établissements privés

4. Logement

a. Parc de logements

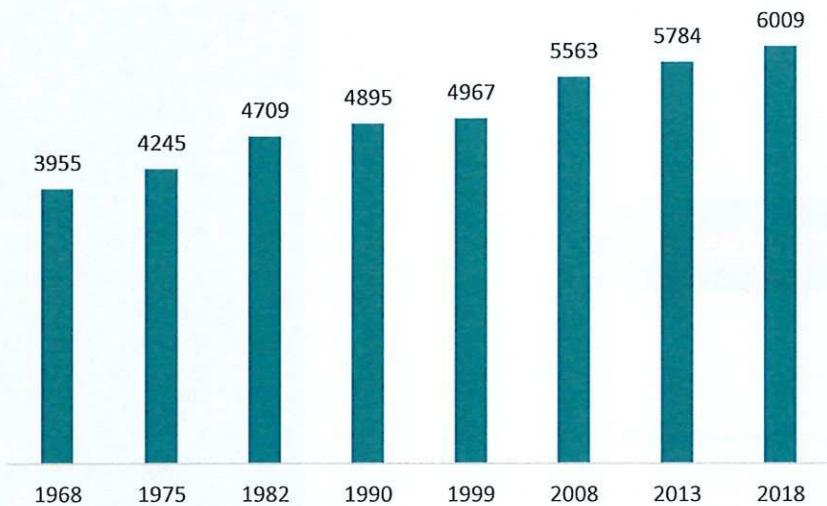


Figure 69: Evolution parc de logements de l'intercommunalité

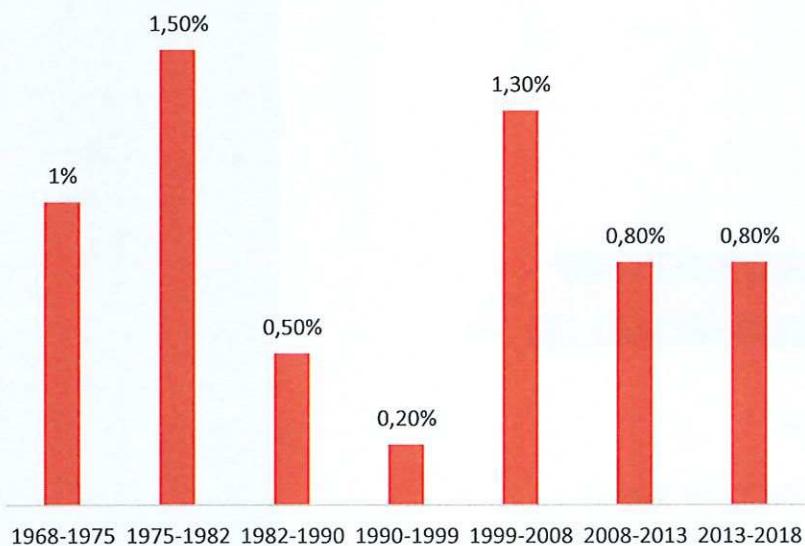


Figure 70: Taux de variation annuel moyen du nombre de logements de l'intercommunalité

6009
logements sur
l'intercommunalité

Définitions

Un logement est un local utilisé pour l'habitation :

- séparé, c'est à dire complètement fermé par des murs et cloisons, sans communication avec un autre local si ce n'est par les parties communes de l'immeuble (couloir, escalier, etc.),
- indépendant, à savoir ayant une entrée d'où l'on a directement accès sur l'extérieur ou les parties communes de l'immeuble, sans devoir traverser un autre local.

Les habitations mobiles et les locaux utilisés pour l'habitation au sein des communautés (maison de retraite, foyers, communautés religieuses, etc.) ne sont pas considérés comme des logements.

Le taux de variation annuel moyen permet de calculer le taux d'évolution moyen sur une durée de n périodes.

Ainsi un taux de variation annuel moyen de 5 % entre 1982 et 1990 signifie que le nombre de logements a augmenté de 5 % tous les ans entre 1982 et 1990.

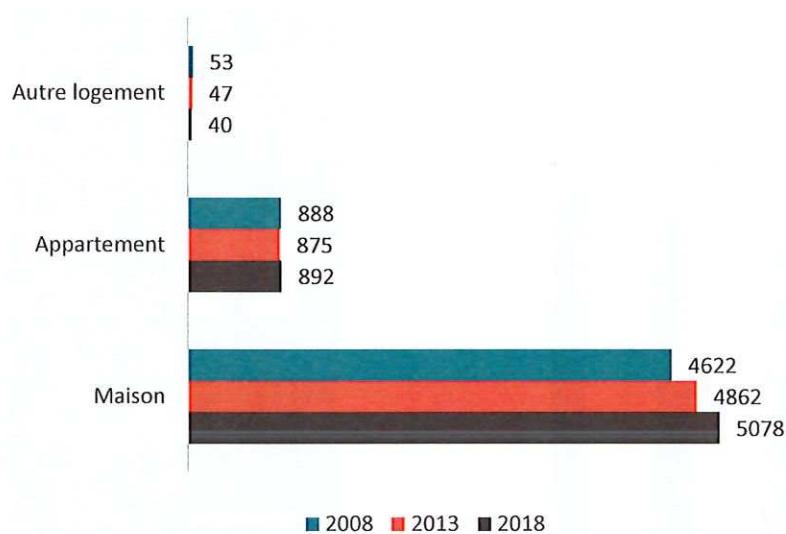


Figure 71: Evolution du type de logements de l'intercommunalité

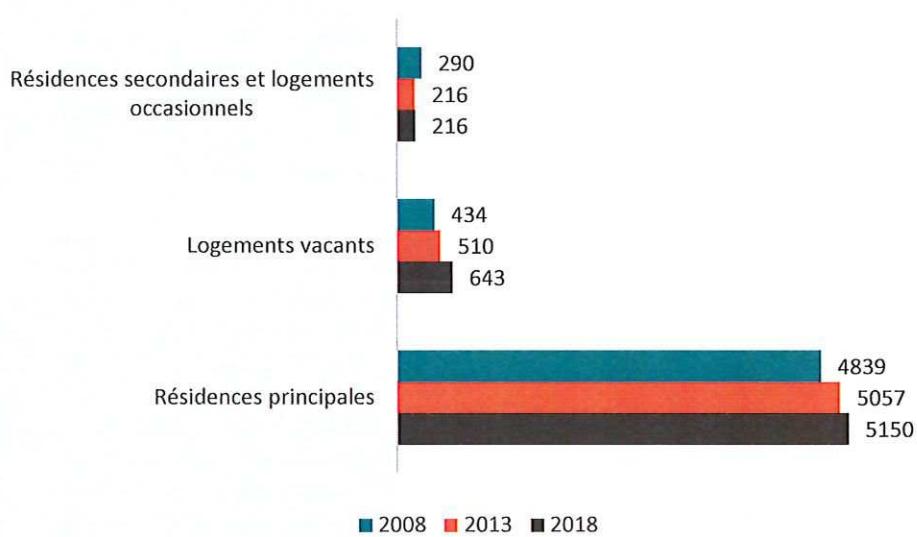


Figure 72: Evolution des catégories de logements de l'intercommunalité

Définitions

Les logements sont répartis selon les types suivants :

- maisons,
- appartements,
- autres logements : logements-foyers, chambres d'hôtel, habitations de fortune, pièces indépendantes.

Les logements sont répartis en quatre catégories :

- les résidences principales : logements occupés de façon habituelle et à titre principal par une ou plusieurs personnes.

Il y a ainsi autant de résidences principales que de ménages,

- les logements vacants : logements inoccupés se trouvant dans l'un des cas suivants : proposé à la vente ou à la location, déjà attribué à un acheteur ou un locataire et en attente d'occupation, en attente de règlement de succession, conservé par un employeur pour un usage futur au profit d'un de ses employés, gardé vacant et sans affectation précise par le propriétaire (logement très vétuste, etc.).

- les résidences secondaires : logements utilisés pour les week-ends, les loisirs ou les vacances, y compris les logements meublés loués ou à louer pour des séjours touristiques,

- les logements occasionnels : logements utilisés occasionnellement pour des raisons professionnelles (ex : un pied-à-terre professionnel d'une personne qui ne rentre qu'en fin de semaine auprès de sa famille). La distinction entre logements occasionnels et résidences secondaires est parfois difficile à établir. C'est pourquoi, les deux catégories sont souvent regroupées.

Définitions

Le statut d'occupation du logement définit les situations juridiques des ménages concernant l'occupation de leur de leur résidence principale. On distingue trois statuts principaux :

- propriétaire : ménages propriétaires, copropriétaires et accédants à la propriété,
- locataire ou sous-locataire : ménages acquittant un loyer, quel que soit le type de logement qu'ils occupent (logement loué vide ou meublé, chambre d'hôtel s'il s'agit de la résidence principale du ménage),
- logé gratuitement : ménages qui ne sont pas propriétaires de leur logement et qui ne paient pas de loyer (personnes logées gratuitement chez des parents, des amis, leur employeur, etc.).

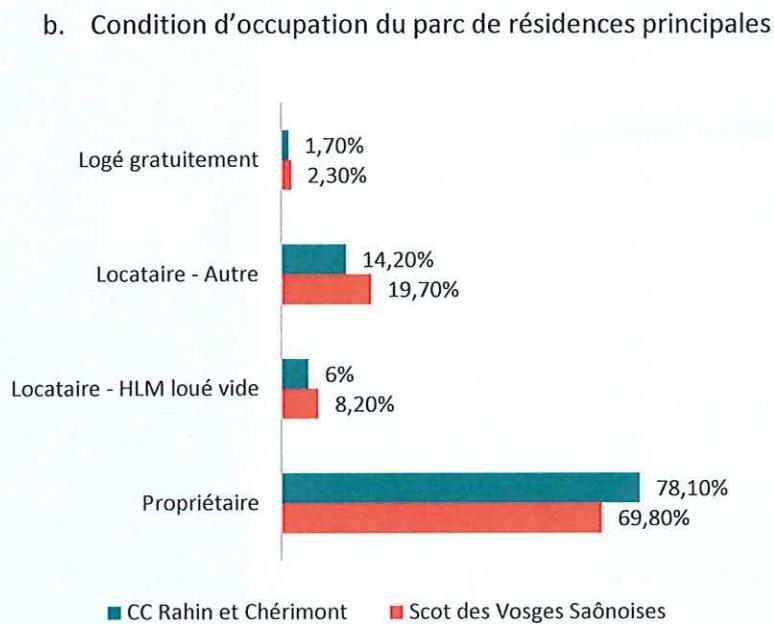


Figure 73: Statut d'occupation des résidences principales

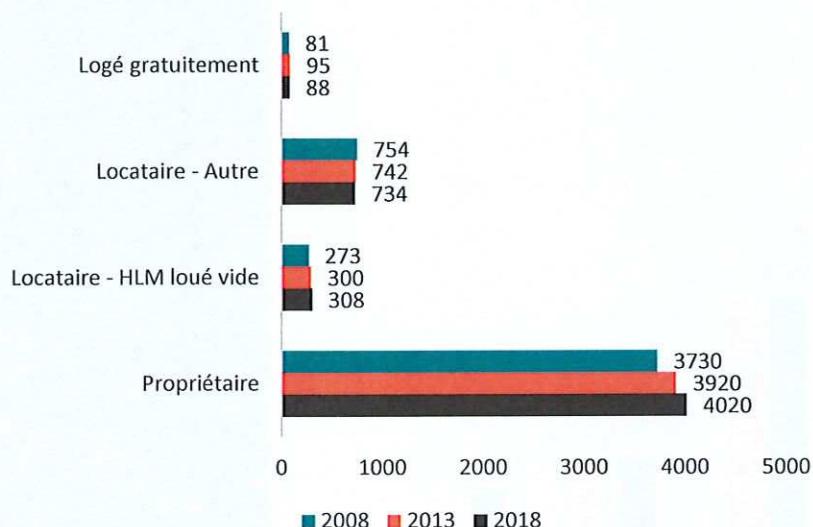
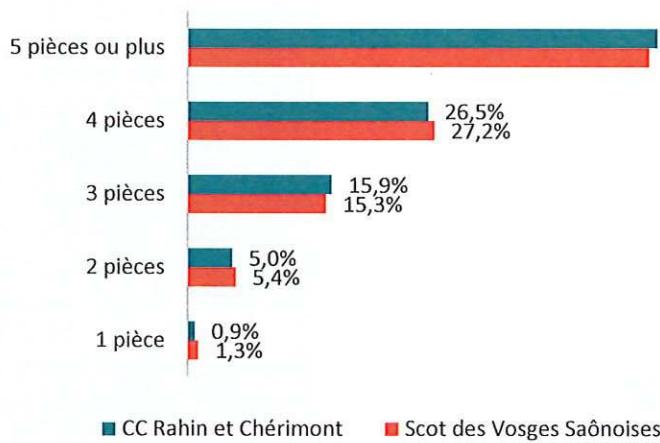


Figure 74: Evolution du statut d'occupation des résidences de l'intercommunalité



c. Caractéristiques du parc de résidences principales



22,4 %

des résidences principales
de l'intercommunauté ont
moins de 30 ans

Figure 75: Répartition des résidences principales par taille

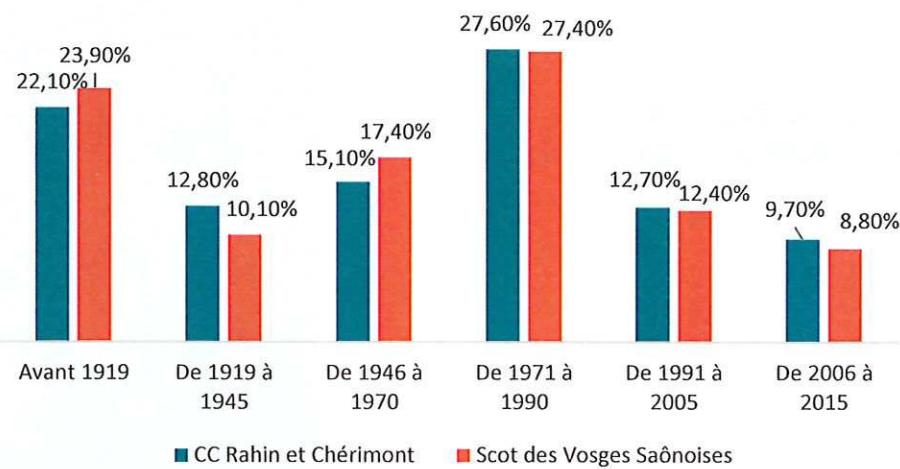
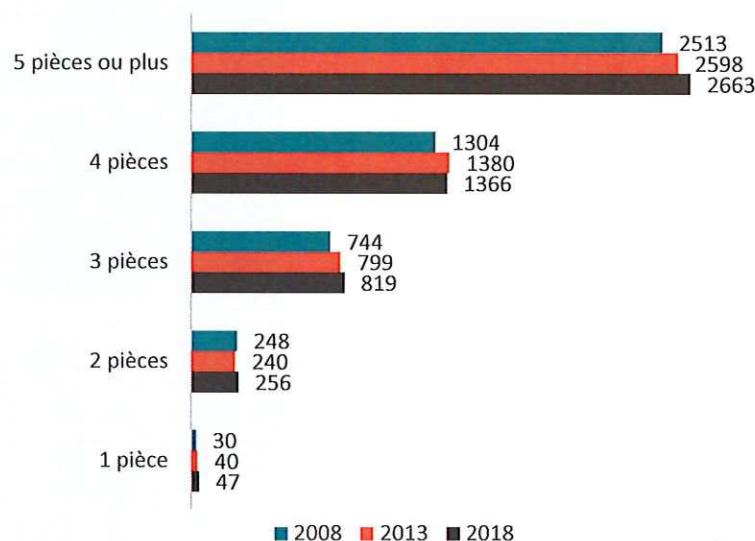


Figure 76: Taux de résidences principales par période d'achèvement de la construction

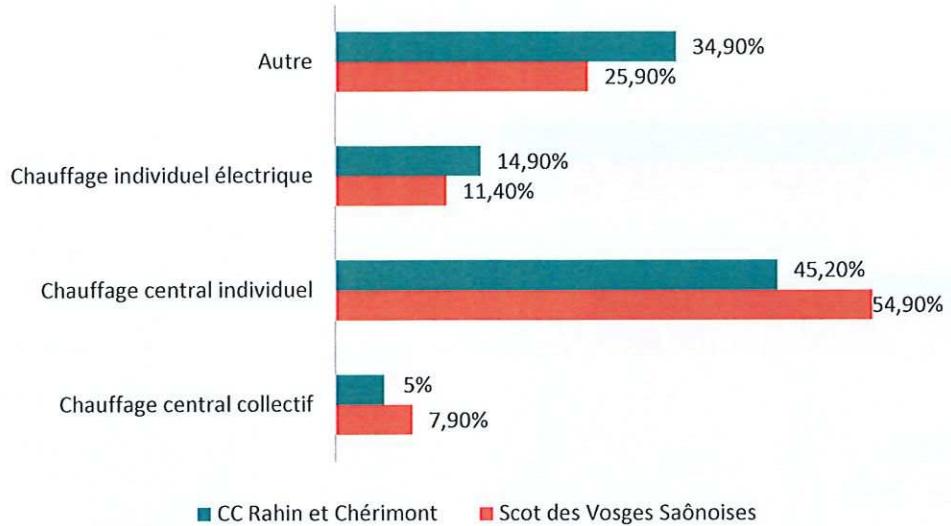


Figure 78: Mode de chauffage des résidences principales

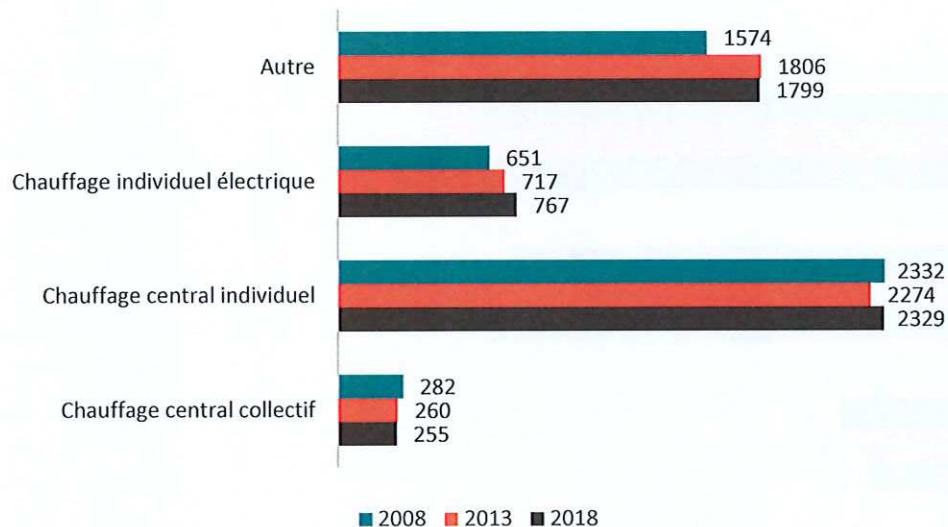


Figure 79: Evolution du mode de chauffage des résidences principales de l'intercommunalité

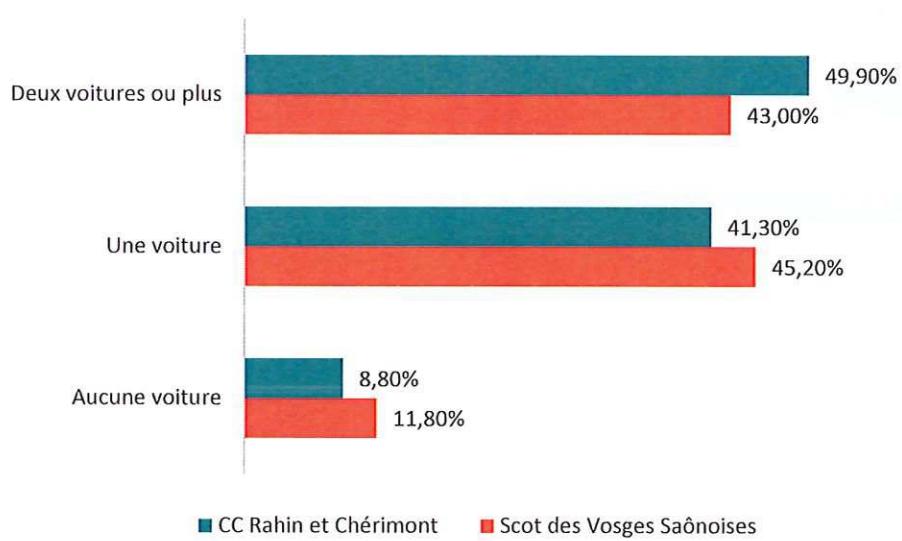


Figure 80: Equipement automobile des ménages

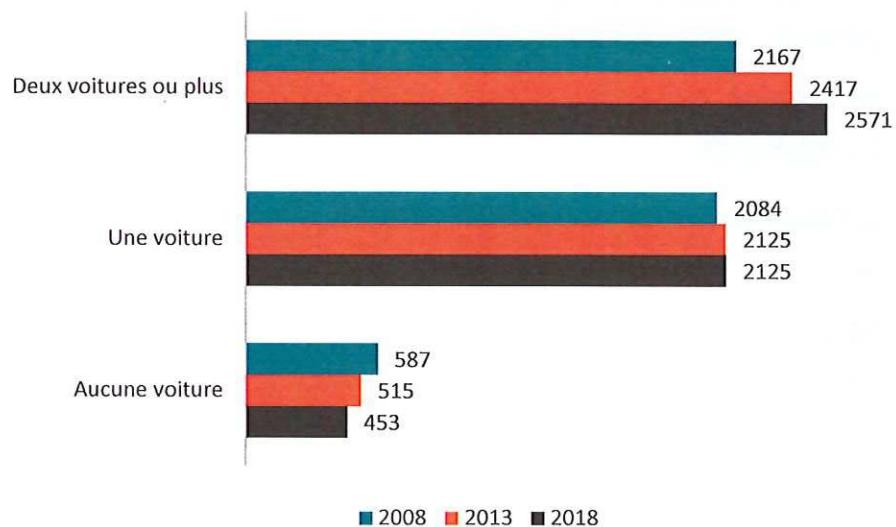


Figure 81: Evolution de l'équipement automobile des ménages

d. Migrations résidentielles

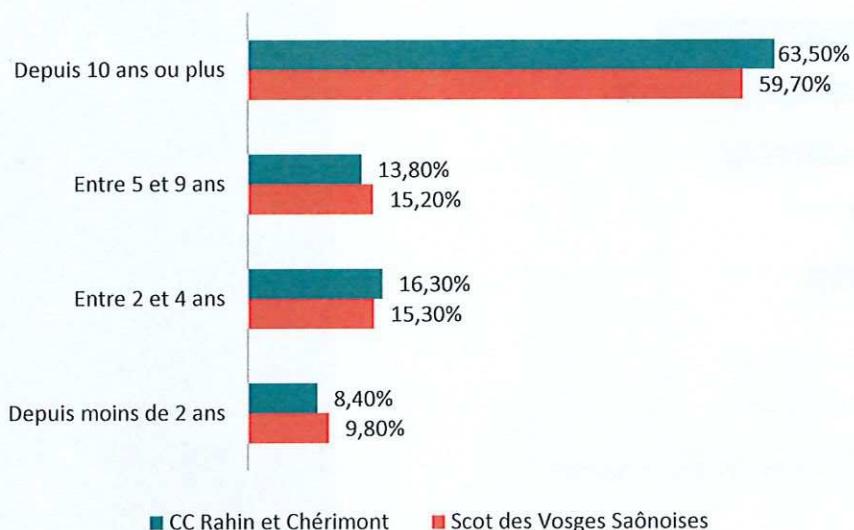


Figure 82: Part des ménages par ancienneté d'emménagement dans les résidences principales

Définition

L'ancienneté d'occupation d'un logement est calculée à partir de l'année d'emménagement ;

Si tous les occupants présents au moment du recensement ne sont pas arrivés en même temps, la date d'emménagement correspond à celle du premier arrivé.

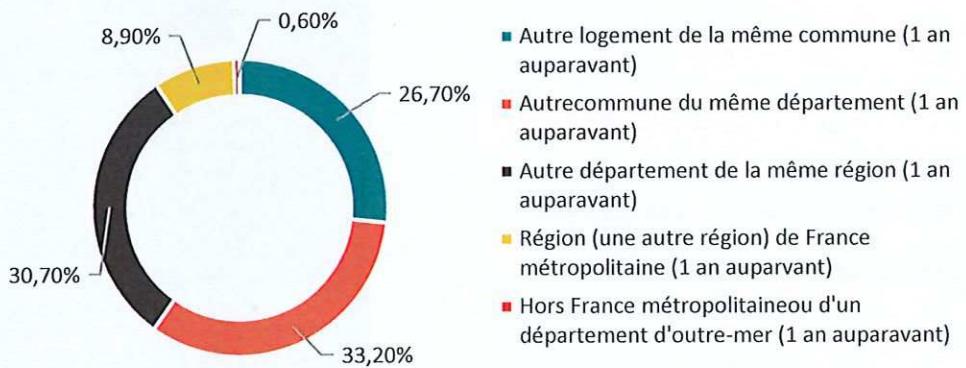


Figure 83: Lieu de résidence 1 an auparavant des personnes de l'intercommunalité qui ont changé de logement

e. Constructions

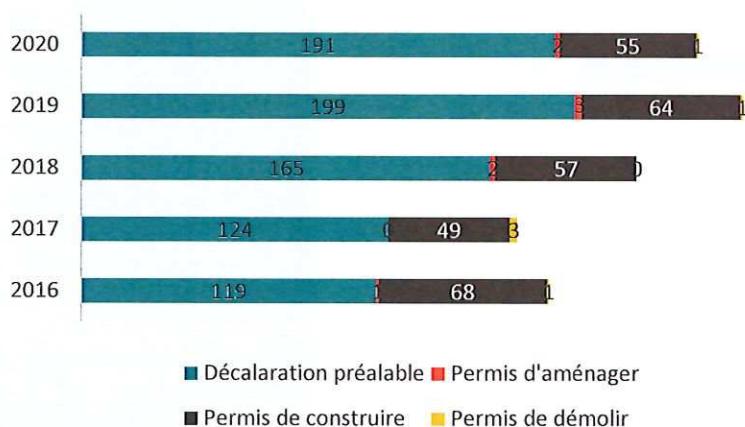


Figure 84: Evolution du nombre d'autorisation d'urbanisme dans l'intercommunalité

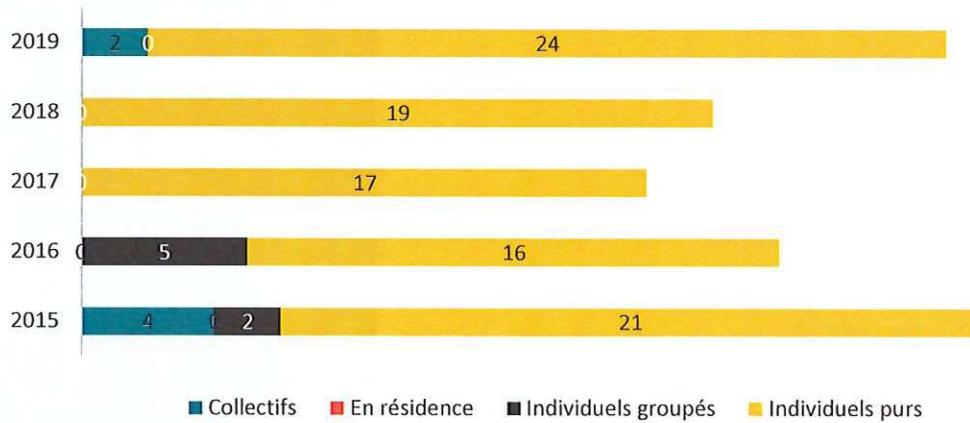


Figure 85: Evolution du nombre de logements commencés dans l'intercommunalité

f. Energie

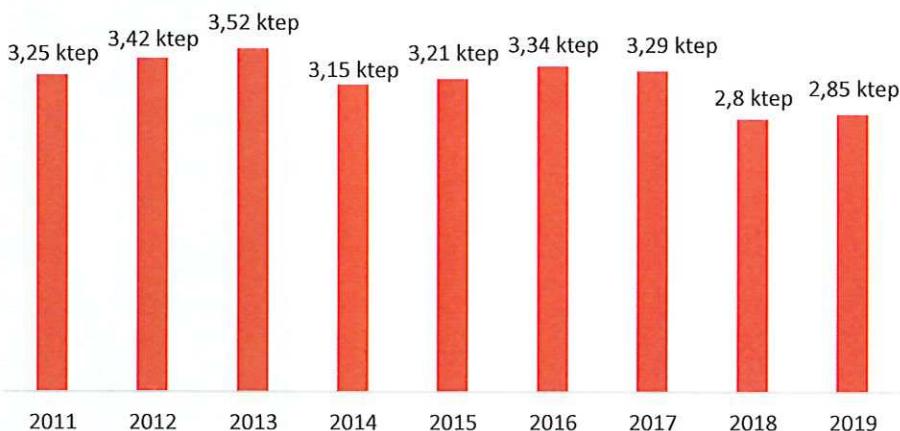


Figure 86: Evolution de la consommation électrique du secteur résidentiel de l'intercommunalité

Définition

Un logement est considéré commencé à la réception de la déclaration d'ouverture de chantier par la collectivité.



C'est la consommation en électricité et en gaz de l'intercommunalité

Définitions :

Tep (tonne équivalent pétrole) est une unité de mesure de l'énergie.
1 ktep correspond à 1000 tep

Selon l'agence internationale de l'énergie, 1 tep équivaut à 11630 kWh

5. Activités économiques

Top 5 des activités économiques du territoire (selon l'effectif) en 2018

Indicateur	Nombre d'entreprises créées en 2018		Part départementale de la CC Rahin et Chérimont
	CC Rahin et Chérimont	Haute Saône	
Industrie	4	98	4,1%
Construction	11	74	14,9%
Communication, transport, restauration, hébergement	12	366	3,3%
Services marchands pour les entreprises	13	298	4,4%
Services marchands pour les particuliers	13	294	4,4%
Total	53	1130	4,7%

Evolution des créations d'entreprises

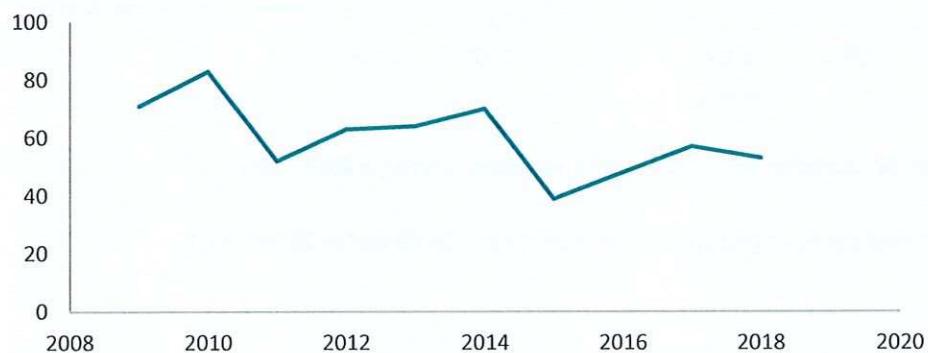


Figure 87: Evolution des créations d'entreprises 2008 - 2018

Les entreprises à capitaux étrangers en 2020

Raison sociale	Actionnaire (>50%)	Tranche d'effectif	Commune
GESTAMP RONCHAMP SAS	GESTAMP PALENCIA SA	de 100 à 250	Champagney
ETABLISSEMENTS JEAN CHAPUIS	PEWAG INTERNATIONAL GMBH	de 50 à 99	Plancher-Bas

6. Profil énergie climat

a. Consommations énergétiques

Les produits pétroliers, l'électricité et le bois énergie sont les trois vecteurs d'énergie les plus consommés sur le territoire. La quasi-totalité des habitants du territoire utilise le véhicule individuel pour les déplacements quotidiens. De plus, le bois énergie est fortement utilisé pour le chauffage.

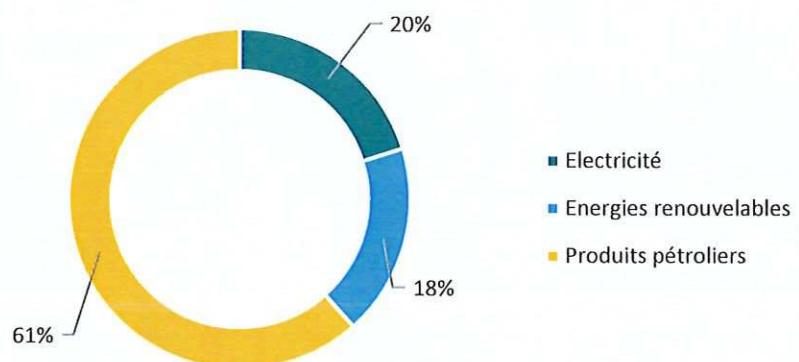


Figure 88 : Répartition de la consommation d'énergie finale par vecteur - 2016

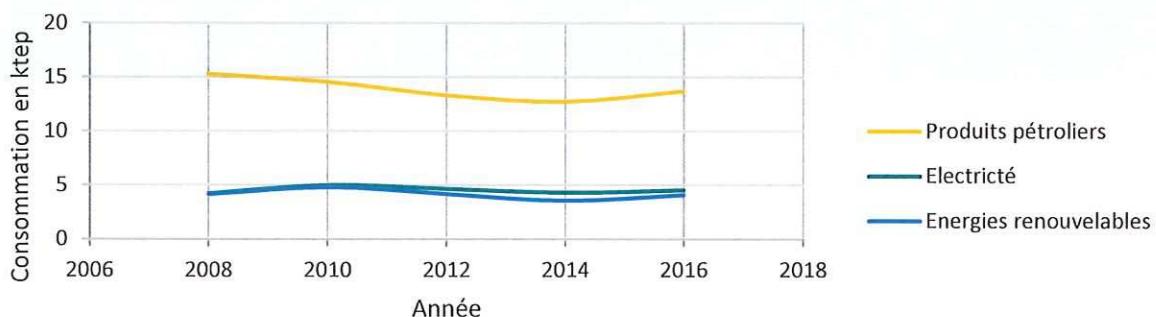


Figure 89 : Evolution des consommations par vecteur d'énergie 2008 - 2016

L'évolution de la consommation énergétique est relativement stable entre 2008 -2016

Le résidentiel et le transport routier sont les deux secteurs les plus énergivores sur le territoire. Cela peut être expliqué par des logements mal ou peu isolés, la ruralité de territoire et qui demande des déplacements en véhicule individuel surtout en hiver.

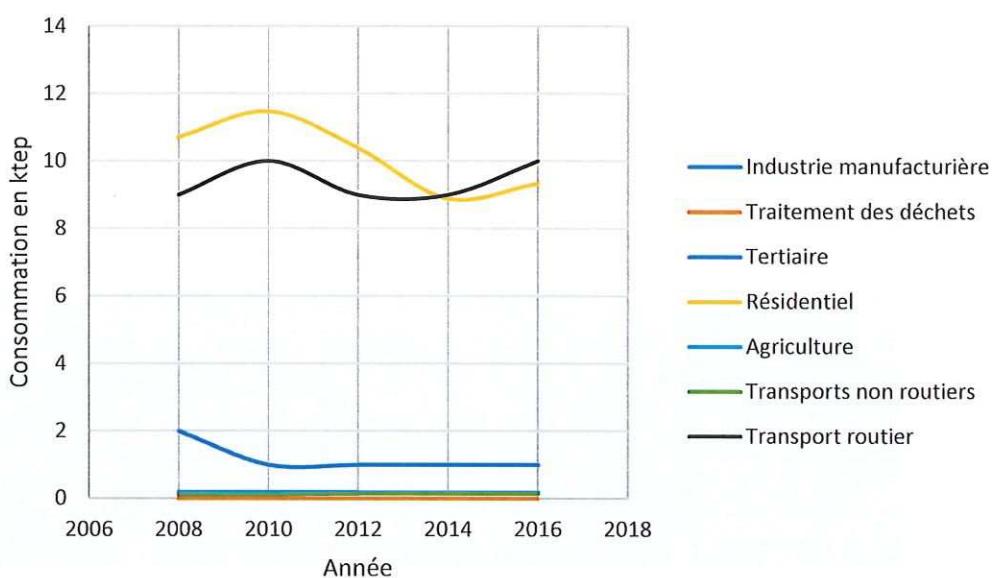


Figure 88: Evolution des consommations par secteur 2008 - 2016

	CC Rahin et Chérimont	Haute-Saône
Autres types d'énergies (déchets industriels particuliers, ...) ktep	0	5
Chaleur urbaine ktep	0	2
Combustibles minéraux solides ktep	0	6
Electricité ktep	4,569	126,536
Energies renouvelables ktep	4,128	98,336
Gaz naturel ktep	0	73
Produits pétroliers ktep	13,744	319,487
Consommation tout secteurs ktep	22,52	630,35
Consommation d'énergie par habitant en tep/habitant	1,88	2,66

Rapporté au nombre d'habitants, la CCRC consomme 1,88 tep/habitant. Comparé aux consommations départementales et régionales, la Communauté de Communes Rahin et Chérimont consomme 30% de moins par rapport au département et 35% de moins par rapport à la région.

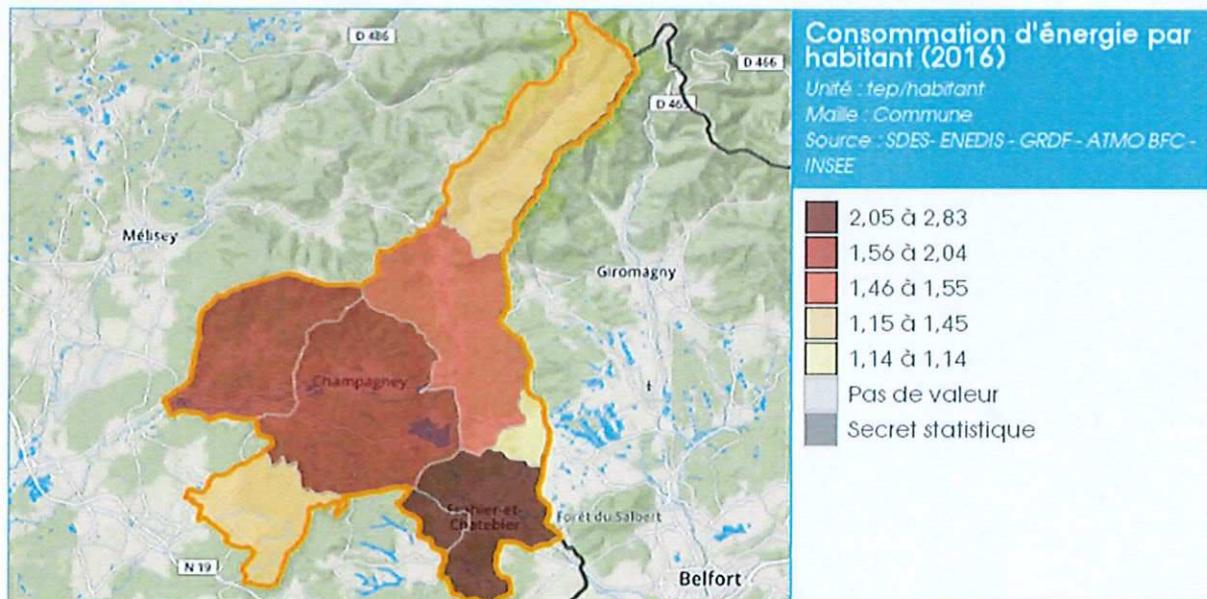


Figure 89: Répartition des consommations communales par habitants - 2016

Rapporté au nombre d'habitants, les communes de Frahier-Et-Chatebier et Echavanne restent les deux communes les plus énergivores de la Communauté de Communes. Cette forte consommation est dû à la forte utilisation de véhicule individuel pour les déplacements domicile travail, ...

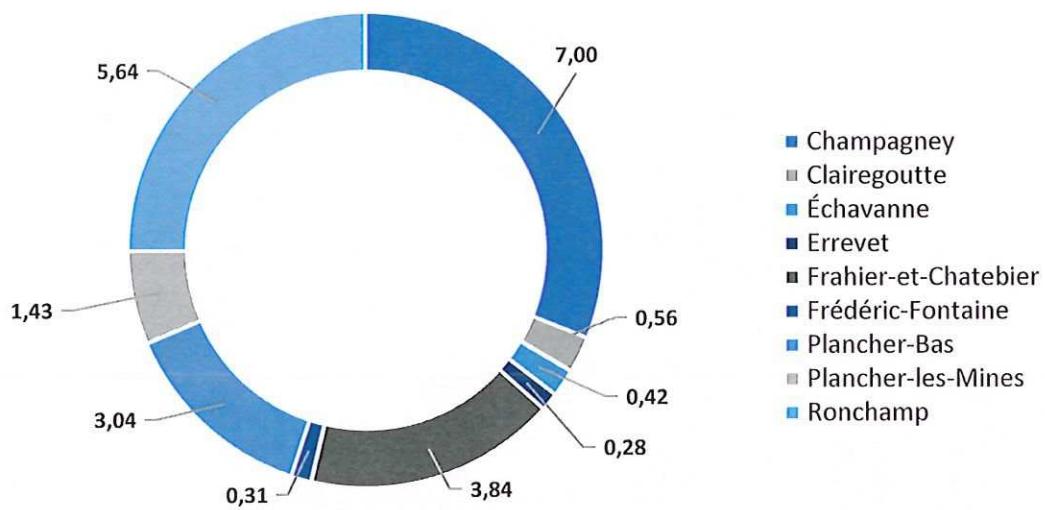


Figure 90: Répartition des consommations énergétiques par commune - 2016

Champagney et Ronchamp sont les deux communes les plus énergivores sur le territoire. Cela peut être expliqué par la concentration de plus de 50% des habitants et centralisation de la plupart des services sur ces deux communes.

Nom	Produits pétroliers	Energies renouvelables	Electricité	Combustibles minéraux solides	Chaleur (réseau de chaleur)	Autres types d'énergies (déchets industriels particuliers, ...)
Champagney	4,2879	1,2473	1,4342	0,0278	0	0
Clairegoutte	0,2489	0,1887	0,1134	0,0047	0	0
Échavanne	0,2858	0,0775	0,0594	0	0	0
Errevet	0,1153	0,0904	0,0779	0	0	0,0005
Frahier-et-Chatebier	3,0045	0,4045	0,4341	0	0	0
Frédéric-Fontaine	0,1226	0,1144	0,0696	0	0	0
Plancher-Bas	1,5422	0,7544	0,6935	0,0038	0,0457	0
Plancher-les-Mines	0,6278	0,3366	0,4688	0	0	0
Ronchamp	3,5089	0,9139	1,2177	0,0009	0	0
Total	13,7439	4,1277	4,5686	0,0372	0,0457	0,0005
%	61,0%	18,3%	20,3%	0,2%	0,2%	0,002%

	Produits pétroliers	Energies renouvelables	Electricité	Combustibles minéraux solides	Chaleur urbaine	Autres (déchets agricole et plastique)	Toutes énergies
Agriculture	0,1712	0	0,0139		0	0,0005	0,1856
Industrie manufacturière	0,5829	0,0725	0,6552	0,0372	0	0	1,3478
Industrie de l'énergie	0,0244	0,0216	0	0	0	0	0,046
Résidentiel	1,9519	4,0552	3,34	0	0,0007	0	9,3478
Tertiaire	0,7059	0	0,5595	0	0,045	0	1,3104
Transport routier	10,18	-	-	-	-	-	10,18
Transport non-routier	0,304	-	-	-	-	-	0,304

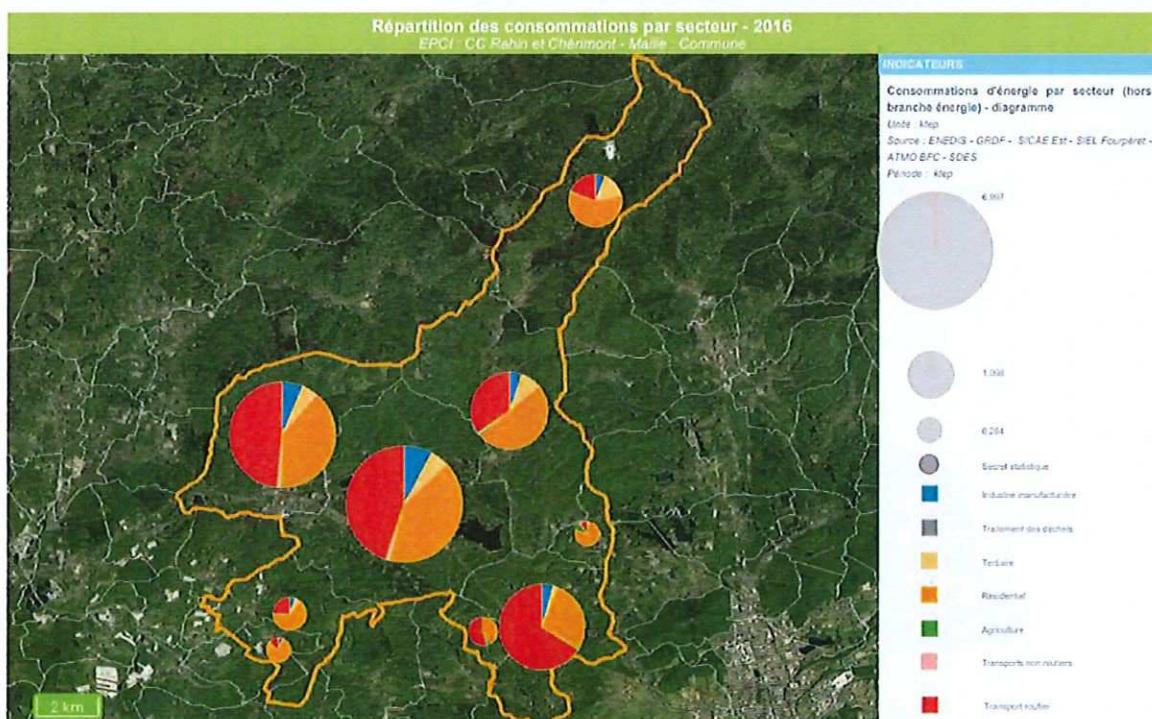


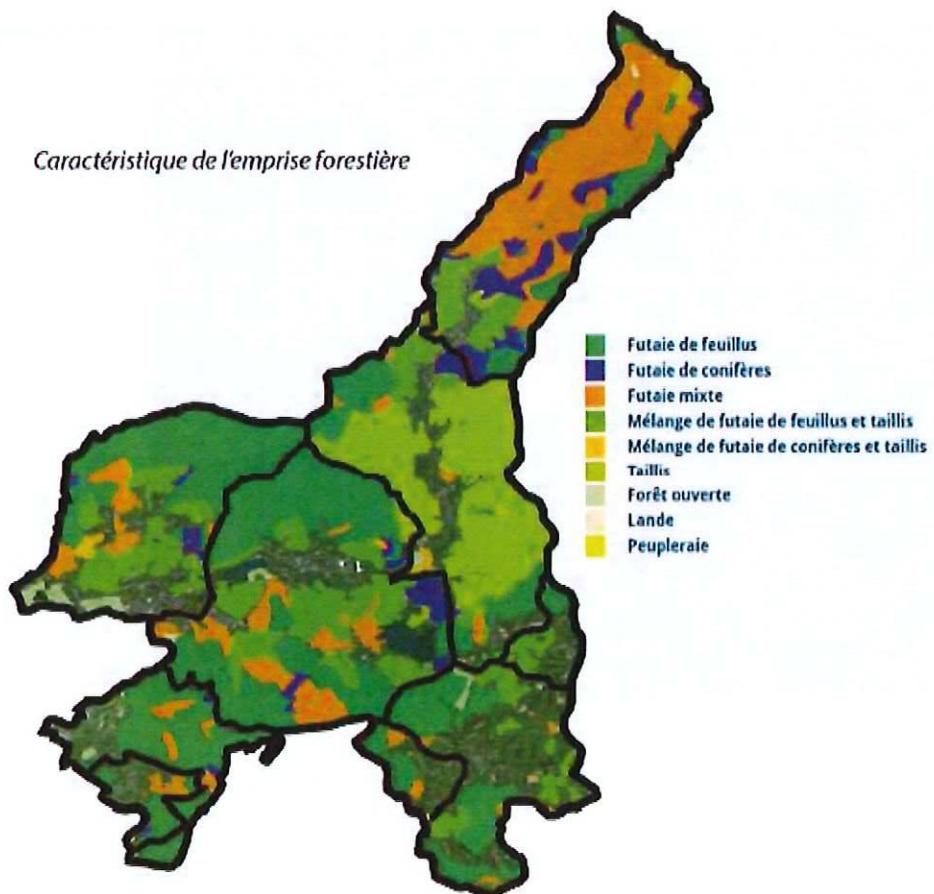
Figure 91: Répartition des consommations par secteur et par commune - 2016

b. Zoom sur la filière bois :

La CCRC est couverte en majorité par la forêt. Cette dernière fait partie intégrante du paysage. Pour la commune de Plancher-les-Mines, la forêt couvre la quasi-totalité du territoire communal. Plancher-Bas et Champagney possèdent une forte occupation des sols par la forêt mais présentent une emprise d'espaces urbanisés plus importante. Frahier-et-Chatebier ainsi qu'Errevet possèdent moins d'espaces forestiers sur leur territoire car les espaces agricoles y sont largement plus présents que dans le reste de la communauté de communes.

Le territoire intercommunal est recouvert de futaies de feuillus et de conifères, avec une légère prédominance pour les feuillus. Les futaies de conifère sont localisées pour la plupart en Plancher-les-Mines. Dans cette commune, les conifères et les feuillus se côtoient permettant le développement de futaies mixtes sur une grande partie du territoire. Pour les futaies de feuillus, elles sont principalement localisées à Ronchamp, Champagney et Clairegoutte. On retrouve également des taillis en grande quantité à Plancher-Bas. Ils peuvent être aussi mélangés avec les futaies de feuillus comme à Ronchamp, ou les futaies de conifères comme à Plancher-Bas.

Le bois énergie représente la majorité des productions énergétiques renouvelables sur le territoire. Deux chaufferies bois avec réseau de chaleur ont été mises en services en 2017 et 2018 à Ronchamp engendrant une évolution de 4,3% de la production EnR. D'autres projets sont programmés à Clairegoutte et à Champagney. Ceci vient compléter d'autres chaufferies déjà existantes sur les communes de Frahier-et-Chatebier, Plancher-Bas et Ronchamp.



Le tableau suivant, récapitule les différentes chaufferies bois installée ou en projet sur le territoire de la CCRC.

Communes	Année de mise en service	Type-MO	Etat	Puissance (kW)	Consommation annuelle de plaquettes forestières (tonnes)
Frahier-et-Chatebier	2004	Public	Fonctionnement	240	150
Ronchamp	2010	Public	Fonctionnement	250	200
Ronchamp	2018	Public	Fonctionnement	300	200
La Filature de Ronchamp	2017	Public	Fonctionnement	250	100
Clairegoutte	-	Public	Construction	750	500
Champagney	-	Public	Etude	700	500
Plancher-Bas	2006	Public	Fonctionnement	250	320
Champagney	2005	Privé	Fonctionnement	55	20

La filière bois énergie pourra être mieux mise en valeur sur le territoire. Par ailleurs, un travail de valorisation de la forêt et du bois énergie a été réalisé en partenariat avec l'Union Régionale des Communes Forestières de Bourgogne Franche Comté consiste à estimer le potentiel du bois énergie comme source renouvelables en analysant les forces, les faiblesses les opportunités et les menaces.

Figure 92: Caractéristique de l'emprise forestière

Suite à cette analyse, des pistes d'actions sont proposées en mettant en relation les producteurs forestiers avec les acteurs du bois énergie pour organiser une filière courte bois énergie et d'expérimenter le contrat d'approvisionnement pour la commercialisation de produits bois et accord-cadre à bons de commande pour l'exploitation forestière.

D'autres pistes d'actions sont définies et seront mises en place par la suite : notamment, la commercialisation et l'exploitation des bois en circuits courts ainsi que l'intégration du bois local dans la construction.

c. Emission des gaz à effet de serre

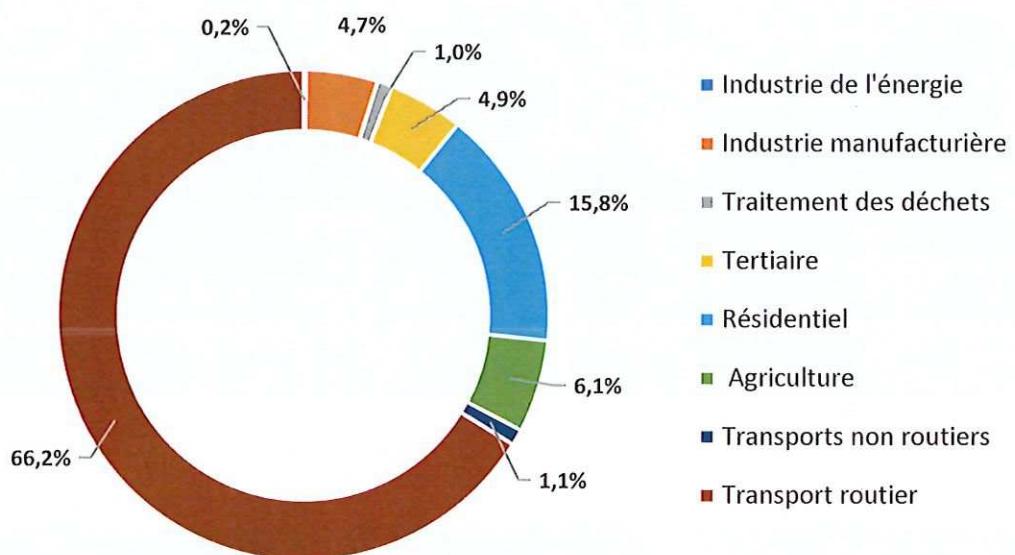


Figure 93: Emission des gaz à effet de serre par secteur - 2016

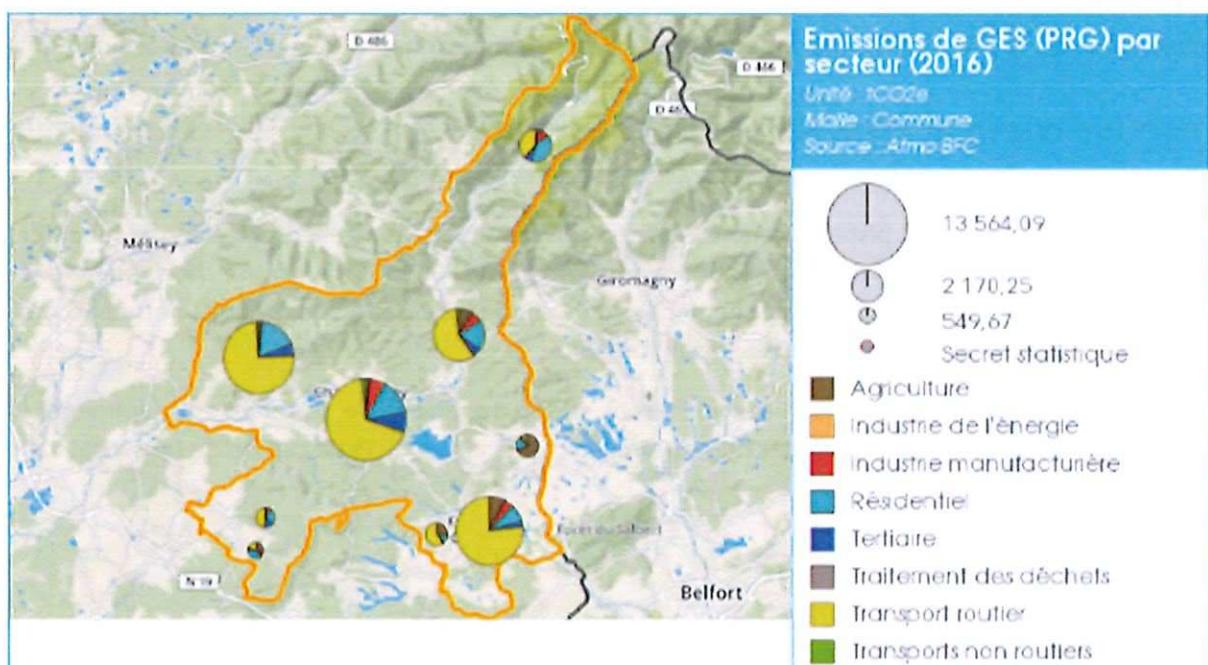


Figure 94: Répartition des émissions de GES par secteur et par commune - 2016

d. Production des énergies renouvelables

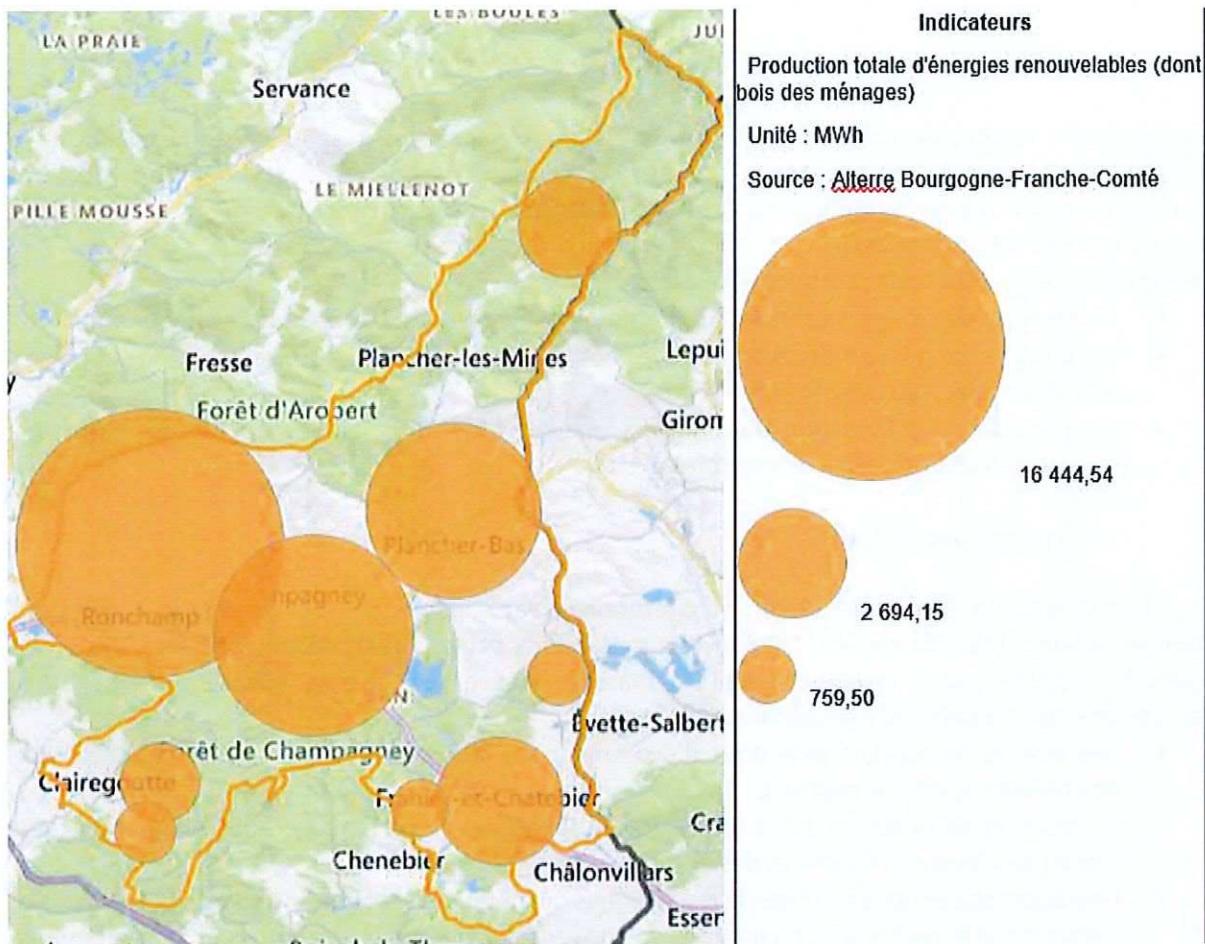


Figure 95: Emission des gaz à effet de serre par secteur - 2016

e. Facture énergétique

La facture énergétique territoriale représente plus de 25 M€ en 2016. 77,3% de cette facture est constitué de l'énergie achetée hors du territoire. Ce qui représente 19,4M€. C'est une richesse qui fuit du territoire et représente son premier facteur de dépendance économique.

22,7% de cette facture est de l'énergie produite localement, dû à une forte utilisation du bois local pour le chauffage.

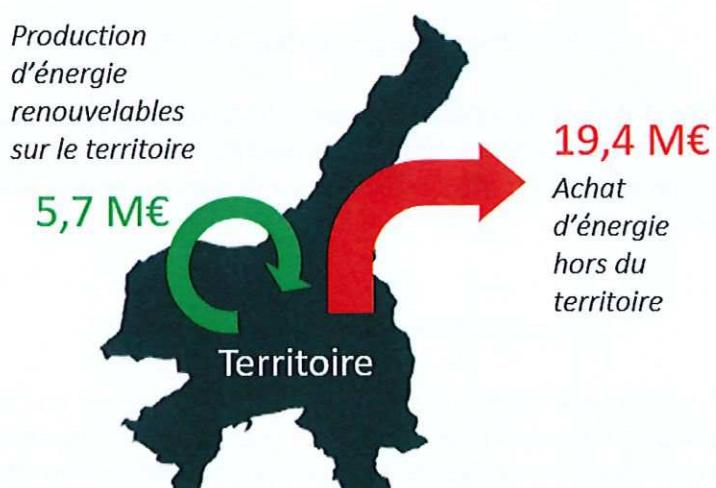


Figure 96: Flux financier de l'énergie sur le territoire

Annexe 2 : Eléments contextuels

1. Le programme « Territoires d'Industrie »

Le dispositif « Territoires d'Industrie » a pour objectif de relancer les dynamiques industrielles de la France dans le cadre d'une stratégie déterminée de reconquête et de développement industriel des territoires, basée sur les projets locaux, et orientée sur les enjeux de recrutement, d'innovation, d'attractivité et de simplification.

Ce dispositif repose sur trois principes essentiels :

- Un principe de ciblage visant à soutenir les entreprises et les aider à leur développement
- Un principe de gestion décentralisée, les actions devant être construites et animées par les acteurs locaux : industriels et territoire.
- Un principe de priorisation des moyens financiers de l'Etat et des opérateurs nationaux orientés en priorité vers ces territoires.

2. Le programme TEPOS

La Communauté de Communes Rahin et Chérimont s'est engagée dans la démarche Territoire à Energie POSitive (TEPOS) en 2016. Celle-ci se matérialise par des réalisations concrètes selon une approche « pas à pas », progressive et pragmatique. Basée sur l'action, elle se traduit, face à l'accroissement des prix des énergies fossiles, par :

- Des actions de sobriété porteuses d'économies sur la facture énergétique de la collectivité, des habitants, des entreprises,
- La création de richesses sur le territoire en favorisant le recours et le développement des ressources locales, des EnR et des emplois associés,
- Une approche et des pratiques démocratiques qui favorisent la cohésion sociale et territoriale, notamment à travers la participation des citoyens aux projets énergétiques et la réduction de la précarité énergétique.

L'engagement dans la démarche TEPOS a permis au territoire d'inscrire ses projets dans un programme d'actions en faveur du développement durable. Il s'agit d'une vision participative et proactive avec un effet d'entraînement sur les autres acteurs du territoire. Par la prise en compte de la transition énergétique, le territoire s'est tourné vers l'avenir.

3. Plan Climat Energie Territorial PCET

Le PCET du Pays des Vosges Saônoises (PVS) détaille une feuille de route à destination des collectivités qui le composent et dont les objectifs sont la réduction des consommations énergétiques, l'accompagnement des acteurs locaux (habitants, entreprises, ...) et le développement des énergies renouvelables.

4. Le programme « Petites Villes de Demain »

Le programme Petites Villes de Demain vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants qui exercent des fonctions de centralité et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

Ce programme constitue un outil de relance au service des territoires. Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement. Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable.

Il traduit la volonté de l'Etat de donner à ces territoires la capacité de définir et de mettre en œuvre leur projet de territoire, de simplifier l'accès aux aides de toute nature, et de favoriser l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre les parties prenantes du programme et de contribuer au mouvement de changement et de transformation, renforcé par le plan de relance.

La Commune de Champagney et la commune de Ronchamp sont lauréates du programme Petites Villes de Demain avec l'appui de la Communauté de Communes Rahin et Chérémont.

La convention d'adhésion au programme Petites Villes de Demain a été signée le 13 juillet 2021, actant l'engagement des collectivités (CCRC, Ronchamp et Champagney).

Une étude stratégique a été mandatée par la Communauté de Communes Rahin et Chérémont auprès de l'Agence d'Urbanisme du Pays de Montbéliard, cofinancée par l'ANCT et la Banque des Territoires.

5. Les contrats territoriaux

Territorialisation des politiques régionale et départementale selon des orientations stratégiques touchant le développement économique, les services à la population et l'aménagement territorial avec attribution d'une enveloppe financière à la clé.

Les contrats avec la région se négocient à l'échelle du PETR et sont en cours d'élaboration.

Le contrat PACT 2020-2025 est en cours de finalisation avec les services du département.

6. Urbanisme

a. PLUi

En cours d'élaboration

PADD approuvé le 23 janvier 2020

Stratégie de territoire en cours d'élaboration en lien avec un développement équitable s'inscrivant dans une démarche durable et s'appuyant les atouts du territoire.

b. SCoT

En cours d'élaboration

PADD débattu le 9 novembre 2018

Projet de SCoT arrêté le 9 avril 2019

Le SCoT du Pays des Vosges Saônoises, dont la délibération de prescription date de fin 2012 et qui est en cours d'élaboration, propose une stratégie « Pays des Vosges Saônoises 2040 » destiné à revitaliser un maillage hiérarchisé de centralités.

Lure, Luxeuil-Les-Bains, Saint-Loup-sur-Semouse/Fougerolles, Pôles principaux de la structure définissant l'espace de centralité du Pays.

Un réseau de pôles intermédiaires, dont Ronchamp et Champagney, jouant un rôle de « relais » de développement économique et urbain essentiels pour l'équilibre du Pays.

Des pôles de proximité offrant des services de proximité aux habitants des périphéries plus rurales.

Pour mettre en œuvre cette stratégie, Ronchamp et Champagney vont pouvoir s'appuyer sur de nombreux atouts :

- Le Pays des Vosges Saônoises et le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges mènent actuellement le programme européen LEADER sur le Pays des Vosges Comtoises, programme visant à soutenir des projets pilotes en zone rurale notamment sur les volets énergie, tourisme et déplacements.
- Depuis le 1^{er} janvier 2014, la CCRC répond aux besoins spécifiques es propriétaires occupants de son territoire pour la réalisation de leurs projets de rénovation dans le cadre du Programme Habiter Mieux.
- La CCRC possède un fort potentiel touristique avec un riche patrimoine architectural et culturel : la colline et la chapelle Notre Dame du Haut à Ronchamp (inscrite sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO en 2016) est le site le plus visité du territoire avec plus 80 000 visiteurs par an (dont 60% d'étranger), autant de personnes qui traversent et parcoururent les rues des centres.
- La CCRC, c'est aussi un patrimoine naturel important : l'attractivité touristique repose entre autres sur 2 sites majeurs aménager pour les loisirs aquatiques et les sports en plein air, le bassin de Champagney et les anciennes ballastières qui constituent des sites très fréquentés et adaptés à une demande de la population locale et de touristes...
- La reconversion de la friche de la filature de Ronchamp a permis la création de services aux entreprises, d'espaces de coworking, de services à la personne dans les domaines du sport, de la culture des loisirs et du tourisme, ...

Annexe 3 : Le projet de territoire de la Communauté de Communes Rahin et Chérémont

Projet d'Aménagement et de Développement Durable (voir PADD jointe au contrat CRTE)

I. Les axes et les orientations stratégiques du CRTE

1. Les axes stratégiques

Les Contrats de Relance et de transition Ecologique ont vocation à refonder les politiques contractuelles via la simplification et une mise en cohérence des différents programmes d'aide de l'Etat.

Au regard des 3 axes stratégiques, une déclinaison opérationnelle a été privilégiée permettant de traiter les enjeux ayant un trait à la transition écologique, la cohésion territoriale et le développement économique.

En tant que contrat évolutif, il aura vocation à s'enrichir au fil du temps, afin d'adapter les objectifs partagés pour répondre aux grands enjeux portés au différentes échelles, européenne, nationale, régionale et départementale.

Les objectifs partagés en 3 axes stratégiques :

- Transition énergétique, écologique et développement durable
- Cohésion territoriale
- Développement économique

Axe 1 : Transition énergétique, écologique et développement durable

La lutte contre le réchauffement climatique est un enjeu de société majeur dont les collectivités territoriales doivent se saisir. L'accord de Paris de décembre 2015 a fixé l'ambition de la communauté internationale de limiter la hausse des températures à moins de 2°C par rapport à la période préindustrielle et si possible à moins de 1,5°C, une différence de 0,5°C étant susceptible d'avoir, comme le GIEC l'a montré dans un rapport d'octobre 2018, des impacts notables tant sur les systèmes humains que les systèmes naturels.

Au niveau européen, les objectifs sont désormais d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050, et pour cela, de réduire les émissions de gaz à effet de serre d'au moins 55% d'ici 2030 par rapport à 1990.

En France, la loi Energie Climat du 8 novembre 2019 inscrit l'objectif de neutralité carbone d'ici 2050 dans la loi. L'objectif national de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) est actuellement de 40% en 2030 par rapport à 1990, et est susceptible d'être lui-même rehaussé suite au relèvement des objectifs européens. La Stratégie Bas Carbone 2 (SNBC 2), entrée en vigueur le 21 avril 2020, définit quant à elle la trajectoire de réduction des émissions de GES ainsi que des « budget carbone » par secteurs d'activité et par pas de temps de quatre ans.

Dans ce contexte, la Communauté de Communes Rahin et Chérémont se doit de contribuer à l'atteinte des objectifs internationaux, européens et nationaux en termes de réduction des émissions de GES. Une action ambitieuse qui demande la mobilisation de l'ensemble des acteurs de la société pour répondre à l'urgence climatique, ainsi qu'une mise en cohérence de l'ensemble des politiques publiques avec les enjeux climatiques.

Le PCET du PETR des Vosges Saônoises s'inscrit pleinement dans cette ambition. Il définit la politique locale de lutte contre le changement climatique et vise à agir en cinq enjeux :

- Déployer des solutions de mobilité efficaces et adaptées à la ruralité
- Adapter les habitats et les bâtiments au changement climatique
- Réaliser notre mix énergétique et développer le plein potentiel des énergies renouvelables
- Améliorer la qualité de l'air (intérieur et extérieur)
- Aménager un territoire équilibré entre habitats et espaces naturels

Parallèlement, la Communauté de Communes Rahin et Chérémont s'est engagée dans le programme TEPOS depuis 2016. Cette démarche repose sur trois piliers : favoriser la sobriété énergétique, développer les performances énergétiques et encourager la production locale d'énergies renouvelables.

Orientation 1 : Favoriser l'accessibilité à une alimentation de qualité et développer l'agriculture locale

La Communauté de Communes Rahin et Chérémont intègre la dimension agricole dans ses politiques publiques. L'enjeu est de rapprocher les différents acteurs de l'alimentation (producteurs, transformateurs, distributeurs, consommateurs et collectivités territoriales), de maintenir l'agriculture sur les territoires et de renforcer l'accessibilité aux produits agricoles et alimentaire de qualité pour le grand public.

La collectivité a identifié différentes problématiques sur son territoire, comme la déprise agricole. La perte de lien entre consommateurs, transformateurs et producteurs est accentuée par un mode de vie et de consommation déconnecté du territoire et des « faiseurs » de produits alimentaires. Les producteurs engagés dans ces modes de production responsables manquent de visibilité. De plus, la nécessaire transition écologique appelle à limiter les émissions de CO₂ et à proposer une alimentation plus saine aux habitants du territoire.

La coopération d'acteurs diversifiés du territoire semble être un des leviers pour répondre à ces enjeux. Ainsi, la collectivité a engagé depuis 2015 une démarche d'émergence de projets destinées à favoriser le développement de l'alimentation saine et locale : « De la terre à l'assiette », cette démarche a mobilisé des producteurs pour les accompagner vers des projets collectifs de valorisation et de distribution (association Saveurs des Vosges Comtoises, Magasin de producteurs « comme à la ferme » à Champagney, ...).

Le projet de la cuisine centrale en cours de mise en place participe fortement à cette dynamique de développement d'une alimentation saine et locale sur le territoire. Cet équipement sera opérationnel sur le site de la Filature à partir de septembre 2023, avec pour principal objectif de servir 400 repas par jour (600 à terme) à destination principalement des cantines scolaires en favorisant les circuits courts alimentaires et s'appuyant sur la mise en œuvre du Projet Alimentaire Territorial par le Département.

Orientation 2 : Reconnaître l'efficacité énergétique comme source prioritaire d'énergie et réduire la dépendance du territoire aux produits pétroliers

L'Etat met en œuvre un plan d'investissement massif dans la rénovation énergétique des bâtiments. Il doit permettre de financer des travaux tels que la réhabilitation lourde de locaux ou plus simplement le remplacement des fenêtres ou chaudière. Il concerne aussi bien les logements (sociaux et privé) que les bâtiments publics. Pour son patrimoine, comme dans ses interventions de soutien, la Communauté de Communes Rahin et Chérémont s'inscrit pleinement dans cet objectif.

Les rénovations énergétiques des bâtiments publics sont un axe majeur dans la lutte contre le changement climatique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Répondant à un contexte réglementaire de plus en plus exigeant, la Communauté de Communes Rahin et Chérémont porte l'ambition de réduire les consommations énergétiques, les émissions de gaz à effet de serre et de promouvoir les énergies renouvelables. La stratégie de qualité énergétique et environnementale du patrimoine public vise, dans ce contexte, l'efficience et l'exemplarité.

Consciente du défi financier que représente la massification des investissements en matière d'efficacité énergétique, la Communauté de Communes souhaite le recours aux commandes groupées et à l'optimisation des certificats d'économie d'énergie (CEE) en proposant aux services opérationnels

concernés en interne, ainsi qu'aux communes volontaires du territoire, un dispositif de regroupement des audits énergétiques et en travaillant sur la mise en place d'un dispositif dédié à la valorisation des actions éligibles aux CEE.

Par ailleurs, issu de la loi ELAN, le « **décret tertiaire** » de juillet 2019 implique la réduction progressive des consommations énergétiques des bâtiments tertiaires à l'horizon de 2050. Il concerne les propriétaires et exploitants d'un établissement abritant des activités tertiaires du secteur public. Tous les bâtiments, parties de bâtiments ou ensembles de bâtiments qui ont une surface (ou cumul de surfaces) égale ou supérieur à 1000 m² entrent dans le champ d'application du décret tertiaire. Les objectifs de réduction des consommations d'énergie finale de l'ensemble du parc tertiaire sont de 40% en 2030, 50% en 2040 et 60% en 2050 par rapport à 2010, année de référence.

L'atteinte des objectifs sera effective par quatre leviers d'actions :

- Travaux sur l'enveloppe des bâtis
- Installation d'équipements performants et des dispositifs de contrôle et de gestion active de ces équipements
- Optimisation de l'exploitation de ces équipements
- Adaptation des locaux à un usage économe en énergie et incitation des occupants à conserver un comportement responsable.

Orientation 3 : Développer le plein potentiel des énergies renouvelables

La Communauté de Communes Rahin et Chérémont avait été retenue comme Territoire à Energie Positive Pour La Croissance Verte (TEPCV) en 2015 et Territoire à Energie POSitive (TEPOS) depuis 2016. L'objectif est de développer la capacité de production d'énergies renouvelables sur le territoire.

Le territoire présente un potentiel de développement du photovoltaïque sur sites dégradés à l'instar du projet en cours de développement sur Ronchamp et Magny Danigon ou sur bâtiments existants hors zones à enjeux patrimoniaux comme les zones d'activité économique ou commerciales. Ces implantations seraient à encourager à la fois pour les nouvelles constructions et pour la réhabilitation et le recyclage des structures existantes. La proximité de la chapelle de Ronchamp correspondant à la zone d'exclusion qui fait l'objet d'une étude d'aire d'influence paysagère (AIP) depuis le début de l'été 2020 est un élément paysager et architectural important. L'implantation de sites éoliens sur le territoire de la CCRC semble donc difficile. Les projets de développement des énergies renouvelables peuvent aussi être portés de façon participative ou par les collectivités pour favoriser les retours positifs pour le territoire.

Parallèlement, le territoire est majoritairement couvert par la forêt (72%). Cette richesse naturelle pourrait être mieux exploitée avec la massification des chaufferie bois et réseau de chaleur sur le territoire.

Orientation 4 : Protéger la ressource en eau

La Communauté de Communes est couverte par le SIAEP de Champagney qui alimente une partie des collectivités du Nord Franche-Comté. Les captages actuels conduisent à un prélèvement important dans la vallée du Rahin pouvant dépasser sa capacité en période d'étiage. Il nécessite d'élaborer un schéma directeur AEP à une échelle adaptée (SIAEP Champagney ou Communauté de Communes après prise de compétence) intégrant les études stratégiques menées par ailleurs : schéma

départemental de l'eau potable engagé par le conseil départemental de la Haute-Saône et démarche de réflexion stratégique pour l'alimentation en eau potable du nord Franche-Comté menée au sein de la CLE de la Vallée de l'Allan.

La Communauté de Communes a engagé une étude de transfert des compétences eau et assainissements qui est en cours de finalisation.

Orientation 5 : Traiter et réduire les déchets

La Communauté de Communes est adhérente du SMICTOM de la Zone Sous-Vosgienne qui développe ses propres actions à l'échelle de son territoire.

Une collecte des biodéchets en alternance avec les ordures ménagères résiduelles est prévue à l'horizon de 2023.

Un des enjeux du territoire intercommunal est de contenir la production de déchets verts par des opérations de broyage à la source.

Axe 2 : Cohésion territoriale

Orientation 6 : Développer une mobilité durable sur le territoire

Le domaine de transport et le premier émetteur de gaz à effet de serre, à hauteur de 40% de émissions CO2 du pays. Des aides seront apportées aux collectivités pour financer des dispositifs favorisant la réduction de l'impact environnemental et développant l'alternative des mobilités douces.

Le développement des mobilités au quotidien, à savoir le vélo et les transports en commun sont encouragés. Des aides seront notamment apportées aux collectivités pour financer des pistes cyclables et des places de stationnement sécurisés ou parkings relais.

La désimperméabilisation des voiries et la renaturation de sols visent à répondre aux enjeux de demain en lien avec l'adaptation au changement climatique. La Communauté de Communes Rahin et Chérémont souhaite améliorer la fluidité des déplacements en favorisant des modes alternatifs à la voiture individuelle et sécuriser les voies partagées pour faciliter la cohabitation entre les flux automobiles et les mobilités douces, de traiter les points d'intersection et assurer la continuité des pistes cyclables avec les territoires voisins.

Le milieu rural demande la mise en place des solutions adaptées à son contexte. La Communauté de communes Rahin et Chérémont envisage l'aménagement des parkings de covoiturage et la mise en place des solutions technologiques permettant le développement de cette pratique et enfin encourager le recours aux véhicules électriques partagés dans les déplacements au quotidien.

Orientation 7 : Aider à la création de maisons de santé et améliorer l'offre médicale sur le territoire

Le territoire de la Communauté de Communes Rahin et Chérémont présente des difficultés et carences en termes de démographie médicale.

La Communauté de Communes travaille dans ses documents d'urbanisme (PLUi en cours d'élaboration) sur l'identification des zones potentielles pour la construction des résidences séniors,

maison de retraite et centres médicaux. L'objectif est de lutter contre la désertification médicale sur le territoire.

Orientation 8 : Réaménager les centres-bourgs

Le déploiement d'un programme d'aménagement et de revitalisation des centres bourgs des communes est en cours d'étude. Les communes de Ronchamp et Champagney sont lauréates du programme Petites Villes de Demain pour lequel le département va déployer une OPAH-RU avec Lure et Héricourt.

L'objectif est de lancer une dynamique et de définir une vision pour le territoire dans différentes perspectives de temps et d'espace tout en ciblant l'amélioration de l'attractivité du territoire et le confort durable de ses habitants.

L'opération de revitalisation du territoire vise en effet la requalification des logements, commerces, leur rénovation thermique, le traitement des espaces publics et la redynamisation de l'économie locale.

Orientation 9 : Structurer et améliorer les équipements sportifs sur le territoire

L'attractivité et l'inclusion d'un territoire se mesurent par le niveau d'équipement et d'accès aux services pour la population. A cet effet, les équipements sportifs sont l'un des leviers d'inclusion pour encourager et promouvoir les pratiques et les événements sportifs.

La Communauté de Communes Rahin et Chérémont, après la rénovation de deux gymnases sur son territoire, envisage d'améliorer les équipements sportifs sur le territoire en aménageant un complexe sportif avec terrain synthétique à l'entrée de Champagney. Ce dernier permettra de favoriser la pratique sportive sur le territoire de répondre aux besoins des élèves et des associations en termes d'équipements sportifs.

Orientation 10 : Développer l'offre culturelle sur le territoire

La communauté de communes est engagée depuis 2019 dans le développement culturel de son territoire, notamment par le biais d'un contrat incluant un contrat territoire lecture (CTL) et une convention territoriale de développement culturel et d'éducation artistique et culturelle (CTDCEAC). Une réflexion est en cours pour un nouveau contrat en 2022 pour 3 ans. Ces opérations ont fait l'objet d'indicateurs de suivi spécifiques qui sont le nombre d'actions, ou encore les publics cibles.

Une mise à niveau des équipements culturels est envisagée sur la durée du mandat (Cinéma intercommunal, médiathèques, micro-folie).

Un des enjeux patrimoniaux est la mise en place d'un périmètre modifié des monuments historiques sur la commune de Ronchamp correspondant aux zones de protection de la Chapelle Notre Dame du Haut inscrite dans le patrimoine mondial de l'UNESCO.

Axe 3 : Développement économique

Orientation 11 : Renforcer le développement économique

Le soutien et le renforcement de l'activité économique du territoire de la Communauté de Communes Rahin et Chérémont représentent un des éléments majeurs de l'attractivité du territoire.

Riche de son histoire, son dynamisme industriel et sa main d'œuvre qualifiée, la Communauté de Communes Rahin et Chérémont a su ces dernières années se réinventer et se structurer pour répondre à l'attente des acteurs économiques. La création de cellules d'activité artisanales sur le site de La Filature de Ronchamp permet d'attirer des entreprises extérieures au territoire.

Le label « Territoire d'Industrie » avec l'accompagnement de la CCI permet une réactivité inconnue jusqu'alors pour répondre aux demandes des entreprises, notamment en termes de développement de nouveaux projets. La zone d'activité des Champs May dont les terrains sont désormais entièrement viabilisés permet de répondre à des demandes d'installation lorsque des locaux existants ne sont pas adaptés.

Favoriser l'accueil de nouvelles entreprises représente bien évidemment un objectif pour la Communauté de Communes Rahin et Chérémont, il s'avère désormais indispensable d'appréhender cet enjeu de façon durable, notamment via une maîtrise des consommations foncières, la recherche d'une bonne intégration paysagère et des potentialités de développement des énergies renouvelables.

Une approche écologique et économique est au cœur des réflexions, afin de traiter la question des espaces industriels délaissés comme à Ronchamp ou Plancher-les-Mines, ou bien encore les synergies entre les entreprises concourant à renforcer l'économie circulaire.

Orientation 12 : Développer le tourisme durable

Le territoire intercommunal dispose de nombreuses pépites dont le porte-drapeau est bien sûr la Chapelle Notre-Dame du Haut, construite par Le Corbusier et inscrite au Patrimoine Mondial de l'UNESCO depuis 2016, et qui a fait l'objet d'aménagements importants par Renzo Piano en 2011.

La station été/hiver de La Planche des Belles Filles bénéficie également d'une renommée mondiale avec 6 arrivées d'étape du Tour de France qui ont à chaque fois marqué les esprits.

L'accompagnement de la structuration de la station est un enjeu fort du territoire afin de créer une cohérence station-vallée. Le projet prévoit la création d'une offre touristique « 4 saisons » avec notamment la construction d'une structure d'hébergement sur site, la rénovation des abords paysagers, la destruction ou la rénovation de friches en vallée. Il se veut complémentaire avec la structuration de la base de plein air et du Camping des Ballastières, à une dizaine de kilomètres dans la vallée, autre point d'attrait touristique de Rahin et Chérémont.

Le projet de réhabilitation et de développement du Musée de la Mine Marcel Maulini à Ronchamp est un élément structurant au cœur d'une offre de sentiers thématiques et pédagogiques retracant l'histoire du bassin houiller de Ronchamp-Champagney-Magny Danigon.

Également à Ronchamp sur le thème du tourisme, le Département de la Haute-Saône porte un projet d'organisation de la mobilité du dernier kilomètre pour l'accès au Site de Notre Dame du Haut est à l'étude.

Le territoire de la Communauté de Communes Rahin et Chérémont peut également s'appuyer sur les attraits de la Maison de la Négritude et des Droits de l'Homme à Champagney et du Bassin de Champagney ; ce dernier enjeu majeur préservation paysagère, hydraulique mais aussi touristique.

Plan d'actions CRTE-CCRC V3

Projets matures
Projets en cours de développement

Axe	Orientation	N° fiche action	Action	Maître d'ouvrage	Description de l'action	Partenaires	Coût prévisionnel	Plan de financement										Calendrier	Indication d'évaluation proposés				
								CPER	DSIL	FNADT	DETR	Anah	Banques des Territoires	ADEME	FEDER	LEADER	Région	Dép.	Autres				
Transition énergétique : Accès à l'énergie et développement durable	Orientation 1: Favoriser l'autonomie, l'alimentation de qualité et développer l'agriculture locale	FA 1	Cuisine centrale (pour mémoire)	CC Rahn et Chérifont	La CCRC s'est engagée depuis 2012 dans un projet de réhabilitation de sa friche industrielle "Filiature de Ronchamp". Ce site accueillera à partir de 2023 une cuisine centrale qui a pour objectif de servir 400 repas jour (800 à terme).	Etat Région Département Ecoparc	1 150 000,00 €										135 000,00 €	PACT : 370793 €	TEPV: 195000 € Fonds cartine: 29587,5 €	2022-2023			
		FA 2	Local de transformation fruits & légumes	Commune de Clairegoutte	La production de fruits et légumes peut être abondante sur le territoire sur de courtes périodes et beaucoup de personnes souhaitent se faire plaisir avec ces produits. Une autre solution est de les conserver et de leur récette avec la famille et le voisinage, une autre sera la transformation des produits périssables dans un atelier de transformation qui serait également pour permettre le travail de cette matière dans toutes les phases nécessaires : lavage, broyage, pasteurisation, conditionnement, étiquetage... Une salle contiguë à la cuisine de la centrale sera nécessaire pour recevoir ces équipements (33m²). Intérêt : Encouragement à produire ses propres produits, économie, énergie fournie par les PVs.		En cours												2022				
		FA 3	Audits énergétiques groupés	CC Rahn et Chérifont	Les travaux de rénovation énergétique de bâtiments nécessitent de nombreux audits énergétiques afin de déterminer les travaux et les actions à mettre en place pour améliorer la performance énergétique du bâtiment.	ADEME SID Région PETR Vosges Sudvaise	3000€/Bâtiment (estimation)												2022				
		FA 4	Rénovation bat-expédition	CC Rahn et Chérifont	Troisième tranche de travaux de conversion du site de la Filiature de Ronchamp comprenant deux bâtiments à réhabiliter		Masif des Vosges Région	993 000,00 €		350000							147500		Fonds friche 250 750	2022	2023		
		FA 5	Rénovation bâtiment Jacques Iselin	Commune Clairegoutte	Rénovation thermique du bâtiment et réaménagement intérieur fonction de sa destination Bâti sur 2 niveaux. Surface chaufée de 352m². Audit énergétique réalisé fin 2018 pour dépôt de dossier de financement	- Etat - Région - SID	400 000,00 €												2022/2023 Choix architecte/MOE pour définition du projet				
		FA 6	Reconstruction Maison (Commune (avec toiture))	Commune Clairegoutte	Reconstruction Maison Commune Suite à incendie combles (bâti en cours de rénovation - phase transition non terminée) Bâti abritant les services administratifs et techniques de la commune à l'étage. Marché public attribué pour la charpente/charpente/maçonnerie (travaux en cours) Reconstruction intérieure Surface totale habitable : 590m2 environ		- Municipalité - Etat - Région - SID	1 200 000,00 €											Chargement/couverture en cours (fin hiver 2021/2022) Travaux intérieurs: 2022/2023				
		FA 7	Rénovation énergétique « l'ancienne trésorerie »	Commune de Champagney	Le site objet du projet de rénovation énergétique est situé au 7, place du Général de Gaulle, 70290 Champagney Le bâtiment est en état 1, des horaires au ROC et un logement à l'étage. Un audit énergétique est réalisé en février 2019. L'état du bâti et des équipements présente des performances relativement mauvaises surtout les murs extérieurs et le plancher bas qui ne sont pas isolés. Le bâtiment présente un état initial de consommations moyen. Cependant, des travaux d'amélioration peuvent permettre une réduction importante des consommations énergétiques au niveau du bâti et de la production énergétique. Les améliorations permettent d'atteindre le niveau BBC rénovation. Le niveau facteur 4 peut être atteint avec la mise en place d'une pompe à chaleur ou d'un chauffage de type bois.	Etat Région Département	96 000,00 €													2024			
		FA 8	Rénovation énergétique de l'école du Magny	Commune de Champagney	Rénovation énergétique école de Magny	Etat Région Département SID														2024			
		FA 9	Rénovation appartements au-dessus du RAM	Commune de Champagney																2024			
		FA 10	Travaux à la maison de la négritude	Commune de Champagney	Rénovation et équipement du bâtiment musée de la négritude	Etat Région Département														2024			
		FA 11	Rénovation énergétique bâtiment Marie d'Échavanne	Commune d'Échavanne																2024			
		FA 12	Rénovation énergétique salle des fêtes	Commune d'Échavanne		Etat Région Département														2024			
		FA 13	Acquisition et réhabilitation ferme en logements communaux	Commune d'Errevet	Pour faire suite à une forte demande de logements, la commune d'Errevet souhaite acquérir une grosse ferme afin de la réhabiliter en 5 logements communaux.		860 000,00 €																
		FA 14	Rénovation énergétique logements communaux	Commune Frédéric-Fontaine		Etat Région Département																	
		FA 15	Rénovation énergétique bâtiments publics	Commune Plancher-Bas	Rénovation école du mont: création trois logements et deux salles à destination des anciens du village lié à la possible implantation résidence senior 2024 Le bâtiment communal qui est en état 1, a été choisi pour être réhabilité pour la création de logements afin de proposer une offre de logements adaptée au territoire et aux besoins des ménages. - Crée des logements sans avoir recours à l'artificialisation des sols - Adapter les logements au logement - Massifier la rénovation énergétique du bâtiment - Diminuer les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre		X												Efflorescences Efflorescences travaux	X			
		FA 16	Rénovation intérieure complète de la salle des fêtes	Commune Plancher-Bas	Massifier la rénovation énergétique des bâtiments: Rénovation intérieure complète de la salle des fêtes: - Remplacement des portes et fenêtres en PVC et aluminium - Ventilation double flux - Passage du gaz à une pompe à chaleur air/eau - Isolation des combles et des murs profond - Rénovation du parquet															2023			
		FA 17	Rénovation centre de première intervention	Commune Plancher-Les-Mines			35 000,00 €																
		FA 18	Rénovation cinéma Plancher-Les-Mines	Commune Plancher-Les-Mines			250 000,00 €																
		FA 19	Éclairage LED gymnase Flature	CC Rahn et Chérifont	Remplacement éclairage intérieur avec des LED plus performantes et qui répondent aux et aux normes pour accueillir de nouvelles activités sportives.	Etat SID	18 751,00 €	7785										SID: 4687					
		FA 20	Rénovation énergétique salle des fêtes	Commune de Ronchamp	Datant de 19, la salle des fêtes a fait l'objet d'une isolation par l'extérieur il y a plusieurs années. De nombreuses zones ont été détériorées par les personnes malveillantes ou par l'usure du temps. Alimentée par la chufferie bois communale, elle n'offre pas de performances énergétiques optimales. Des grandes baies vitrées semblent ne plus être étanche à l'air.	Région SID															2024		
		FA 21	Rénovation énergétique ateliers municipaux et casernes de pompiers	Commune de Ronchamp	Les conditions de travail des employés municipaux ne sont pas bonnes aux ateliers. Un réaménagement des toilettes et vestiaires est indispensable. Les toilettes sont mal isolées. Le mode de chauffage est mitoyen avec les casernes de pompiers. La caserne des pompiers est mitoyenne avec les ateliers municipaux. Le mode de chauffage fournit des signes de faillasse et n'est pas en adéquation avec certaines normes. Une chaudière bois est envisagée.	SDIS Département Centre de gestion	250 000,00 €															2024	
		FA 22	Rénovation énergétique de la Mairie de Ronchamp	Commune de Ronchamp	La toiture de la mairie a donné des signes de faillasse. Les fenêtres ne sont plus étanches à l'air et inesthétiques. L'accès aux toilettes au premier étage n'est pas assuré. Des salles de réunion sont utilisées pour des événements. Le rez-de-chaussée n'est plus adapté à la bonne réception des usagers.	Région SID																2024	
		FA 23	Centrale photovoltaïque au sol Ronchamp & Magny Danigon	CC Rahn et Chérifont	Centrale PV au sol sur terrains à Ronchamp et Magny Danigon. 5 MWc	- Magny Danigon - CCP - CEC - Energie - ADEME - Coopawatt	5 000 000,00 €														2020-2025		
		FA 24	Mise en œuvre des centrales photovoltaïque sur toiture des bâtiments publics	CC Rahn et Chérifont	Suite à l'élaboration des études de faisabilité technique de centrale PV sur toiture, plusieurs bâtiments de la communauté de communes Rahn et Chérifont sont éligibles pour la mise en place d'une centrale photovoltaïque sur toiture. Dans ce sens, la CCRC envisage d'entreprendre les études pour équiper ses bâtiments de panneaux photovoltaïques.		-													2022-2023			
		FA 25	Implantation photovoltaïque sur bâtiments publics	Commune Clairegoutte	Après la rénovation thermique de ses bâtiments pour limiter leur consommation, la municipalité souhaite mettre en place des équipements solaires photovoltaïques sur les bâtiments pouvant en recevoir (DP déposé il y a qq années et avec avis formel par ARB) : Puissance possible : 100kWc ; Energie annuelle attendue : 100 000 kWh ; Réception de différentes offres à réétudier ; Avis du Conseil Municipal formel en 2021 ; Besoin de définir le mode d'utilisation, si nécessaire possibilité d'alimenter les bornes de charge VE ? Ces travaux ne pourront pas être entrepris avant la complète rénovation des bâtiments	- Commune - SID - Région - Etat	220 000,00 €														2022-2023 après achèvement bâtiments		

Orientation 3: Développer le plein potentiel des énergies renouvelables	FA 26	Phase 1 projet chaufferie biomasse avec réseau de chaleur	Commune Clairegoutte	<p>Phase 1 projet chaufferie biomasse avec réseau de chaleur</p> <p>Chamflage de 6 bâtiments communaux en phase de raccordement à une ligne centrale de réseau mise en place lors des travaux d'assainissement.</p> <p>Intérêt du projet : Suppression chaufferie bois et utilisation d'énergie renouvelable (chaufferie bois plaquettes issues du bois communal).</p> <p>Historique : Étude opportunité FEDER en 2014/2015. Embouchement linea connexe du réseau lors travaux assainissement (2018), mise en place station avec échangeur dans bâtiments. Mise en place chaufferie provisoire pour test et étude de faisabilité à fin 2022 et chaufferie définitive.</p> <p>A terminer : poseage sur réseau central, mise en place station avec échangeur dans bâtiments. Mise en place chaufferie provisoire pour test et étude de faisabilité à fin 2022 et chaufferie définitive.</p> <p>AMO et BE en cours de recrutement</p> <p>Finalisation des demandes de raccordements des habitants (60 ménages) ; analyse des questionnaires remis, audits énergétiques. Dat des dépenses actuelles : environ 177k€HT.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - ADEME - Région (40k€HT en cours de traitement) - FEDER (66k€HT) - SED 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place ligne centrale - Réseau : 132 000,00€ - Aménagement pour chaufferie : 40 000,00€ - Réseau secondaire : 5 000,00€ 	<p>Hiver 2021/2022 : finalisation équipement et raccordement bâtiment communal.</p> <p>Mise en place chaufferie provisoire.</p> <p>Tous les ménages sont raccordés à l'AMO et BE recherchés pour finalisation technique</p>	
Orientation 3: Développer le plein potentiel des énergies renouvelables	FA 27	Phase 2 projet chaufferie biomasse avec réseau de chaleur	Commune Clairegoutte	<p>Phase 2 développement réseau de chaleur</p> <p>Raccordement des habitants qui font des demandes pour un réseau (60 ménages).</p> <p>Intérêt du projet : Sécurisation des bâtiments.</p> <p>Audits énergétiques à faire afin de ne pas raccorder des maisons énergétiques au réseau.</p> <p>Instruction et finalisation des dossiers de demande ;</p> <p>Etude et réalisation raccordement réseau et dimensionnement des levées d'implantation des sous-stations ;</p> <p>Dimensionnement et implantation Chaufferie définitive</p>	<ul style="list-style-type: none"> - ADEME - Région (40k€HT en cours de traitement) - FEDER (66k€HT) - SED 		<p>2022 : audits et décision de raccordement</p> <p>Mise en place chaufferie définitive</p> <p>Débroussaillage et aménagement privés</p> <p>Hiver 2022/2023 : finalisation</p> <p>Chauffe avec chaufferie définitive</p>	
Orientation 3: Développer le plein potentiel des énergies renouvelables	FA 28	Panneaux photovoltaïques sur bâtiments publics	Commune Frahier et Chatelot					
Orientation 3: Développer le plein potentiel des énergies renouvelables	FA 29	Implantation photovoltaïque sur site dégradé (carrière)	Commune Clairegoutte	<p>Après la rénovation thermique de ses bâtiments pour diminuer fortement leur consommation, la municipalité souhaite mettre en place des équipements solaires photovoltaïque sur des sites dégradés (ancienne carrière 3ha).</p> <p>Étude faisabilité à faire</p> <p>Contact avec différents prestataires ;</p>	Privilégié	20kWc		Financement participatif et partenaires privés
Orientation 3: Développer le plein potentiel des énergies renouvelables	FA 30	Installation panneaux photovoltaïque sur toiture	Commune Frédéric-Fontaine	<p>Après la rénovation thermique des logements communaux pour diminuer fortement leur consommation, la mairie de Frédéric-Fontaine envisage mettre en place des équipements photovoltaïque sur la toiture de</p> <p>Une étude de faisabilité a été réalisée par le SED en mars 2020 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Surface totale : 140 m² - Nombre de panneaux : 67 - Puissance : 22 kWc <p>Ces travaux ne pouvaient pas être réalisés avant la complète rénovation des bâtiments</p>				
Orientation 3: Développer le plein potentiel des énergies renouvelables	FA 31	Réseau de chaleur	Commune de Champagney	<p>La commune de Champagney a engagé une réflexion pour la mise en place d'une chaufferie collective fonctionnant au bois déchiqueté pour diminuer leur consommation. Elle s'est rapprochée du SED pour réaliser une étude de faisabilité</p>	1093200 € HT			
Orientation 3: Développer le plein potentiel des énergies renouvelables	FA 32	Chaufferie bois	Commune d'Errevet	Ce projet consiste à alimenter plusieurs bâtiments communaux via un réseau de chaleur. Cela permettra de limiter sa dépendance aux énergies fossiles et d'améliorer son bilan carbone.				
Orientation 3: Développer le plein potentiel des énergies renouvelables	FA 33	Remplacement chaufferie fuel par chaufferie bois	Commune de Frahier et Chatelot					
Orientation 3: Développer le plein potentiel des énergies renouvelables	FA 34	Remplacement chaufferie bois salle des fêtes	Commune Plancher-Les-Mines					
Orientation 4: Protéger la ressource en eau	FA 35	Mise en place citernes enterrées pour récupération des eaux pluviales	CC Rahn et Chérémont	<p>La récupération des eaux pluviales est un sujet majeur à prendre en considération dans les nouvelles constructions et à intégrer dans les projets de rénovation. Plusieurs communes de la CCRC ont montré leur intérêt à mettre en place des citernes enterrées pour collecter les eaux pluviales. Pour cela, il faut faire une étude de faisabilité et réaliser les coûts. La Communauté de Communes organisera une commande groupée sur plusieurs années afin d'équiper les bâtiments publics éligibles d'une cuve de récupération des eaux pluviales.</p>	1875 € / cuve 5000L (hors installation)			
Orientation 5: Traiter et réduire les déchets	FA 36	Plateforme de recyclage	Commune Clairegoutte	<p>La commune a mis en place depuis plusieurs années une place de compostage qui permet à ses habitants de déposer brachages et déchets végétaux qui sont recyclés et transformés en compost évitant le transport et le traitement de ces déchets jusqu'à l'usine de recyclage. Elle travaille ce site vers plus de solutions de recyclage et en améliorant son organisation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Etat - Région 		<p>2022</p>	
Orientation 5: Traiter et réduire les déchets	FA 37	Aménagement plateforme pour benne déchet vert	Commune Plancher-Bas	<p>Aménagement plateforme pour benne à déchets verts : agrandir l'espace du tri</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gagner en place et améliorer la sécurité et le service - Réduire l'empreinte carbone - Intégrer les risques et anticiper les nuisances dans l'aménagement - Réduire les impacts environnementaux en anticipant les nuisances 				
Orientation 6: Développer une mobilité durable sur le territoire	FA 38	Voie verte	CC Rahn et Chérémont	<p>Lauréate de l'AAP « vélo et territoires » et l'AAP « Continuité cyclable », la Communauté de Communes Rahn et Chérémont s'est attachée à peaufiner son projet d'aménagement de la voie verte liant son territoire avec les territoires voisins, et apporter une alternative au véhicule individuel fortement utilisé localement.</p> <p>La population et les associations locales sont intégrées dans la réflexion autour du projet. Plusieurs concréteries et réunions sont prévues pour élaborer le plan de voie verte. Le plan de voie verte sera présenté à la fin de l'été 2023.</p> <p>Séminaires pour présenter le projet, et recueillir les avis, les remarques et les recommandations.</p> <p>Le projet Vélo est divisé en deux parties. La première, consiste à aménager à court terme la voie verte reliant le territoire de la Communauté de Communes Rahn et Chérémont avec le territoire de la Communauté de Communes de La Côte & Ronchamp, juste au Bassin de Champagney en traversant préalablement le site de la Filature déjà aménagé. La deuxième partie du projet est de relier la voie verte avec celle de la Communauté de Communes du Pays d'Hiéroult au niveau de Châlonvillars sur le moyen terme.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Etat - Région - Département 	Commissionnat du Massif des Vosges	<p>4 500 000 €</p> <p>350000</p> <p>300000</p> <p>100000</p> <p>Etat DREAL : 1976861</p> <p>2022-2025</p>	
Orientation 6: Développer une mobilité durable sur le territoire	FA 39	Refonte du plan de circulation du village	Commune Clairegoutte	<p>Clairegoutte lauréate TEPVC en 2015 avait déposé plusieurs projets dont certains concernaient la mobilité douce : VE en autopartage, VAE en location et souhaite poursuivre son action en organisant ses espaces dédiés à la mobilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Crédit d'impôt pour la mise en place d'un parking à vélo - Réorganisation de ses voies en faveur des piétons et du vélo - Liaison au plan mobilité douce intercommunal porté par le Pays des Vosges 	<ul style="list-style-type: none"> - Etat - Région - PVG 		<p>2021 : Groupe de travail pour recueillir les attentes des habitants</p> <p>2022 : Rencontre avec l'Agence Régionale pour définir un premier périmètre du projet</p> <p>2023 : Plan plus précis avec les modalités et schémas proposés et phasage des travaux</p>	
Orientation 6: Développer une mobilité durable sur le territoire	FA 40	Implantation bornes de recharge VE	Commune Clairegoutte	<p>Clairegoutte lauréate TEPVC en 2015 avait déposé plusieurs projets dont certains concernaient la mobilité douce : VE en autopartage, VAE en location. Une borne de charge a été financée dans le cadre de ce projet.</p> <p>Le réaménagement des bâtiments et notamment la salle des fêtes avec la création d'un parking nécessaire à l'implantation de bornes de charge VE (DIRECTIVE 2014/2014 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 30 mai 2018).</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 à 3 bornes de charge seront implantées et autres emplacements câblés ; - Ces bornes seront alimentées principalement à partir du toit PV sur SdF et gérées par informatique. 	<ul style="list-style-type: none"> - Etat - Région - SED 	50 kW HT		2022
Orientation 6: Développer une mobilité durable sur le territoire	FA 41	Densification des bornes de charge	CC Rahn et Chérémont	Installation et mise en œuvre bornes de recharge sur le territoire de la communauté de commune Rahn et Chérémont				

<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Orientation 9: Structurer et améliorer les équipements sur le territoire</p>	<table border="1"> <tr> <td data-bbox="352 148 479 512">FA 46</td><td data-bbox="479 148 765 512">Rénovation du pont Honeywell et du pont Charbonnier</td><td data-bbox="765 148 828 512">Commune de Plancher-Bas</td><td data-bbox="828 148 1178 512"> <p>Rénovation du pont Honeywell et du pont Charbonnier.</p> <p>En date du 14 mai 2021, une expertise a été sollicitée aux fins d'examiner l'état des ponts Honeywell et du Charbonnier.</p> <p>Les deux ponts enjambent la rivière "Le Rahin" qui longe la commune à proximité de la rue Pasteur.</p> <p>Le pont Honeywell est un ancien pont du début des années 1900 qui est composé d'une ossature mixte. Les piliers sont en maçonnerie de moellons et sont solidement en gros béton servant de support aux poutres principales.</p> <p>Le tablier du pont est composé d'une ossature métallique avec 2 poutres métalliques principales cintées d'une transversalement. Ces poutres principales sont reliées par une série de poutrelles métalliques secondaires formant ainsi un mailage sur lequel est appuyé le tablier en dalle béton formant le support du revêtement de la chaussée.</p> <p>Les parties les plus atteintes par la corrosion résultante du salage de la chaussée sont les extrémités des poutrelles secondaires et leurs attaches sur les poutres principales par lesquelles une remise en état est nécessaire.</p> <p>Quelques réparations sur le restant de l'ossature métallique sont à programmer.</p> <p>Par ailleurs, la réparation des appuis beton et les rives du tablier sont à prévoir.</p> <p>Un sablage permettrait de mettre à nu les éléments dégradés, puis application d'une peinture anti-corrosion doivent être effectuées.</p> <p>Le pont du Charbonnier est en béton et comporte 2 culées en rives et une pile intermédiaire sur lesquelles s'appuie un tablier en béton armé d'une épaisseur de 40 cm environ.</p> <p>Les culées sont en maçonnerie et sont solidement en gros béton.</p> <p>La base des culées et de la pile intermédiaire est endommagée. La réparation de ces éléments est à prévoir.</p> <p>S'agissant des rives du tablier, le béton est dans un état de désagrégation avancé et laisse apparaître les armatures portantes longitudinales complètement rongées par la rouille. Des plaques de béton sonnent creux et cassent.</p> <p>Dans ces parties, le béton et les armatures ne remplissent plus leurs fonctions portantes.</p> <p>La répartition à court terme de ces éléments structuraux qui sont essentiels à la bonne tenue de l'ouvrage est à mettre en œuvre.</p> </td><td data-bbox="1178 148 2518 512"> <p>- Etat - Région - Département</p> </td><td data-bbox="2518 148 2518 512"></td></tr> </table>	FA 46	Rénovation du pont Honeywell et du pont Charbonnier	Commune de Plancher-Bas	<p>Rénovation du pont Honeywell et du pont Charbonnier.</p> <p>En date du 14 mai 2021, une expertise a été sollicitée aux fins d'examiner l'état des ponts Honeywell et du Charbonnier.</p> <p>Les deux ponts enjambent la rivière "Le Rahin" qui longe la commune à proximité de la rue Pasteur.</p> <p>Le pont Honeywell est un ancien pont du début des années 1900 qui est composé d'une ossature mixte. Les piliers sont en maçonnerie de moellons et sont solidement en gros béton servant de support aux poutres principales.</p> <p>Le tablier du pont est composé d'une ossature métallique avec 2 poutres métalliques principales cintées d'une transversalement. Ces poutres principales sont reliées par une série de poutrelles métalliques secondaires formant ainsi un mailage sur lequel est appuyé le tablier en dalle béton formant le support du revêtement de la chaussée.</p> <p>Les parties les plus atteintes par la corrosion résultante du salage de la chaussée sont les extrémités des poutrelles secondaires et leurs attaches sur les poutres principales par lesquelles une remise en état est nécessaire.</p> <p>Quelques réparations sur le restant de l'ossature métallique sont à programmer.</p> <p>Par ailleurs, la réparation des appuis beton et les rives du tablier sont à prévoir.</p> <p>Un sablage permettrait de mettre à nu les éléments dégradés, puis application d'une peinture anti-corrosion doivent être effectuées.</p> <p>Le pont du Charbonnier est en béton et comporte 2 culées en rives et une pile intermédiaire sur lesquelles s'appuie un tablier en béton armé d'une épaisseur de 40 cm environ.</p> <p>Les culées sont en maçonnerie et sont solidement en gros béton.</p> <p>La base des culées et de la pile intermédiaire est endommagée. La réparation de ces éléments est à prévoir.</p> <p>S'agissant des rives du tablier, le béton est dans un état de désagrégation avancé et laisse apparaître les armatures portantes longitudinales complètement rongées par la rouille. Des plaques de béton sonnent creux et cassent.</p> <p>Dans ces parties, le béton et les armatures ne remplissent plus leurs fonctions portantes.</p> <p>La répartition à court terme de ces éléments structuraux qui sont essentiels à la bonne tenue de l'ouvrage est à mettre en œuvre.</p>	<p>- Etat - Région - Département</p>									
FA 46	Rénovation du pont Honeywell et du pont Charbonnier	Commune de Plancher-Bas	<p>Rénovation du pont Honeywell et du pont Charbonnier.</p> <p>En date du 14 mai 2021, une expertise a été sollicitée aux fins d'examiner l'état des ponts Honeywell et du Charbonnier.</p> <p>Les deux ponts enjambent la rivière "Le Rahin" qui longe la commune à proximité de la rue Pasteur.</p> <p>Le pont Honeywell est un ancien pont du début des années 1900 qui est composé d'une ossature mixte. Les piliers sont en maçonnerie de moellons et sont solidement en gros béton servant de support aux poutres principales.</p> <p>Le tablier du pont est composé d'une ossature métallique avec 2 poutres métalliques principales cintées d'une transversalement. Ces poutres principales sont reliées par une série de poutrelles métalliques secondaires formant ainsi un mailage sur lequel est appuyé le tablier en dalle béton formant le support du revêtement de la chaussée.</p> <p>Les parties les plus atteintes par la corrosion résultante du salage de la chaussée sont les extrémités des poutrelles secondaires et leurs attaches sur les poutres principales par lesquelles une remise en état est nécessaire.</p> <p>Quelques réparations sur le restant de l'ossature métallique sont à programmer.</p> <p>Par ailleurs, la réparation des appuis beton et les rives du tablier sont à prévoir.</p> <p>Un sablage permettrait de mettre à nu les éléments dégradés, puis application d'une peinture anti-corrosion doivent être effectuées.</p> <p>Le pont du Charbonnier est en béton et comporte 2 culées en rives et une pile intermédiaire sur lesquelles s'appuie un tablier en béton armé d'une épaisseur de 40 cm environ.</p> <p>Les culées sont en maçonnerie et sont solidement en gros béton.</p> <p>La base des culées et de la pile intermédiaire est endommagée. La réparation de ces éléments est à prévoir.</p> <p>S'agissant des rives du tablier, le béton est dans un état de désagrégation avancé et laisse apparaître les armatures portantes longitudinales complètement rongées par la rouille. Des plaques de béton sonnent creux et cassent.</p> <p>Dans ces parties, le béton et les armatures ne remplissent plus leurs fonctions portantes.</p> <p>La répartition à court terme de ces éléments structuraux qui sont essentiels à la bonne tenue de l'ouvrage est à mettre en œuvre.</p>	<p>- Etat - Région - Département</p>											
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">FA 47</p>	Rénovation et reconstruction des ouvrages d'art	Commune de Ronchamp	<p>Plusieurs ponts et passerelles ont donné des signes de faiblesse. Il s'agit d'en considérer certains et d'en remplacer d'autres</p>	<p>SIBHVO Département Région Agence de l'eau</p>											
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">FA 48</p>	Crèche multi-accueil Frahier-et-Chatebier	Action 70	Construction et mise en service crèche multi-accueil à Frahier-Et-Chatebier	<p>CCRC Commune de Frahier-et-Chatebier</p> <p>990385</p> <p>202789</p> <p>130000</p> <p>Cal: 410000</p> <p>2022</p>											
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">FA 49</p>	Micro-crèche à Champagney	Action 70	Construction et mise en service micro-crèche à Champagney	<p>CCRC Commune de Frahier-et-Chatebier</p> <p>680000</p> <p>202660</p> <p>99000</p> <p>Cal: 205000</p> <p>2022</p>											
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">FA 50</p>	Complexe sportif à Champagney	CC Rahin et Chérémont	La réalisation d'un terrain de football synthétique à l'entrée du village. Il s'agit d'un complexe sportif pluri-disciplinaire qui comprend le terrain (120m X 80m) de classe S, des vestiaires, d'un club house et une piste d'athlétisme de 200m en enrobé.	<p>Département Commune de Champagney</p> <p>181772,11</p> <p>200000</p> <p>620764</p> <p>FAFA: 20000</p> <p>2022</p>											
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">FA 51</p>	vestiaires gymnase Champagney	CC Rahin et Chérémont	-	<p>200 € HT</p> <p>2023</p>											
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">FA 52</p>	Bassin d'apprentissage	CC Rahin et Chérémont	-	<p>Département</p> <p>2M</p> <p>2026</p>											
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">FA 53</p>	Amélioration et modernisation numérique des services de la Communauté de Communes	CC Rahin et Chérémont	Refonte et mise aux normes du site internet de la CCRC. Mise à jour des logiciels de gestion (comptabilité, médiathèque, péricalendaires)	<p>Etat Région</p> <p>32 000 €</p> <p>10000</p> <p>FIT: 13740 €</p> <p>2022</p>											
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">FA 54</p>	Equipements et matériels numériques	CC Rahin et Chérémont	Les communes de la CCRC ont exprimé le besoin d'équiper différents bâtiments et salles par des équipements numériques (écran, vidéoprojecteur, système pour vidéoconférence...)	<p>Etat Région</p> <p>200 €</p> <p>2023</p>											
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">FA 55</p>	Wifi public	Commune de Frahier et Chatebier Commune de Ronchamp	Équipement des centres de villages en wifi public	<p>Etat Région</p> <p>2022</p>											
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">FA 56</p>	Agrandissement de la maison France services	Commune de Champagney	Agrandissement de la maison France services												
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">FA 57</p>	Mise en place de la vidéosurveillance	Mairie Clairgoutte Mairie Frahier et Chatebier Mairie Plancher Bas Mairie Plancher-Les-Mines	Face au sentiment croissant d'in sécurité, la Communauté de Communes Rahin et Chérémont souhaite organiser une commande groupée à destination des communes intéressées par la mise en place d'un système de vidéosurveillance.	<p>Prefecture Département Gendarmerie (réalisation diag)</p> <p>300000 € (estimatif)</p> <p>2022-2023</p>											
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Orientation 9: Structurer et améliorer les équipements sur le territoire</p>	<table border="1"> <tr> <td data-bbox="479 1006 606 1163">FA 57 bis</td> <td data-bbox="606 1006 765 1163">Sécurisation Chapelle de Ronchamp</td> <td data-bbox="765 1006 828 1163">Association Euvre Notre-Dame du Haut (AONDH)</td> <td data-bbox="828 1006 1178 1163"> <p>Dans le cadre des travaux de sécurisation de la Chapelle de Ronchamp, différents points seront traités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Installation de détecteurs - Vu le nombre de visiteurs qui fréquentent ce site touristique majeur, il est important de mettre en place des détecteurs de présence et de faire évoluer la sécurité de la chapelle en fonction de sa taille et des heures fréquentées, trois détecteurs seront installés (porterie, abri du pèlerin, Chapelle) - Installation d'un coffre-fort - Un nombre important des règlements sont en espaces. Certains jours comme certains week-ends de grande affluence, il est nécessaire de réglementer les sommes importantes. La mise en place d'un coffre-fort dans un local de la Porterie permettra de mettre en sécurité les espèces. - Mise en place d'un système d'alerte générale - Le site est actuellement équipé d'un réseau wi-fi qui permet aux visiteurs de bénéficier d'un accès de qualité à Internet. Le système d'alarme générale sera lié à ce réseau intranet pour la diffusion de message d'alerte sur l'ensemble du site. - Caméras supplémentaires - Installation de deux caméras de vidéosurveillance supplémentaires. L'objectif est d'améliorer la visibilité et les angles de surveillance des caméras. - Clôture </td> <td data-bbox="1178 1006 2518 1163"> <p>Etat (label Sécurité)</p> <p>21 542,82 € TTC</p> <p>RIPD: 17234,26 € TTC</p> <p>AONDH 4308,56 € TTC</p> <p>Automne 2022</p> </td><td data-bbox="2518 1006 2518 1163"></td><td data-bbox="2518 1006 2518 1163"></td><td data-bbox="2518 1006 2518 1163"></td></tr> </table>	FA 57 bis	Sécurisation Chapelle de Ronchamp	Association Euvre Notre-Dame du Haut (AONDH)	<p>Dans le cadre des travaux de sécurisation de la Chapelle de Ronchamp, différents points seront traités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Installation de détecteurs - Vu le nombre de visiteurs qui fréquentent ce site touristique majeur, il est important de mettre en place des détecteurs de présence et de faire évoluer la sécurité de la chapelle en fonction de sa taille et des heures fréquentées, trois détecteurs seront installés (porterie, abri du pèlerin, Chapelle) - Installation d'un coffre-fort - Un nombre important des règlements sont en espaces. Certains jours comme certains week-ends de grande affluence, il est nécessaire de réglementer les sommes importantes. La mise en place d'un coffre-fort dans un local de la Porterie permettra de mettre en sécurité les espèces. - Mise en place d'un système d'alerte générale - Le site est actuellement équipé d'un réseau wi-fi qui permet aux visiteurs de bénéficier d'un accès de qualité à Internet. Le système d'alarme générale sera lié à ce réseau intranet pour la diffusion de message d'alerte sur l'ensemble du site. - Caméras supplémentaires - Installation de deux caméras de vidéosurveillance supplémentaires. L'objectif est d'améliorer la visibilité et les angles de surveillance des caméras. - Clôture 	<p>Etat (label Sécurité)</p> <p>21 542,82 € TTC</p> <p>RIPD: 17234,26 € TTC</p> <p>AONDH 4308,56 € TTC</p> <p>Automne 2022</p>									
FA 57 bis	Sécurisation Chapelle de Ronchamp	Association Euvre Notre-Dame du Haut (AONDH)	<p>Dans le cadre des travaux de sécurisation de la Chapelle de Ronchamp, différents points seront traités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Installation de détecteurs - Vu le nombre de visiteurs qui fréquentent ce site touristique majeur, il est important de mettre en place des détecteurs de présence et de faire évoluer la sécurité de la chapelle en fonction de sa taille et des heures fréquentées, trois détecteurs seront installés (porterie, abri du pèlerin, Chapelle) - Installation d'un coffre-fort - Un nombre important des règlements sont en espaces. Certains jours comme certains week-ends de grande affluence, il est nécessaire de réglementer les sommes importantes. La mise en place d'un coffre-fort dans un local de la Porterie permettra de mettre en sécurité les espèces. - Mise en place d'un système d'alerte générale - Le site est actuellement équipé d'un réseau wi-fi qui permet aux visiteurs de bénéficier d'un accès de qualité à Internet. Le système d'alarme générale sera lié à ce réseau intranet pour la diffusion de message d'alerte sur l'ensemble du site. - Caméras supplémentaires - Installation de deux caméras de vidéosurveillance supplémentaires. L'objectif est d'améliorer la visibilité et les angles de surveillance des caméras. - Clôture 	<p>Etat (label Sécurité)</p> <p>21 542,82 € TTC</p> <p>RIPD: 17234,26 € TTC</p> <p>AONDH 4308,56 € TTC</p> <p>Automne 2022</p>											
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">FA 57 ter</p>	Réhabilitation de l'aire de grand passage des gîtes de voyage	CC Rahin et Chérémont	Au vu de nombreuses dégradations et aux nouvelles normes d'aménagement, l'aire de grand passage des gens du voyage est à réhabiliter intégralement au sein de la partie équipement :	<p>Etat</p> <p>Association Gadje</p> <p>95 000 €</p> <p>66 500 €</p> <p>Autofinancement CCRC: 28500 €</p> <p>Autome 2022</p> <p>Nombre groupes de pèlerins</p>											
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">FA 58</p>	Traitement acoustique de la salle d'exposition de la Filiature de Ronchamp	CC Rahin et Chérémont	Le site de la Filiature de Ronchamp, un projet de reconversion de friche industrielle en espace culturel, sportif et économique.	<p>Etat Région Département</p> <p>42000</p> <p>16800</p> <p>2022</p>											
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">FA 59</p>	Microfolie Filiature de Ronchamp	CC Rahin et Chérémont	Le micro-folie, un dispositif culturel innovant au service des territoires, consiste à intégrer un Musée Numérique au cœur de la Filiature de Ronchamp.	<p>SPL Rahin et Chérémont</p> <p>Etat Région</p> <p>34000</p> <p>13000</p> <p>10000</p> <p>2022</p>											
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">FA 60</p>	Équipement Cinéma Plancher-les-Mines	CC Rahin et Chérémont	Équipement du cinéma de Plancher-les-Mines pour améliorer l'offre culturelle sur le territoire.												
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Orientation 10: Développer l'offre culturelle sur le territoire</p>	FA 61	Rénovation musée de la mine													



Fiches actions : Alimentation durable

Axe stratégique n°1	Transition écologique
Action n°1	Mise en place de cuisine centrale à la Filature de Ronchamp
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Rahin et Chérémont 20 rue Paul Strauss, BP4, 70250 Ronchamp ccrahincherimont@wanadoo.fr 03 84 27 93 15
Description de l'action	<p>La Communauté de Communes Rahin et Chérémont s'est engagée depuis 2012 dans un projet ambitieux de réhabilitation de sa friche industrielle « La Filature de Ronchamp » qui donne vie aujourd'hui à un lien de vie, de travail et de lien social du fait des multiples activités proposées sur ce site.</p> <p>Ce site accueillera à partir de septembre 2023 une cuisine centrale qui a pour objectif de servir 400 repas jours (600 à terme), pour les périscolaires et crèches locales.</p> <p>Parallèlement, la collectivité a identifié différentes problématiques sur son territoire, comme la déprise agricole. La perte de lien entre consommateurs, transformateurs et producteurs est accentuée par un mode de vie et de consommation déconnecté du territoire et des « faiseurs » de produits alimentaires. Les producteurs engagés dans des modes de production responsables manquent de visibilité. De plus, la nécessaire transition écologique appelle à limiter les émissions CO2 et à proposer une alimentation locale et plus saine aux habitants du territoire.</p> <p>La coopération d'acteurs diversifiés du territoire semble être un levier pour répondre à ces enjeux.</p> <p>Ainsi, la collectivité a souhaité engager dès 2015 une démarche d'émergence de projets destinée à favoriser le développement de</p>

	<p>l'alimentation saine en circuit court local : « De la terre à l'assiette ». Cette démarche a mobilisé des producteurs pour les accompagner vers des projets collectifs de valorisation et de distribution (association Saveurs des Vosges Comtoises, Magasin de producteurs « comme à la ferme » à Champagney, ...).</p> <p>Répondant aux mêmes enjeux de développement d'une alimentation saine et locale, l'ambition de la Communauté de Communes est de pouvoir approvisionner la future cuisine centrale avec le plus de produits « locaux » et en « circuit court » possible. L'objectif, en 2023, est d'aller au-delà des exigences de la Loi Egalim en termes de produits locaux et/ou bio.</p> <p>Ce projet s'inscrit dans une démarche globale mêlant sensibilisation, formation, politiques d'achat et de soutien à la production agricole, en particulier dirigée vers les petits producteurs locaux, souvent exclus des marchés d'approvisionnement de restauration hors domicile.</p> <p>Le projet s'inscrit dans différents programmes pour répondre aux objectifs actuels et ambitions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Territoire à Energie Positive pour une Croissance Verte (TEPCV) - Territoire à Energie Positive (TEPOS) - Contrats PACT avec le département de la Haute-Saône - GAL Leader du Pays des Vosges Saônoises - Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, Plan Paysage/Contrat d'Aménagement Durable de l'Espace de la CCRC. -
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Etat - Région - Département - PETR des Vosges Saônoises - Ecooparc - Etablissements scolaires - Association des parents d'élèves

Coût prévisionnel	1 150 000 €
Plan de financement	Région : 135 000 € Département : 370 793 € Etat : 195 000 € (TEPCV pour légumerie) Fonds cantine : 29 587,5 €
Calendrier	En cours, mise en service septembre 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	- Nombre de repas servis - Approvisionnement en circuit court (km évités)

Fiche action : Alimentation durable

Axe stratégique n°1	Transition écologique
Action n°2	Local de Transformation fruits & légumes
Maître d'ouvrage	Mairie Clairegoutte 4 Pl. Henri-Frédéric Iselin, 70200 Clairegoutte mairie.clairegoutte@orange.fr 03 84 63 09 72
Description de l'action	La production de fruits et légumes peut être abondante sur le territoire sur de courtes périodes et beaucoup de pertes sont constatées par manque de transformation. Une première démarche des habitants est le partage de leur récolte avec la famille et le voisinage, une autre serait la transformation de ces produits périssables dans des conditionnement durables : pasteurisation, ... Un atelier de transformation serait envisagé pour permettre le travail de cette matière dans toutes les phases nécessaires : lavage, broyage, pressage, pasteurisation, conditionnement, étiquetage, ... Une salle contigüe à la cuisine de la salle des Fêtes pourrait-être aménagée pour recevoir ces équipements (33m2). Intérêt : Encouragement à produire ses propres produits, qualité des produits, économies, énergie fournie par toit PVS.
Partenaires	- Région

	- Etat
Coût prévisionnel	En cours de définition
Plan de financement	<ul style="list-style-type: none"> - Etat - Région
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Réduction des déchets

Fiches actions : Rénovation énergétique

Axe stratégique n°1	Transition écologique
Action n°3	Audits énergétiques groupés
Maître d'ouvrage	<p>Communauté de Communes Rahin et Chérimont 20 rue Paul Strauss, BP4, 70250 Ronchamp ccrahincherimont@wanadoo.fr 03 84 27 93 15</p>
Description de l'action	<p>Les travaux de rénovation énergétique de bâtiments nécessitent des audits énergétiques afin de déterminer les travaux et les actions à mettre en place pour atteindre un niveau de performance énergétique élevé après rénovation.</p> <p>A l'instar des audits énergétiques groupés réalisés en 2018 pour neuf bâtiments publics, la Communauté de Communes Rahin et Chérimont souhaite renouveler cette démarche en proposant à ses communes adhérentes d'organiser une commande groupée des audits énergétiques des bâtiments publics.</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - ADEME - Région - SIED - PETR des Vosges Saônoises
Coût prévisionnel	3 000 € /bâtiment (estimatif)

Plan de financement	SIED Région ADEME
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Réduction des consommations énergétiques - Nombre de bâtiments audités - Economie réalisée

Fiche action : Rénovation énergétique

Axe stratégique n°1	Transition écologique
Action n°4	3ème tranche de réhabilitation du site de la Filature de Ronchamp : bâtiments dits « Expéditions » et « Transformateur »
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Rahin et Chérimont 20 rue Paul Strauss, BP4, 70250 Ronchamp ccrahincherimont@wanadoo.fr 03 84 27 93 15
Description de l'action	<p>Réhabilitation des deux derniers bâtiments du site de la Filature de Ronchamp pour création de celles d'activité économique et événementiel (boutique éphémère pour des évènements sur le site)</p> <p>Le projet de reconversion du site de la Filature s'articule autour de 4 objectifs principaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le développement de services pour la population et les entreprises, le captage de touristes et le développement des secteurs culturel et sportif - L'exemplarité du projet à différentes échelles : territoire, urbanisme et architecture

	<ul style="list-style-type: none"> - La valorisation du patrimoine architectural du site en favorisant la réhabilitation de l'existant <p>Les principales actions mise en œuvre : réhabilitation d'une friche industrielle de 10 hectares dont 9000 m² de bâtiments se poursuivant en trois tranches principales de travaux avec réalisation d'espaces d'activités économique, culturelle, sportive et de loisirs.</p> <p>Les moyens mobilisés (humain et matériel) permettant de réaliser et suivre le projet : Groupe technico-politique de trois personnes suivant le projet depuis sa naissance en 2011, accompagné d'une équipe de maîtrise d'œuvre multidisciplinaire choisie par voie de dialogue compétitif en 2013 avec l'assistance d'un architecte du PNR des Ballons des Vosges.</p> <p>Les résultats attendus du projet : achèvement de la reconversion des derniers bâtiments non encore réhabilités du site de la Filature de Ronchamp avec une attention apportée à la non artificialisation du site de la Filature de Ronchamp avec une attention apportée à la non artificialisation supplémentaire de terrains. La performance énergétique des bâtiments raccordés au réseau de chaleur du site (alimenté en circuit court par la plateforme intercommunal de stockage de plaquettes forestières) sera assurée par l'atteinte du niveau BBC rénovation.</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Etat (DDT70, DREAL, CAMV), PNR des Ballons de Vosges - CAUE - STAP
Coût prévisionnel	993 000 €
Plan de financement	Région : 147 500 € Fonds friches : 250 750 € FNADT Massif (Plan de relance) : 350 000 €

Calendrier	2022 - 2024
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Réduction des consommations énergétiques - Emissions de gaz à effet de serre annuelles évitées (TeqCO2/an)

Fiche action – Rénovation énergétique

Axe stratégique n°1	Transition écologique
Action n°5	Rénovation thermique bâtiment <i>Jacques Iselin</i> <i>Rue de la Broche</i>
Maître d'ouvrage	Mairie Clairegoutte 4 Pl. Henri-Frédéric Iselin, 70200 Clairegoutte maire.clairegoutte@orange.fr 03 84 63 09 72
Description de l'action	Rénovation thermique du bâtiment et réaménagement intérieur fonction de sa destination Bâtiment sur 3 niveaux ; Surface chauffée de 352m ² ; Audit énergétique réalisé en 2018 pour dépose de dossiers de financement

Partenaires	Etat Région SIED
Coût prévisionnel	400 000€ .
Plan de financement	Dossier déposé au Sied70 pour subvention
Calendrier	2022/2023 Choix Architecte/MOE pour définition du projet
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Emission de gaz à effet de serre annuelles évitées (TeqCO2/an) - Réduction des consommations énergétiques finales annuelles (kWh/m²/an)

Fiche action : Rénovation énergétique

Axe stratégique n°1	Transition énergétique
Action n°6	Reconstruction Maison Commune
Maître d'ouvrage	Mairie Clairegoutte 4 Pl. Henri-Frédéric Iselin, 70200 Clairegoutte maire.clairegoutte@orange.fr 03 84 63 09 72
Description de l'action	Reconstruction Maison Commune Suite à incendie combles (bâtiment en cours de rénovation – phase travaux non terminée) Bâtiment abritant les services de la Mairie et 3 appartements à l'étage. Marché public attribué pour la

	charpente/couverture/zinguerie (travaux en cours) Reconstruction intérieure Surface totale habitable : 500m2 environ
Partenaires	- Commune - Etat - Région - SIED
Coût prévisionnel	1 200 000 € avec toiture.
Plan de financement	Assurance pour partie Mairie de Clairegoutte autofinancement
Calendrier	Charpente/couverture en cours (fin hiver 2021/2022) Travaux Intérieurs : 2022/2023
Indicateurs d'évaluation proposés	- Emission de gaz à effet de serre annuelles évitées (TeqCO2/an) - Réduction des consommations énergétiques finales annuelles (kWh/m ² /an)

Fiche action : Rénovation énergétique

Axe stratégique n°1	Transition écologique
Action n°7	Rénovation énergétique « ancien bâtiment trésorerie »
Maître d'ouvrage	Mairie de Champagney Place du Général De Gaulle 70290 Champagney mairie@champagney.fr

	03 84 23 13 98
Description de l'action	<p>Le site objet du projet de rénovation énergétique est situé au 7, place du Général de Gaulle, 70290 Champagney.</p> <p>Le bâtiment est en R+1, des bureaux au RDC et un logement à l'étage.</p> <p>Un audit énergétique est réalisé en février 2019. L'état du bâti et des équipements présente des performances relativement mauvaises surtout les murs extérieurs et le plancher bas qui ne sont pas isolés.</p> <p>Le bâtiment présente un état initial de consommations moyen. Cependant, des travaux d'amélioration peuvent permettre une réduction importante des consommations énergétiques au niveau du bâti et de la production énergétique.</p> <p>Les améliorations permettent d'atteindre le niveau BBC rénovation. Le niveau facteur 4 peut être atteint avec la mise en place d'une pompe à chaleur ou d'un chauffage de type bois.</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Etat - Région - Département
Coût prévisionnel	96 000 €
Plan de financement	Région SIED
Calendrier	2024
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Emission de gaz à effet de serre annuelles évitées (TeqCO2/an) - Réduction des consommations énergétiques finales annuelles (kWh/m²/an)

Fiche action : Rénovation énergétique

Axe stratégique n°1	Transition écologique
Action n°8	Rénovation énergétique de l'école de Magny

Maître d'ouvrage	Mairie de Champagney Place du Général De Gaulle 70290 Champagney mairie@champagney.fr 03 84 23 13 98
Description de l'action	Rénovation énergétique de l'école de Magny
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Etat - Région - Département - SIED
Coût prévisionnel	En cours de définition
Plan de financement	En cours de définition
Calendrier	2024
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Emission de gaz à effet de serre annuelles évitées (TeqCO2/an) - Réduction des consommations énergétiques finales annuelles (kWh/m²/an)

Fiche action : Rénovation énergétique

Axe stratégique n°1	Transition écologique
---------------------	-----------------------

Action n°9	Rénovation énergétique appartement au-dessus du RAM
Maître d'ouvrage	Mairie de Champagney Place du Général De Gaulle 70290 Champagney mairie@champagney.fr 03 84 23 13 98
Description de l'action	Rénovation énergétique de l'appartement au-dessus du RAM
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Etat - Région - Département
Coût prévisionnel	En cours de définition
Plan de financement	En cours de définition
Calendrier	2024
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Emission de gaz à effet de serre annuelles évitées (TeqCO2/an) - Réduction des consommations énergétiques finales annuelles (kWh/m²/an)

Fiche action : Rénovation énergétique

Axe stratégique n°1	Transition écologique
Action n°10	Rénovation énergétique de l'église
Maître d'ouvrage	Mairie de Champagney Place du Général De Gaulle 70290 Champagney mairie@champagney.fr 03 84 23 13 98
Description de l'action	Rénovation énergétique de l'église
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Etat - Région - Département
Coût prévisionnel	En cours de définition
Plan de financement	En cours de définition
Calendrier	2024
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Emission de gaz à effet de serre annuelles évitées (TeqCO2/an) - Réduction des consommations énergétiques finales annuelles (kWh/m²/an)

Fiche action : Rénovation énergétique

Axe stratégique n°1	Transition écologique
---------------------	-----------------------

Action n°11	Rénovation énergétique bâtiment musée de la négritude
Maître d'ouvrage	Mairie de Champagney Place du Général De Gaulle 70290 Champagney mairie@champagney.fr 03 84 23 13 98
Description de l'action	Rénovation énergétique bâtiment maison de la négritude
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Etat - Région - Département
Coût prévisionnel	En cours de définition
Plan de financement	En cours de définition
Calendrier	2024
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Emission de gaz à effet de serre annuelles évitées (TeqCO2/an) - Réduction des consommations énergétiques finales annuelles (kWh/m²/an)

Fiche action : Rénovation énergétique

Axe stratégique n°1	Transition écologique
Action n°12	Rénovation énergétique Mairie

	d'Echavanne
Maître d'ouvrage	Mairie d'Echavanne 14 Grande Rue 70400 Echavanne mairie.echavanne@wanadoo.fr 03 84 23 93 24
Description de l'action	Rénovation énergétique Mairie d'Echavanne
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Etat - Région - Département
Coût prévisionnel	En cours de définition
Plan de financement	En cours de définition
Calendrier	2024
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Emission de gaz à effet de serre annuelles évitées (TeqCO2/an) - Réduction des consommations énergétiques finales annuelles (kWh/m²/an)

Fiche action : Rénovation énergétique

Axe stratégique n°1	Transition écologique
Action n°13	Rénovation énergétique salle des fêtes

	d'Echavanne
Maître d'ouvrage	Mairie d'Echavanne 14 Grande Rue 70400 Echavanne mairie.echavanne@wanadoo.fr 03 84 23 93 24
Description de l'action	Rénovation énergétique salle des fêtes d'Echavanne
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Etat - Région - Département
Coût prévisionnel	En cours de définition
Plan de financement	En cours de définition
Calendrier	2024
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Emission de gaz à effet de serre annuelles évitées (TeqCO2/an) - Réduction des consommations énergétiques finales annuelles (kWh/m²/an)

Fiche action : Rénovation énergétique

Axe stratégique n°1	Transition écologique
Action n°14	Acquisition et réhabilitation ferme en

	logements communaux
Maître d'ouvrage	Mairie d'Errevet 4, rue du Tâche 70400 Errevet Mairie.errevet@wanadoo.fr 03 84 29 28 68
Description de l'action	Pour faire suite à une forte demande de logements, la commune d'Errevet souhaite acquérir une grosse ferme afin de la réhabiliter en 5 logements communaux.
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Etat - Région - Département
Coût prévisionnel	860 234 €
Plan de financement	DETR
Calendrier	2024
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Emission de gaz à effet de serre annuelles évitées (TeqCO2/an) - Réduction des consommations énergétiques finales annuelles (kWh/m²/an)

Fiche action : Rénovation énergétique

Axe stratégique n°1	Transition écologique
Action n°15	Rénovation énergétique logements

	communaux
Maître d'ouvrage	Mairie de Frédéric Fontaine Place de la mairie 70200 Frédéric Fontaine Frederic-fontaine.mairie@wanadoo.fr 03 84 63 10 41
Description de l'action	Rénovation énergétique des logements communaux.
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Etat - Région - Département
Coût prévisionnel	En cours de définition
Plan de financement	DET R
Calendrier	En cours de définition
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Emission de gaz à effet de serre annuelles évitées (TeqCO2/an) - Réduction des consommations énergétiques finales annuelles (kWh/m²/an)

Fiche action : Rénovation énergétique

Axe stratégique n°1	Transition écologique/Rénovation énergétique
Action n°16	Adaptation de l'offre de logement à une politique d'attractivité et amélioration énergétique
Maître d'ouvrage	Mairie de PLANCHER-BAS 40 Rue Louis PERGAUD 70290 PLANCHER-BAS Tél : 03.84.23.13.39 Mél : secretariat-de-plancher-bas2@wanadoo.fr
Description de l'action	Rénovation école du mont : création trois logements et deux salles à destination des anciens du village lié à la possible implantation résidence séniors en 2022. Le bâtiment communal qui est actuellement non occupé, peut faire l'objet d'une réhabilitation pour la création de logements afin de proposer une offre de logements adaptée au territoire et aux besoins des ménages. Les objectifs sont : <ul style="list-style-type: none"> - Créer des logements sans avoir recours à l'artificialisation des sols - Accéder au logement locatif - Protéger et valoriser le patrimoine local - Massifier la rénovation énergétique des bâtiments - Diminuer les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Etat - Région - Département
	En cours de définition

Coût prévisionnel	
Plan de financement	<p>Région :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Effilogis Etudes - Effilogis Travaux - DETR – Actions en faveur de l'habitat, du patrimoine et de la qualité de vie : travaux en accessibilité des bâtiments - DSIL : la rénovation thermique, la transition énergétique, le développement des énergies renouvelables : travaux de diminution de la consommation énergétique des bâtiments publics, travaux d'isolation des bâtiments communaux et intercommunaux, qu'il s'agisse de bâtiments anciens ou de constructions neuves - CD 7° (Fiche F11) : création et réhabilitation de logements locatifs par les communes
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Diversité de la topologie de logements - Taux d'occupation des logements - Emission de gaz à effet de serre annuelles évitées (TeqCO2/an) - Réduction des consommations énergétiques finales annuelles (kWh/m²/an)

Fiche action : Rénovation énergétique

Axe stratégique n°1	Transition écologique
Action n°17	Agrandissement ateliers municipaux
Maître d'ouvrage	Mairie de PLANCHER-BAS 40 Rue Louis PERGAUD 70290 PLANCHER-BAS Tél : 03.84.23.13.39 Mél : secretariat-de-plancher-bas2@wanadoo.fr
Description de l'action	Agrandissement ateliers municipaux : Les ateliers municipaux sont composés de 2 locaux : - Rue du Tacot - Rue du Pasteur L'objectifs est d'avoir un seul atelier où l'ensemble du matériel est stocké, réduire les déplacements des agents et donc réduire l'empreinte carbone et garantir une certaine sécurité aux agents
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • Préfecture • Gendarmerie : le bilan diagnostic a déjà été réalisé par gendarmerie (cf. délibération du CM du 29 mai 2021)
Coût prévisionnel	En cours de définition
Plan de financement	En cours de définition
Calendrier	2024

Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Emission de gaz à effet de serre annuelles évitées (TeqCO2/an) - Réduction des consommations énergétiques finales annuelles (kWh/m²/an)

Fiche action : Rénovation énergétique

Axe stratégique n°8	Transition écologique
Action n°18	Rénovation intérieure/énergétique de la salle des fêtes
Maître d'ouvrage	Mairie de PLANCHER-BAS 40 Rue Louis PERGAUD 70290 PLANCHER-BAS Tél : 03.84.23.13.39 Mél : secretariat-de-plancher-bas2@wanadoo.fr
Description de l'action	Rénovation intérieure complète de la salle des fêtes : <ul style="list-style-type: none"> - Remplacement éclairage filaire en éclairage LED - Ventilation double flux - Passage du gaz à une pompe à chaleur air/eau - Isolation/réduction de volumes : faux plafond - Rénovation du parquet
Partenaires	En cours de définition
Coût prévisionnel	En cours de définition
Plan de financement	En cours de définition

Calendrier	2023
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Emission de gaz à effet de serre annuelles évitées (TeqCO2/an) - Réduction des consommations énergétiques finales annuelles (kWh/m²/an)

Fiche action : Rénovation énergétique

Axe stratégique n°1	Transition écologique
Action n°19	Rénovation énergétique centre de premières interventions
Maître d'ouvrage	<p>Mairie de Plancher-Les-Mines 5, place de l'Hôtel de ville 70290 Plancher-Les-Mines mairiedeplancherlesmines@wanadoo.fr 03 84 23 61 14</p>
Description de l'action	
Partenaires	
Coût prévisionnel	En cours de définition
Plan de financement	En cours de définition
Calendrier	2023
	<ul style="list-style-type: none"> - Emission de gaz à effet de serre

Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> - annuelles évitées (TeqCO2/an) - Réduction des consommations énergétiques finales annuelles (kWh/m²/an)
-----------------------------------	--

Fiche action : Rénovation énergétique

Axe stratégique n°1	Transition écologique
Action n°20	Rénovation cinéma de Plancher-Les-Mines
Maître d'ouvrage	<p>Mairie de Plancher-Les-Mines 5, place de l'Hôtel de ville 70290 Plancher-Les-Mines mairiedeplancherlesmines@wanadoo.fr 03 84 23 61 14</p>
Description de l'action	<p>Le site objet du projet de rénovation énergétique est situé au 8bis, rue du Laurier, 70290 Plancher-Les-Mines.</p> <p>Le bâtiment occupé est de plain-pied et comporte deux parties avec un cinéma et une salle de danse.</p> <p>Le bâtiment est voué à rester un cinéma et une salle de danse. La durée d'utilisation est estimée à 4 jours par semaine.</p> <p>L'audit énergétique réalisé par QCS services le 23 novembre 2018, illustre une performance énergétique du bâtiment relativement moyenne voire mauvaise surtout l'isolation des murs extérieur, menuiseries arrière simple vitrage, l'absence de ventilation et enfin les convecteurs électriques</p>

	anciens très énergétivores.
Partenaires	SIED
Coût prévisionnel	Rénovation : 150 000 € Chaufferie bois : 24 000 €
Plan de financement	En cours de définition
Calendrier	2023
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Emission de gaz à effet de serre annuelles évitées (TeqCO2/an) - Réduction des consommations énergétiques finales annuelles (kWh/m²/an)

Fiche action : Rénovation énergétique

Axe stratégique n°1	Transition écologique
Action n°21	Rénovation toiture salle des fêtes
Maître d'ouvrage	Mairie de Plancher-Les-Mines 5, place de l'Hôtel de ville 70290 Plancher-Les-Mines mairiedeplancherlesmines@wanadoo.fr 03 84 23 61 14
Description de l'action	
Partenaires	
Coût prévisionnel	En cours de définition
Plan de financement	En cours de définition
Calendrier	2023
Indicateurs d'évaluation proposés	- Emission de gaz à effet de serre annuelles évitées (TeqCO2/an)

	<ul style="list-style-type: none"> - Réduction des consommations énergétiques finales annuelles (kWh/m²/an)
--	---

Fiche action : Rénovation énergétique

Axe stratégique n°1	Transition écologique
Action n°22	Rénovation éclairage intérieur gymnase Filature de Ronchamp
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Rahin et Chérimont 20 rue Paul Strauss, BP4, 70250 Ronchamp crahhincherimont@wanadoo.fr 03 84 27 93 15
Description de l'action	Remplacement éclairage intérieur avec des LED plus performantes et qui répondent aux et aux normes pour accueillir de nouvelles activités sportives.
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Etat - SIED
Coût prévisionnel	18 751 €
Plan de financement	<ul style="list-style-type: none"> - DSIL : 7 875 € - SIED : 4 687 €
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Emission de gaz à effet de serre annuelles évitées - Réduction des consommations

	énergétiques finales annuelles (kWh/m ² /an)
--	--

Fiche action : Rénovation énergétique

Axe stratégique n°1	Transition écologique
Action n°23	Rénovation énergétique salle des fêtes
Maître d'ouvrage	Mairie de Ronchamp 2, place de la Mairie 70250 Ronchamp mairie.ronchamp@wanadoo.fr 03 84 20 64 70
Description de l'action	Datant de 19, la salle des fêtes a fait l'objet d'une isolation par l'extérieur il y a plusieurs années. De nombreuses zones ont été détériorées par les personnes malveillantes ou par l'usure du temps. Alimentée par la chaufferie bois communale, elle n'offre pas des performances énergétiques optimales. Des fuites ont fait leur apparition. De grandes baies vitrées semblent ne plus être étanche à l'air.
Partenaires	SIED Département Région
Coût prévisionnel	En cours de définition
Plan de financement	En cours de définition
Calendrier	2024

Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Emission de gaz à effet de serre annuelles évitées (TeqCO2/an) - Réduction des consommations énergétiques finales annuelles (kWh/m²/an)
-----------------------------------	---

Fiche action : Rénovation énergétique

Axe stratégique n°1	Transition écologique
Action n°24	Rénovation énergétique ateliers municipaux et casernes de pompiers
Maître d'ouvrage	<p>Mairie de Ronchamp 2, place de la Mairie 70250 Ronchamp mairie.ronchamp@wanadoo.fr 03 84 20 64 70</p>
Description de l'action	<p>Les conditions de travail des employés municipaux ne sont pas bonnes aux ateliers. Un réaménagement des toilettes et vestiaires est indispensable. Les locaux sont mal isolés. Le mode de chauffage au fuel donne des signes de faiblesse. La caserne des pompiers est mitoyenne avec les ateliers municipaux. Les locaux sont mal isolés. Le mode de chauffage fuel donne des signes de faiblesse et n'est pas en adéquation avec certaines normes. Une chaudière bois est envisagée. La volonté de mutualiser les travaux et équipements de ces deux sites mitoyens est réelle.</p>

Partenaires	SDIS Département Région Centre de gestion
Coût prévisionnel	250 000 €
Plan de financement	En cours de définition
Calendrier	2024
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Emission de gaz à effet de serre annuelles évitées (TeqCO2/an) - Réduction des consommations énergétiques finales annuelles (kWh/m²/an)

Fiche action : Rénovation énergétique

Axe stratégique n°1	Transition écologique
Action n°25	Rénovation énergétique de la Mairie de Ronchamp
Maître d'ouvrage	Mairie de Ronchamp 2, place de la Mairie 70250 Ronchamp mairie.ronchamp@wanadoo.fr 03 84 20 64 70
Description de l'action	<p>La toiture de la mairie a donné des signes de faiblesse.</p> <p>Les fenêtres ne sont plus étanches à l'air et inesthétiques.</p> <p>L'accessibilité PMR aux toilettes et au premier étage n'est pas assurée.</p> <p>Des salles sont sous-utilisées au premier étage.</p> <p>Le rez-de-chaussée n'est plus adapté à la bonne réception des usagers.</p>
Partenaires	SIED Région
Coût prévisionnel	En cours de définition
Plan de financement	En cours de définition
Calendrier	2024
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Emission de gaz à effet de serre

	<ul style="list-style-type: none"> - annuelles évitées (TeqCO2/an)
	<ul style="list-style-type: none"> - Réduction des consommations énergétiques finales annuelles (kWh/m²/an)

Fiche action : Rénovation énergétique

Axe stratégique n°2	Cohésion territoriale
Action n°26	Travaux à l'Eglise
Maître d'ouvrage	<p>Mairie de Ronchamp 2, place de la Mairie 70250 Ronchamp mairie.ronchamp@wanadoo.fr 03 84 20 64 70</p>
Description de l'action	<p>La toiture de l'église de Ronchamp nécessite des travaux d'envergure et à haut risque. La toiture laisse des infiltrations d'eau se produire et a donc une influence sur la détérioration des murs intérieurs de l'édifice. Une fois les infiltrations éliminées, le programme de rénovations intérieures pourra reprendre.</p>
Partenaires	Département Etat
Coût prévisionnel	En cours de définition
Plan de financement	En cours de définition
Calendrier	2024

Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Emission de gaz à effet de serre annuelles évitées (TeqCO2/an) - Réduction des consommations énergétiques finales annuelles (kWh/m²/an)
-----------------------------------	---

Fiche action : Energies renouvelables

Axe stratégique n°1	Transition écologique
Action n°27	Développement et mise en place de centrale photovoltaïque au sol sur les terrils de Ronchamp et Magny Danigon
Maître d'ouvrage	CCRC, CCPL, Commune de Ronchamp et Commune de Magny Danigon
Description de l'action	<p>La CC Rahin et Chérémont, la CC Pays de Lure, la Commune de Ronchamp et la Commune de Magny Danigon se sont associées à Total Energie et Altergie Devlopment pour développer et construire une centrale photovoltaïque sur les terrils de Ronchamp et Magny Danigon.</p> <p>Suite au lancement d'un AMI en janvier 2020, les collectivités ont choisi Total Energie et Altergie pour les accompagner dans le développement de ce projet.</p> <p>Plusieurs études sont menées avec un objectif de déposer la demande du permis</p>

	<p>de construire début 2020.</p> <p>Le montage financier prévu pour ce projet consiste à ouvrir 15% du capital aux citoyens, 34% aux collectivités et 51% aux développeurs privés (Total Energie et Altergie).</p> <p>Le projet envisage de mettre en place une centrale de 5 MWc sur les terrils de Ronchamp et Magny Danigon. Elle permettra de produire l'équivalent de la consommation énergétique d'une commune comme Champagney.</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - CCRC - CCPL - Commune de Ronchamp - Commune de Magny Danigon - Total Energie - Altergie - ADEME - Coopawatt
Coût prévisionnel	5 M€
Plan de financement	<ul style="list-style-type: none"> - 15% financement participatif (citoyens) - 34% collectivités - 51% Total Energie et Altergie
Calendrier	Mise en service 2024- 2025
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Taux d'autonomie du territoire - CO2 évité - Rentabilité financière du projet

Fiche action : Energies renouvelables

Axe stratégique n°1	Transition écologique
Action n°28	Mise en œuvre des centrales photovoltaïque sur toiture des bâtiments publics
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Rahin et Chérimont 20 rue Paul Strauss, BP4, 70250 Ronchamp cctraincherimont@wanadoo.fr 03 84 27 93 15
Description de l'action	Suite à l'élaboration des études de faisabilité technique de centrale PV sur toiture, plusieurs bâtiments de la

	communauté de communes Rahin et Chérimont sont éligibles pour la mise en place d'une centrale photovoltaïque sur toiture. Dans ce sens, la CCRC envisage d'affiner les études pour équiper ses bâtiments de panneaux photovoltaïques.
Partenaires	SIED
Coût prévisionnel	En cours de définition
Plan de financement	SIED
Calendrier	Mise en service septembre 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Taux d'autonomie du territoire

Fiche action : Energies renouvelables

Axe stratégique n°1	Transition écologique
Action n°29	Implantation photovoltaïque sur bâtiments publics
Maître d'ouvrage	Mairie Clairegoutte 4 Pl. Henri-Frédéric Iselin, 70200 Clairegoutte maire.clairegoutte@orange.fr 03 84 63 09 72
Description de l'action	Après la rénovation thermique de ses bâtiments pour en diminuer fortement

	leur consommation, la municipalité souhaite mettre en place des équipements solaires photovoltaïque sur les bâtiments pouvant en recevoir (DP déposé il y a qq années et avec avis formulé par ABF) ; Puissance possible : 110kWc ; Etude faisabilité faite par ADERA ; Réception de différentes offres à réactualiser ; Avis du Conseil Municipal formulé en 2017 Besoin de définir le mode d'utilisation : autoconsommation ? possibilité d'alimenter les bornes de charge VE ? Ces travaux ne pouvaient pas être entreprises avant la complète rénovation des bâtiments
Partenaires	SIED, Région, Etat
Coût prévisionnel	Invest : compter 2€/Wc soit 220k€
Plan de financement	SIED, Etat, Région
Calendrier	2022/2023 après achèvement travaux bâtiments
Indicateurs d'évaluation proposés	

Fiche action : Energies renouvelables

Axe stratégique n°	Transition écologique
Action n°30	Phase 1: Mise en service Réseau de chaleur et chaufferie biomasse
Maître d'ouvrage	Mairie Clairegoutte 4 Pl. Henri-Frédéric Iselin, 70200 Clairegoutte mairie.clairegoutte@orange.fr 03 84 63 09 72
Description de l'action	Chauffage de 6 bâtiments communaux en phase de raccordement à une âme

	<p>centrale de réseau mise en place lors des travaux d'assainissement.</p> <p>Intérêt du projet : Suppression chauffage électrique et fuel. Utilisation énergie renouvelable (chaufferie bois plaquettes issues du bois communal).</p> <p>Historique : Etude opportunité/Faisabilité en 2014/2015. Enfouissement âme centrale du réseau lors travaux assainissement (2018). Raccordement des bâtiments communaux (2020/2021).</p> <p>A terminer : piquage sur réseau central, mise en place sous station avec échangeur dans bâtiments. Mise en place chaufferie provisoire pour test et déverminage réseau durant hiver 2021/2022 et chauffe des bâtiments.</p> <p>AMO et BE en cours de recrutement</p> <p>Finalisation des demandes de raccordements des habitants (60 ménages) : analyse des questionnaires remis, audits énergétiques. Etat des dépenses actuelles : environ 177k€.</p>
Partenaires	En cours de définition
Coût prévisionnel	Mise en place âme centrale réseau : 132k€ Achat bâtiment pour chaufferie : 40k€ Réseau secondaire : 5k€
Plan de financement	ADEME, Région (40k€ en cours traitement), Feder (66122€), SIED
Calendrier	Hiver 2021/2022 : finalisation équipement et raccordement bâtiments communaux. Mise place chaufferie provisoire. Test et chauffe bâtiments. AMO et BE recherchée pour finalisation technique.
Indicateurs d'évaluation proposés	

Fiche action : Energies renouvelables

Axe stratégique n°1	Transition écologique
Action n°31	Phase 2 – réseau de chaleur :

	développement Réseau de chaleur et mise en place chaufferie biomasse
Maître d'ouvrage	Mairie Clairegoutte 4 Pl. Henri-Frédéric Iselin, 70200 Clairegoutte maire.clairegoutte@orange.fr 03 84 63 09 72
Description de l'action	Raccordement des habitants ayant fait une demande de connexion au réseau (60 ménages). Intérêt du projet : Sécurisation du bâti – Suppression énergie carbonée au profit d'énergie renouvelable (chaufferie bois plaquettes issues du bois communal). AMO et BE en cours de recrutement Audits énergétiques à faire afin de ne pas raccorder des passoires énergétiques au réseau. Instruction et finalisation des dossiers de demande ; Etude et réalisation raccordement (réseau secondaire) des bâtis et des lieux d'implantation des sous-stations ; Finalisation des contrats Dimensionnement et Implantation Chaufferie définitive
Partenaires	ADEME, Région Europe SIED
Coût prévisionnel	
Plan de financement	ADEME, Région (40k€ en cours traitement), Feder (66122€), SIED
Calendrier	<u>2022</u> : Audits et décision de raccordement. Mise place chaufferie définitive. Début raccordement privés <u>Hiver 2022/2023</u> : Chauss avec chaufferie définitive.
Indicateurs d'évaluation proposés	

Fiche action : Energies renouvelables

Axe stratégique n°1	Transition écologique
Action n°32	Implantation photovoltaïque sur bâtiments publics
Maître d'ouvrage	Mairie de Frahier Et Chatebier Rue des Champs 70400 Frahier-Et-Chatebier mairirfrahier@wanadoo.fr 03 84 27 31 14
Description de l'action	Après la rénovation thermique de ses bâtiments pour en diminuer fortement leur consommation, la municipalité souhaite mettre en place des équipements solaires photovoltaïque sur les bâtiments pouvant en recevoir (DP déposé il y a qq années et avec avis formulé par ABF) ; Puissance possible : 110kWc ; Etude faisabilité faite par ADERA ; Réception de différentes offres à réactualiser ; Avis du Conseil Municipal formulé en 2017 Besoin de définir le mode d'utilisation : autoconsommation ? possibilité d'alimenter les bornes de charge VE ? Ces travaux ne pouvaient pas être entreprises avant la complète rénovation des bâtiments
Partenaires	SIED, Région, Etat
Coût prévisionnel	Invest : compter 2€/Wc soit 220k€
Plan de financement	SIED, Etat, Région
Calendrier	2022/2023 après achèvement travaux bâtiments
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Energies renouvelables produites localement MWh/an - Emissions de gaz à effet de serre évitées

Fiche action : Energies renouvelables

Axe stratégique n°1	Transition écologique
Action n°33	Implantation photovoltaïque sur site dégradé (carrière)
Maître d'ouvrage	Mairie Clairegoutte 4 Pl. Henri-Frédéric Iselin, 70200 Clairegoutte maire.clairegoutte@orange.fr 03 84 63 09 72
Description de l'action	Après la rénovation thermique de ses bâtiments pour en diminuer fortement leur consommation, la Mairie de Clairegoutte souhaite mettre en place des équipements solaires photovoltaïque sur des sites dégradés (ancienne carrière 3ha) Etude faisabilité à faire ; Contact avec différents prestataires ;
Partenaires	Privés
Coût prévisionnel	Invest : compter 1€/Wc
Plan de financement	Financement participatif, partenaires privés
Calendrier	2024/2025
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Energies renouvelables produites localement MWh/an - Emissions de gaz à effet de serre évitées

Fiche action : Energies renouvelables

Axe stratégique n°1	Transition écologique
Action n°34	Implantation photovoltaïque sur la toiture des logements publics
Maître d'ouvrage	Mairie Frédéric Fontaine Place de la Mairie 70200 Frédéric-Fontaine frederic-fontaine.mairie@wanadoo.fr 03 84 63 10 41
Description de l'action	<p>Après la rénovation thermique des logements communaux pour en diminuer fortement leur consommation, la mairie de Frédéric-Fontaine envisage mettre en place des équipements photovoltaïque sur la toiture de logements communaux.</p> <p>Une étude de faisabilité a été réalisée par le SIED en mars 2020 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Surface toiture : 140 m² - Nombre de panneaux : 67 - Puissance : 22 kWc <p>Ces travaux ne pouvaient pas être réalisés avant la complète rénovation des bâtiments</p>
Partenaires	Etat Région SIED
Coût prévisionnel	Invest : 33 400 € (sans frais de raccordement)
Plan de financement	SIED
Calendrier	2022/2023 après achèvement travaux bâtiments

Indicateurs d'évaluation proposés	
-----------------------------------	--

Fiche action : Energies renouvelables

Axe stratégique n°	Transition écologique
Action n°35	Chaufferie bois et réseau de chaleur au centre de Champagney
Maître d'ouvrage	Mairie de Champagney Place du Général De Gaulle 70290 Champagney mairie@champagney.fr 03 84 23 13 98
Description de l'action	La commune de Champagney a engagé une réflexion pour la mise en place d'une chaufferie collective fonctionnant au bois déchiqueté pour desservir les bâtiments communaux. Elle s'est rapprochée du SiED70 pour réaliser une étude de faisabilité.
Partenaires	ADEME Région Feder SIED
Coût prévisionnel	En cours de définition
Plan de financement	En cours de définition
Calendrier	Etude 2022 Lancement projet : 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	

Fiche action : Energies renouvelables

Axe stratégique n°	Transition écologique
Action n°36	Chaufferie bois avec réseau de chaleur
Maître d'ouvrage	Mairie d'Errevet 4, rue Tâche 70400 Errevet Mairie.errevet@wanadoo.fr 03 84 29 28 68
Description de l'action	Ce projet consiste à alimenter plusieurs bâtiments communaux via un réseau de chaleur. Cela permettra de limiter sa dépendance aux énergies fossiles et d'améliorer son bilan carbone.
Partenaires	ADEME, Région, Feder SIED
Coût prévisionnel	480 000
Plan de financement	En cours de définition
Calendrier	2023
Indicateurs d'évaluation proposés	

Fiche action : Energies renouvelables

Axe stratégique n°	Transition écologique
Action n°37	Remplacement chaudière fioul par chaufferie bois
Maître d'ouvrage	Mairie de Frahier-et-Chatebier Rue des Champs 70400 Frahier-Et-Chatebier mairiefrahier@wanadoo.fr 03 84 27 31 14
Description de l'action	
Partenaires	ADEME, Région, Feder SIED
Coût prévisionnel	En cours de définition
Plan de financement	En cours de définition
Calendrier	2022-2023
Indicateurs d'évaluation proposés	

Fiche action : Energies renouvelables

Axe stratégique n°	Transition écologique
Action n°38	Mise en place chaufferie bois à la salle des fêtes de Plancher-Les-Mines
Maître d'ouvrage	Mairie de Plancher-Les-Mines 5, place de l'Hôtel de ville 70290 Plancher-Les-Mines mairiedeplancherlesmines@wanadoo.fr 03 84 23 61 14
Description de l'action	
Partenaires	ADEME, Région, Feder SIED
Coût prévisionnel	En cours de définition
Plan de financement	En cours de définition
Calendrier	2023
Indicateurs d'évaluation proposés	

Fiche action : mobilité durable

Axe stratégique n°1	Transition écologique
Action n°39	Aménagement voie verte
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Rahin et Chérémont 20 rue Paul Strauss, BP4, 70250 Ronchamp ccrahincherimont@wanadoo.fr 03 84 27 93 15
Description de l'action	Lauréate de l'AAP « vélo et territoires » et l'AAP « Continuité cyclable », la Communauté de Communes Rahin et Chérémont s'est attachée à peaufiner son projet d'aménagement de la voie verte liant son territoire avec les territoires voisins, et apportant une alternative au véhicule individuel fortement utilisé localement. La population et les associations locales sont intégrées dans la réflexion autour du projet. Plusieurs concertations et réunions ont été organisées dans le cadre du schéma directeur des mobilités douces porté par le PETR des Vosges Saônoises pour présenter le projet, et recueillir les avis, les remarques et les recommandations. Le projet envisagé consiste à relier le territoire intercommunal avec les pôles générateurs d'activités, l'Aire Urbaine Belfort-Montbéliard à l'Est et le pôle de Lure à l'Ouest.

	Le projet global est divisé en deux parties. La première, consiste à aménager à court terme la voie verte reliant le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Lure depuis la limite territoriale entre les communes de La Côte et Ronchamp, jusqu'au Bassin de Champagney en traversant préalablement le site de la Filature déjà aménagé. La deuxième partie du projet est de relier la voie verte avec celle de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt au niveau de Châlonvillars sur le moyen terme.
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Etat - Région - Département - Commissariat du massif des Vosges
Coût prévisionnel	4 500 000 € en 4 tranches
Plan de financement	<p>FNADT Massif : 350 000 € LEADER : 300 000 € Département :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sectoriel : 300 000 € - PACT II 700 000 € <p>AAP continuité cyclable : 492 500 € (obtenu) AAP aménagement cyclable : 1 484 361 € (sollicité)</p>
Calendrier	2020 - 2025
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Fréquentation

Fiche action : mobilité durable

Axe stratégique n°1	Transition écologique
Action n°40	Refonte du plan de circulation du village
Maître d'ouvrage	<p>Mairie Clairegoutte 4 Pl. Henri-Frédéric Iselin, 70200 Clairegoutte maire.clairegoutte@orange.fr <u>03 84 63 09 72</u></p>
Description de l'action	<p>Clairegoutte lauréate TEPCV en 2015 avait déposés plusieurs projets dont certains concernaient la mobilité douce : VE en autopartage, VAE en location et souhaite poursuivre son action en organisant ses espaces dédiés à la mobilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création d'une liaison vélo/piéton sécurisée avec le pôle éducatif ; - Réorganisation de ses voies en faveur des piétons et du vélo ;

	<ul style="list-style-type: none"> - Liaison au plan mobilité douce intercommunal porté par le Pays
Partenaires	Etat Région Pays des Vosges Saônoises
Coût prévisionnel	En cours de définition
Plan de financement	Etat Région
Calendrier	<p>2021 : Groupe de travail pour recueillir les attentes des habitants</p> <p>2021 : Rencontre avec Ingenierie70 pour définir un premier périmètre du projet</p> <p>2022 : Etude plus approfondie des schémas proposés et phasage des travaux</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Réduction de l'utilisation de la voiture individuelle dans les déplacements au quotidien

Fiche action : mobilité durable

Axe stratégique n°1	Transition écologique
Action n°41	Implantation Bornes de charge VE
Maître d'ouvrage	<p>Mairie Clairegoutte 4 Pl. Henri-Frédéric Iselin, 70200 Clairegoutte maire.clairegoutte@orange.fr 03 84 63 09 72</p>
Description de l'action	<p>Clairegoutte lauréate TEPCV en 2015 avait déposé plusieurs projets dont certains concernaient la mobilité douce : VE en autopartage, VAE en location. Une borne de charge a été financée dans le cadre de ce projet.</p> <p>La rénovation des bâtiments et notamment la salle des fêtes avec la création d'un parking nécessite</p>

	<p>l'implantation de bornes de charge VE (DIRECTIVE (UE) 2018/844 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 30 mai 2018).</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 à 3 bornes de charge seront implantées et autres emplacements câblés ; - Ces bornes seront alimentées principalement à partie du toit PV et gérées par informatique.
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Région - Etat - Sied
Coût prévisionnel	50 000 €
Plan de financement	<ul style="list-style-type: none"> - Etat - Région - Sied
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	

Fiche action : mobilité durable

Axe stratégique n°1	Transition écologique
Action n°42	Densification de l'implantation des bornes de recharge
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Rahin et Chérimont 20 rue Paul Strauss, BP4, 70250 Ronchamp crahincherimont@wanadoo.fr 03 84 27 93 15
Description de l'action	Densification des bornes de recharge sur le territoire de la communauté de communes
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Région - Etat - Sied
Coût prévisionnel	50 000 €

Plan de financement	- Etat - Région - Sied
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	

Fiche action : Création d'une aire de covoitfrage

Axe stratégique n°6	Transition écologique
Action n°43	Création d'une aire de covoitfrage : encourager les alternatives à la voiture individuelle
Maître d'ouvrage	Commande groupée coordonnée par la Communauté de Communes Rahin et Chérimont 20 rue Paul Strauss, BP4, 70250 Ronchamp ccrahincherimont@wanadoo.fr 03 84 27 93 15
	Dans le cadre du schéma départemental

Description de l'action	<p>des aires de covoitage, différents points identifiés pour aménager des aires de covoitage. L'objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer la mobilité partagée - Promouvoir la pratique des mobilités alternatives (notamment le covoitage) en développant un réseau structurant d'aires de covoitage <p>Proposer une approche globale de la mobilité au travers de plan de mobilité rurale développée avec la Communauté de Communes</p> <ul style="list-style-type: none"> * Compléter le maillage d'aires de covoitage du territoire afin de réduire l'autosolisme des actifs sur le territoire Créer un outil supplémentaire des politiques de déplacement inscrit dans la loi transition énergétique - Doter les aires de covoitage d'espaces de stationnement sécurisés pour les vélos à assistance électrique - Développer la multimodalité
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Europe via le FEDER - Région - Département
Coût prévisionnel	1000 € / place
Plan de financement	En cours de définition
Calendrier	2022

Fiche action : mobilité durable

Axe stratégique n°1	Transition écologique
Action n°44	Valorisation du sentier minier des cités ouvrières (vestiges miniers de l'Etançon)
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Rahin et Chérémont 20 rue Paul Strauss, BP4, 70250 Ronchamp crahincherimont@wanadoo.fr 03 84 27 93 15
Description de l'action	Sentier d'interprétation créé en 1997 par le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges, le mobilier du

sentier des Cités Ouvrières doit aujourd’hui totalement être restauré avec les nouveaux outils d’interprétation mais aussi en prenant en compte les aménagements structurants alentours comme la Filature de Ronchamp.

L’objectif est de faire le lien avec le Musée de la Mine Marcel Maulini en créant une attractivité du Musée « Hors les Murs » et en densifiant l’offre du sentier initial.

En effet, à partir du sentier initial, deux sentiers peuvent être créés au départ du Mémorial de la Mine mis en place par l’Association des Amis du Musée de la Mine en 2006 :

- Un premier de 30 à 45 min, montant les vestiges miniers majeurs, accessible aux scolaires de primaire et où un bu peut se garer au départ u sentier à l’Etançon.
- Un second sentier de 1h30-45min, structurant, permettant de relier directement le Musée de la Mine Marcel Maulini en passant par le site réhabilité de la Filature de Ronchamp, empruntant les prémisses de la future voie verte et rejoignant la première boucle des vestiges miniers de l’Etançon. Ce entier permet de faire une boucle en partant soit du Musée, soit de la Filature, soit du Mémorial de la Mine.

Les actions à mettre en œuvre pour cette réalisation sont :

- La mise en place de signalétique d'accueil-départ(s)
- La mise en place de signalétique d'interprétation (table de lecture, trièdre tournant, ... adaptés aux différents publics en Français et Anglais et en braille dans la mesure du possible)
- Travaux de terrassements et niveling pour améliorer la qualité et l'accessibilité des sentiers notamment aux jonctions et points remarquables
- Travaux de sécurisation de l'accès et de l'interprétation de l'entrée du fonçage Robert, ainsi que sur d'autres points d'intérêts du circuit : barrières en bois pour délimitation, pose de grilles, ...

En terme de moyens mobilisés (humain et matériel) permettant de réaliser et suivre le projet. Un chef de projet de suivi de projet au sein de la Communauté de Communes Rahin et Chérémont, maître d'ouvrage qui gère :

- La coordination des travaux avec différentes

	<p>entreprises et partenaires</p> <ul style="list-style-type: none"> - La coordination de l'organisation de l'entretien des sentiers pour validation des tracés et balisage - Le lien avec le Département de la Haute-Saône en charge des sentiers de catégorie II <p>Validation par l'exécutif de la Communauté de Communes Rahin et Chérémont.</p> <p>En terme de résultats attendus du projet : valorisation des vestiges miniers du bassin de Ronchamp en les reliant notamment au Musée de la Mine Marcel Maulini en cours de réhabilitation pour proposer une attractivité complémentaire, « Hors les Murs ».</p> <p>Et offre de sentiers d'interprétation de qualité et pédagogiques, proches des habitants et visiteurs avec des circuits accessibles, notamment pour que les habitants s'approprient mieux ces vestiges et deviennent des ambassadeurs de ce patrimoine.</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Parc Naturel Régionale des Ballons des Vosges - Commune de Ronchamp - Musée de la Mine Marcel Maulini - Association des Amis du Musée de la Mine - Maison de la Nature des Vosges Saônoises - Département de la Haute-Saône - Ronchamp Tourisme Vosges du Sud, Office de tourisme intercommunal
Coût prévisionnel	Coût de l'opération : 43 521,87 €
Plan de financement	<p>FNADT Massif : 23 275 €</p> <p>CCRC autofinancement : 20 246,87 €</p>
Calendrier	<p>Hiver 2021-22, janvier-février : Concertation, organisation de la démarche</p> <p>Printemps 2022, mars-avril : Projet définitif</p> <p>Mai-juin : travaux</p> <p>Juillet : inauguration du sentier</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	

Fiche action : Mobilité durable

Axe stratégique n°6	Transition écologique
Action n°45	Réhabilitation du sentier entre Champagney et Plancher-Les-Mines
Maître d'ouvrage	Commande groupée coordonnée par la Communauté de Communes Rahin et Chérimont 20 rue Paul Strauss, BP4, 70250 Ronchamp crahincherimont@wanadoo.fr 03 84 27 93 15
Description de l'action	Dans la continuité des travaux de réhabilitation des sentiers, la Communauté de Communes Rahin et Chérimont envisage de réhabiliter le sentier entre Champagney et Plancher-LesMines
Partenaires	FNADT Massif Département
Coût prévisionnel	100 000 €
Plan de financement	En cours de définition
Calendrier	2024
Indicateurs d'évaluation proposés	

Fiche action : Recyclage et traitement des déchets

Axe stratégique n°1	Transition écologique
Action n°46	Plateforme de recyclage
Maître d'ouvrage	Mairie Clairegoutte 4 Pl. Henri-Frédéric Iselin, 70200 Clairegoutte maire.clairegoutte@orange.fr 03 84 63 09 72
Description de l'action	La commune a mis en place depuis plusieurs années une place de compostage qui permet à ses habitants de déposer branchages et déchets végétaux qui sont broyés et transformés en compost évitant le transport et le traitement de ces déchets loin de leur source. Elle souhaite faire évoluer ce site vers plus de solutions de recyclage et en améliorer son organisation :
Partenaires	- Etat - ADEME - SMICTOM
Coût prévisionnel	A définir
Plan de financement	Etat, Région
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	

Fiche action : Recyclage et traitement des déchets

Axe stratégique n°1	Transition écologique
Action n°47	Aménagement plateforme pour les bennes à déchets verts
Maître d'ouvrage	Mairie de PLANCHER-BAS 40 Rue Louis PERGAUD 70290 PLANCHER-BAS Tél : 03.84.23.13.39 Mél : secretariat-de-plancher-bas2@wanadoo.fr
Description de l'action	Aménagement plateforme pour benne à déchets verts : agir en faveur du tri <ul style="list-style-type: none">- Gagner en performance et améliorer notre qualité de service- Réduire l'empreinte carbone- Intégrer les risques et anticiper les nuisances dans l'aménagement- Réduire les impacts environnementaux en anticipant les nuisances
Partenaires	
Coût prévisionnel	En cours de définition
Plan de financement	En cours de définition
Calendrier	2022

Indicateurs d'évaluation proposés	A définir
-----------------------------------	-----------

Fiche action : Eau

Axe stratégique n°1	Transition écologique
Action n°48	Mise en place citernes enterrées pour récupération des eaux pluviales
Maître d'ouvrage	Commande groupée par la Communauté de Communes Rahin et Chérimont 20 rue Paul Strauss, BP4, 70250 Ronchamp crahincherimont@wanadoo.fr 03 84 27 93 15
Description de l'action	La récupération des eaux pluviales est un sujet majeur à prendre en considération dans les nouvelles constructions et à intégrer dans les projets de rénovation. Plusieurs communes de la CCRC ont montré leur intérêt à mettre en place des cuves pour la récupération des eaux pluviales. Afin de faciliter la mise en œuvre de cette action et de réduire les coûts, la Communauté de Communes organisera une commande groupée sur plusieurs années afin d'équiper les bâtiments publics éligibles d'une cuve de récupération des eaux pluviales.
Partenaires	
	1875 € / cuve 5000L (hors installation)

Coût prévisionnel	
Plan de financement	En cours de définition
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	

Fiche action : Education/jeunesse

Axe stratégique n°2	Cohésion territoriale
Action n°49	Construction crèche multi-accueil à Frahier-et-Chatebier
Maître d'ouvrage	Action70 Za Vesoul Technologia, 1 rue Max Devaux 70000 Vesoul
Description de l'action	Construction et mise en service crèche multi-accueil à Frahier-Et-Chatebier
Partenaires	- CCRC - Commune de Frahier-et-Chatebier
Coût prévisionnel	990 385 €
Plan de financement	DETR : 202 789 € Département : 130 000 € Caf : 410 000 €
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	

Fiche action : Education/jeunesse

Axe stratégique n°2	Cohésion territoriale
Action n°50	Micro-crèche à Champagney
Maître d'ouvrage	Action70 Za Vesoul Technologia, 1 rue Max Devaux 70000 Vesoul
Description de l'action	Construction et mise en service micro-crèche à Champagney
Partenaires	- CCRC - Commune de Frahier-et-Chatebier
Coût prévisionnel	676 199 €
Plan de financement	DETR : 202 660 € Département : 99000 € Caf : 205 000 €
Calendrier	2023
Indicateurs d'évaluation proposés	

Fiche action : Politique de la ville

Axe stratégique n°2	Cohésion territoriale
Action n°51	Rénovation de la place du marché
Maître d'ouvrage	Mairie de Ronchamp 2 Pl. de la Mairie, 70250 Ronchamp mairie.ronchamp@wanadoo.fr 03 84 20 64 70
Description de l'action	<p>La place du marché est un lieu de vie où se déroulent différentes manifestations : marché le samedi matin, fête de la musique, départs de courses cyclistes...</p> <p>La place du marché sert également de parking lors de grands rassemblements.</p> <p>Des toilettes publiques y sont implantées.</p> <p>Elle accueille des salles de sport, un médecin, une banque, de l'habitat, des salles de réunion, la chaufferie bois de la commune...</p> <p>C'est une place traversante, où circulent des véhicules qui n'ont pas forcément vocation à se trouver à cet endroit.</p> <p>Le piétons y trouvent difficilement leur place et ne circulent pas forcément en toute sécurité.</p> <p>Elle est bordée par le Rahin.</p>
Partenaires	Etat ADU
Coût prévisionnel	En cours de définition
Plan de financement	En cours de définition
Calendrier	2024
Indicateurs d'évaluation proposés	

Fiche action : Sport

Axe stratégique n°2	Cohésion territoriale
Action n°52	Complexe sportif entrée de Champagney
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Rahin et Chérimont 20 rue Paul Strauss, BP4, 70250 Ronchamp crahincherimont@wanadoo.fr 03 84 27 93 15
Description de l'action	La réalisation d'un terrain de foot synthétique à l'entrée du village. Il s'agit d'un complexe sportif pluridisciplinaire qui comprend le (terrain (105m X 68m) de classe 5, des vestiaires, d'un club house et d'une piste d'athlétisme de 200m en enrobé.
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - CCRC - Commune de Champagney - Département -
Coût prévisionnel	Terrain synthétique : 1 275 481, 11 € Vestiaires : 542 291 €
Plan de financement	Terrain synthétique : <ul style="list-style-type: none"> - DETR : 375 000 € - Région : 200 000 € - Département : sectoriel 250 000€ et PACT II 190 000 €

	Vestiaires : - DETR : 189 802 € - Département : 180764 € - FAFA : 20 000 €
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	

Fiche action : Sport

Axe stratégique n°2	Cohésion territoriale
Action n°53	Aménagement des vestiaires du gymnase de Champagney
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Rahin et Chérimont 20 rue Paul Strauss, BP4, 70250 Ronchamp crahincherimont@wanadoo.fr 03 84 27 93 15
Description de l'action	
Partenaires	CCRC
Coût prévisionnel	200 000 €
Plan de financement	En cours de définition
Calendrier	2023
Indicateurs d'évaluation proposés	

Fiche action : Bassin d'apprentissage

Axe stratégique n°2	Cohésion territoriale
Action n°54	Aménagement bassin d'apprentissage
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Rahin et Chérimont 20 rue Paul Strauss, BP4, 70250 Ronchamp crahincherimont@wanadoo.fr 03 84 27 93 15
Description de l'action	
Partenaires	Département
Coût prévisionnel	200 000 €
Plan de financement	En cours de définition
Calendrier	2025
Indicateurs d'évaluation proposés	

Fiche action : Culture

Axe stratégique n°2	Cohésion territoriale
Action n°55	Traitements acoustiques de la salle d'exposition de la Filature de Ronchamp
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Rahin et Chérimont 20 rue Paul Strauss, BP4, 70250 Ronchamp ccrahincherimont@wanadoo.fr 03 84 27 93 15
Description de l'action	Le site de la Filature de Ronchamp, un projet de reconversion de friche industrielle en espace culturel, sportif et économique. Dans le sens de l'amélioration des réalisations, un traitement acoustique est nécessaire dans la salle d'exposition.

Partenaires	- Etat - Région - Département
Coût prévisionnel	42 000 €
Plan de financement	- DETR : 16 800 €
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	

Fiche action : Culture

Axe stratégique n°2	Cohésion territoriale
Action n°56	Micro-folie Filature de Ronchamp
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Rahin et Chérimont 20 rue Paul Strauss, BP4, 70250 Ronchamp crahincherimont@wanadoo.fr 03 84 27 93 15
Description de l'action	Le micro-folie, un dispositif culturel innovant au service des territoires, consiste à intégrer un Musée Numérique au cœur de la Filature de Ronchamp.
Partenaires	- SPL Rahin et Chérimont

	<ul style="list-style-type: none"> - Etat - Région
Coût prévisionnel	34 000 €
Plan de financement	<ul style="list-style-type: none"> - Région : 10 000 € - DETR : 13 000 € -
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	

Fiche action : Culture

Axe stratégique n°2	Cohésion territoriale
Action n°57	Equipement cinéma Plancher-Les-Mines
Maître d'ouvrage	<p>Communauté de Communes Rahin et Chérimont 20 rue Paul Strauss, BP4, 70250 Ronchamp</p> <p>crahincherimont@wanadoo.fr 03 84 27 93 15</p>
Description de l'action	<p>Equipement du cinéma de Plancher-les-Mines pour améliorer l'offre culturelle sur le territoire.</p> <p>Adapter la salle pour qu'elle puisse recevoir des conférences, ...</p>

Partenaires	- Etat - Région - Département
Coût prévisionnel	
Plan de financement	En cours de définition
Calendrier	2024
Indicateurs d'évaluation proposés	

Fiche action : Numérique

Axe stratégique n°2	Cohésion territoriale
Action n°58	Amélioration et modernisation numérique des services de la Communauté de Communes
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Rahin et Chérimont 20 rue Paul Strauss, BP4, 70250 Ronchamp ccrahincherimont@wanadoo.fr 03 84 27 93 15
Description de l'action	Refonte et mise aux normes du site internet de la CCRC. Mise à jour des logiciels de gestion (comptabilité, médiathèques,

	périscolaires)
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Etat - Région
Coût prévisionnel	32 000 €
Plan de financement	FITN : 13 740 € Région : 10 000 €
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	

Fiche action : Numérique

Axe stratégique n°2	Cohésion territoriale
Action n°59	Equipements et matériels numériques
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Rahin et Chérimont 20 rue Paul Strauss, BP4, 70250 Ronchamp ccrahincherimont@wanadoo.fr <u>03 84 27 93 15</u>
Description de l'action	Les communes de la CCRC ont exprimé le besoin d'équiper différents bâtiments et salles par des équipements numériques (écran, vidéoprojecteur, système pour vidéoconférence,...)

Partenaires	- Etat - Région
Coût prévisionnel	En cours de définition
Plan de financement	En cours de définition
Calendrier	2023
Indicateurs d'évaluation proposés	

Fiche action : Numérique

Axe stratégique n°2	Cohésion territoriale
Action n°60	Wifi public
Maître d'ouvrage	Commune de Frahier-et Chatebier Commune de Ronchamp
Description de l'action	Plusieurs communes ont un projet de mise en place du wifi public dans les centres de villages.
Partenaires	- Etat - Région
Coût prévisionnel	

	En cours de définition
Plan de financement	En cours de définition
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	

Fiche action : social

Axe stratégique n°2	Cohésion territoriale
Action n°61	Agrandissement de la maison France services
Maître d'ouvrage	Mairie de Champagney Place du Général De Gaulle 70290 Champagney mairie@champagney.fr 03 84 23 13 98
Description de l'action	
Partenaires	- Etat - Région
Coût prévisionnel	En cours de définition
Plan de financement	En cours de définition
Calendrier	2023
Indicateurs d'évaluation proposés	

Fiche action : santé

Axe stratégique n°2	Cohésion territoriale
Action n°62	Construction et aménagement maisons séniors et d'autonomie
Maître d'ouvrage	Mairie de Champagney Mairie de Frahier et Chatebier Mairie de Ronchamp
Description de l'action	

Partenaires	- Etat - Région
Coût prévisionnel	En cours de définition
Plan de financement	En cours de définition
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	

Fiche action : Sécurité

Axe stratégique n° 2	Cohérence territoriale
Action n°63	Mise en place de la vidéosurveillance
Maître d'ouvrage	Mairie Clairegoutte Mairie Frahier-Et-Chatebier

	Mairie Plancher Bas Mairie Plancher-Les-Mines
Description de l'action	<p>Face au sentiment croissant d'insécurité, la Communauté de Communes Rahin et chérémont souhaite organiser une commande groupée à destination des communes intéressées par la mise en place d'un système de vidéosurveillance.</p> <p>La vidéosurveillance aurait pour but de:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dissuader par la présence ostensible de caméras. • Réduire le nombre de faits commis. • Renforcer le sentiment de sécurité. • Permettre une intervention plus efficace des services de sécurité. • Faciliter l'identification des auteurs d'infractions.
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • Préfecture • Gendarmerie : réalisation des diagnostics
Coût prévisionnel	300 000 € (estimatif)
Plan de financement	DETR
Calendrier	2022 ou 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> • Baisse de la délinquance et du sentiment d'insécurité. • Renforcement des liens sociaux entre les habitants. • Complémentarité avec l'opération « Tranquillité vacances » (dispositif gratuit qui permet de signaler aux forces de l'ordre, vos dates de vacances).

Fiche action : Mise en place de trottoirs le long de la RD

Axe stratégique n°2	Cohésion territoriale
Action n° 64	Mise en place de trottoirs le long de la RD
Maître d'ouvrage	<p>Mairie de PLANCHER-BAS, représenté par son maire Monsieur Luc SENGLER 40 Rue Louis PERGAUD 70290 PLANCHER-BAS Tél : 03.84.23.13.39 Mél : secretariat-de-plancher-bas2@wanadoo.fr</p>
Description de l'action	<p>Trottoirs tout le long de la RD, par tranches successives, jusqu'à ce que les trottoirs soient tout le long de la traversée du village entre 2021 et 2027.</p> <p>Il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la sécurité des enfants qui circulent à pied le long de cette zone actuellement mal individualisée et donc dangereuse - Améliorer la visibilité de la zone pour tous les usagers (piétons, VL, PL, bus, ...) - Favoriser les déplacements propres et limiter l'utilisation des voitures <p>En 2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Entrée du village ; de la rue Gaston Jean Mougin à la rue de l'écluse - Aménagement sécuritaire au niveau de la gare du Tacot. <p>En 2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'un trottoir Rue de la Libération - Poursuite des trottoirs rue du Tacot
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - CD70 : demande de subventions

Coût prévisionnel	
Plan de financement	<ul style="list-style-type: none"> - CD70 (Fiche B1) : subvention au titre des bordures de trottoirs (10€ par mètre linéaire) - Commune : autofinancement
Calendrier	<p>Début des travaux : fin du 1^{er} trimestre 2021 Fin des travaux : 3^{ème} trimestre 2027</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	Fréquentation

Fiche action : Sécurité

Axe stratégique n°2	Cohésion territoriale
Action n°65	Reconstruction du pont de la truite
Maître d'ouvrage	Mairie de PLANCHER-BAS 40 Rue Louis PERGAUD 70290 PLANCHER-BAS Tél : 03.84.23.13.39 Mél : secretariat-de-plancher-bas2@wanadoo.fr
Maître d'œuvre	Cabinet CETEC INGENIERIE Green Park Excellium B 6 avenue Armand Bloch – BP 72165 25 202 Montbéliard cedex Tél : 03 81 98 31 83 Mail : cetec@ca-cetec.fr
Description de l'action	<p>Reconstruction du pont de la truite</p> <p>En date du 16 avril 2021, une expertise a été sollicitée car le pont de la Truite présente un état de péril imminent.</p> <p>Le pont se situe à Rue de la Truite dans le quartier Malbazin. Il enjambe la rivière « le Rahin » qui longe la commune à proximité de la Rue du Général Brosset.</p> <p>Cet ancien pont du début des années 1900 est composé d'une ossature mixte.</p> <p>Les piédroits sont en maçonnerie de moellons.</p> <p>Le tablier du pont comprend une ossature métallique avec 3 poutres métalliques principales d'une portée de 13 mètres.</p> <p>Transversalement, ces poutres principales sont reliées par une série de poutrelles métalliques secondaires formant ainsi un</p>

	<p>maillage sur lequel est appuyée une dalle béton formant le support du revêtement de la chaussée.</p> <p>Toutes les parties principales du pont sont atteintes par les désordres.</p> <p>Le processus de dégradation est arrivé à son stade ultime avant rupture :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les dispositifs d'appuis des poutres sur les piédroits, notamment en rives, sont endommagés - La dégradation des poutres métalliques principales en rives est très avancée, la corrosion des semelles métalliques est arrivée au terme de son processus de dégradation. Elles sont complètement désagrégées et pulvérulentes - Les poutres métalliques secondaires transversales sont très atteintes par la corrosion. Les parties de poutrelles en rives sont dans un état de dégradation ultime avant rupture. - La dalle béton qui constitue le support du revêtement de la chaussée est également dégradée. Les armatures visibles en sous-face sont atteintes par la corrosion. Les caractéristiques mécaniques du béton sont altérées. <p>La démolition de l'ouvrage et sa reconstruction est inéluctable.</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Etat - Région - Département
Coût prévisionnel	
Plan de financement	<p>Etat : DSIL : Mise aux normes et sécurisation des équipements publics Région : Fonds d'intervention de proximité</p> <p>CD70 : Fiche B4 : Ouvrages d'art</p>

	<p>communaux</p> <p>Commune : autofinancement</p>
Calendrier	<p>23 avril 2021 : Elaboration du diagnostic par BRJ Expertise.</p> <p>Du 1^{er} juillet 2021 au 31 décembre 2021 – Etude et appel d'offres par le cabinet CETEC :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Du 1^{er} au 31 juillet 2021 : Etat des lieux et relevé sur site - Du 2 au 3 août 2021 : montage du dossier de consultation des entreprises - Du 30 août au 24 septembre 2021 : relecture du dossier par MOU - Du 1^{er} octobre au 5 novembre 2021 : consultation des entreprises - Du 8 au 19 novembre 2021 : analyse des offres - 30 décembre 2021 : passation des marchés <p>Du 3 janvier au 27 mai 2022 – travaux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Du 3 janvier au 2 avril 2022 : préparation de chantier - Du 4 au 15 avril 2022 : Déconstruction de l'ouvrage - Du 18 au 29 avril 2022 : Modification des culées - Du 2 au 13 mai 2022 : Pose des poutres préfabriquées - Du 16 au 27 mai 2022 : Coulage du tablier - Du 30 mai au 10 juin 2022 : Etanchéité et garde-corps - Du 13 juin au 24 juin 2022 : Enrobés - 4 juillet 2022 : Réception des travaux
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en service - Fréquentation

Fiche action : Sécurité

Axe stratégique n°2	Cohésion territoriale
Action n°66	Rénovation du pont Honeywell et du pont Charbonnier
Maître d'ouvrage	Mairie de PLANCHER-BAS 40 Rue Louis PERGAUD 70290 PLANCHER-BAS Tél : 03.84.23.13.39 Mél : secretariat-de-plancher-bas2@wanadoo.fr
Maître d'œuvre	Cabinet CETEC INGENIERIE Green Park Excellium B 6 avenue Armand Bloch – BP 72165 25 202 Montbéliard cedex Tél : 03 81 98 31 83 Mail : cetec@ca-cetec.fr
Description de l'action	<p>Rénovation du pont Honeywell et du pont du Charbonnier.</p> <p>En date du 14 mai 2021, une expertise a été sollicitée aux fins d'examiner l'état des ponts Honeywell et du Charbonnier.</p> <p>Les deux ponts enjambent la rivière "Le Rahin" qui longe la commune à proximité de la rue Louis Pasteur.</p> <p>Le pont Honeywell est un ancien pont du début des années 1900 qui est composé d'une ossature mixte. Les piédroits sont en maçonnerie de moellons avec un engrangissement en gros béton servant de support aux poutres principales. Le tablier du pont est composé d'une ossature métallique avec 2 poutres métalliques principales cintrées d'une portée de 9 mètres. Transversalement, ces poutres principales sont reliées par une série de poutrelles métalliques secondaires formant ainsi un maillage sur lequel est appuyée une dalle béton formant le support du revêtement de la chaussée.</p> <p>Les parties les plus atteintes par la corrosion résultante du salage de la chaussée sont les extrémités des poutrelles secondaires et leurs attaches sur les poutres principales par lesquelles une remise en état est nécessaire rapidement.</p>

	<p>Quelques réparations sur le restant de l'ossature métalliques sont à programmer. Par ailleurs, la réparation des appuis béton et les rives du tablier sont à prévoir.</p> <p>Un sablage permettant de mettre à blanc les ossatures métalliques, puis l'application d'une peinture anticorrosion doivent être effectués.</p> <p>Le pont du Charbonnier est en béton et comporte 2 culées en rives et une pile intermédiaire sur lesquelles s'appuie un tablier en béton armé d'une épaisseur de 40 cm environ. Les culées sont distantes d'environ 11,5m, la portée entre les points d'appui du tablier. La base des culées et de la pile intermédiaire est endommagée. La réparation de ces éléments est à entreprendre. S'agissant des rives du tablier, le béton est dans un état de désagrégation avancé et laisse apparaître les armatures porteuses longitudinales complètement rongées par la rouille. Des plaques de béton sonnent creux et sont prêtes à tomber. Dans ces parties, le béton et les armatures ne remplissent plus leurs fonctions porteuses.</p> <p>La répartition à court terme de ces éléments structuraux qui sont essentiels à la bonne tenue de l'ouvrage est à mettre en œuvre.</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Etat - Région - CD70
Coût prévisionnel	
Plan de financement	<p>Etat : DSIL : Mise aux normes et sécurisation des équipements publics Région : Fonds d'intervention de proximité</p> <p>CD70 : Fiche B4 : Ouvrages d'art communaux</p> <p>Commune : autofinancement</p>
Calendrier	<p>23 avril 2021 - Elaboration du diagnostic par BRJ Expertise.</p> <p>Du 1er juillet 2021 au 31 décembre 2021 - Etude et appel</p>

	<p>d'offres par le cabinet CETEC:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Du 1er au 31 juillet 2021 : Etat des lieux et relevé sur site - Du 2 au 30 août : montage du dossier de consultation des entreprises - Du 30 août au 24 septembre 2021: relecture du dossier par la MOU - Du 1er octobre au 5 novembre 2021: consultation des entreprises - Du 8 au 19 novembre 2021 : analyse des offres - 30 décembre 2021 : passation des marchés. <p>Du 3 janvier au 27 mai 2022-Travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Du 3 janvier au 2 avril 2022: préparation de chantier - Du 4 au 15 avril 2022: déconstruction de l'ouvrage - Du 18 au 29 avril 2022: modification des culées - Du 2 au 13 mai: pose des poutres préfabriquées - Du 16 au 27 mai 2022: coulage du tablier - Du 30 mai au 10 juin 2022: Etanchéité & garde-corps - Du 13 au 24 juin: enrobés - 4 juillet 2022: réception travaux
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en service - Fréquentation

Fiche action : sécurité

Axe stratégique n°2	Cohésion territoriale
Action n°67	Rénovation et reconstruction des ouvrages d'art
Maître d'ouvrage	Mairie de Ronchamp 2 Pl. de la Mairie, 70250 Ronchamp mairie.ronchamp@wanadoo.fr 03 84 20 64 70
Description de l'action	Plusieurs ponts et passerelles ont données des signes de faiblesse. Il s'agit d'en consolider certains et d'en remplacer d'autres.
Partenaires	SIBHVO Département Région Agence de l'eau

Coût prévisionnel	En cours de définition
Plan de financement	
Calendrier	2024
Indicateurs d'évaluation proposés	

Fiche action : Sécurité

Axe stratégique n°2	Cohésion territoriale
Action n°68	Mise en sécurité rue d'Amont
Maître d'ouvrage	Mairie de Ronchamp 2 Pl. de la Mairie, 70250 Ronchamp mairie.ronchamp@wanadoo.fr 03 84 20 64 70
Description de l'action	La rue d'Amont est à sens unique depuis une vingtaine d'années. Cette décision a été prise alors que de nombreux camions y circulaient du fait de l'activité d'une usine, qui a déménagé depuis. Un

	<p>café PMU y générant également beaucoup de circulation.</p> <p>La configuration actuelle, contrainte par la présence de l'espace médical récemment créé, génère beaucoup de trafic dans l'allée du canal, obligeant beaucoup d'usagers à faire un détour conséquent.</p> <p>La remise à double sens d'une partie de la rue d'Amont améliorerait la fluidité dans le centre de Ronchamp, sécuriserait l'allée du canal, future voie verte et favoriserait le bilan carbone des usagers. Une consultation citoyenne des riverains est envisagée.</p> <p>La mise à double sens s'accompagnera d'éléments de sécurisation de la rue (chicanes...)</p>
Partenaires	EVI Citoyens Département Région
Coût prévisionnel	En cours de définition
Plan de financement	En cours de définition
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	

Fiche action : Culture

Axe stratégique n°2	Cohésion territoriale
Action n°69	Rénovation musée de la mine
Maître d'ouvrage	Mairie de Ronchamp 2 Pl. de la Mairie, 70250 Ronchamp mairie.ronchamp@wanadoo.fr 03 84 20 64 70
Description de l'action	La Maison de la Mine, à la fois musée, galerie

d'art et d'artisanat, centre d'archives et de rencontres, a été fondée en 1976 par le docteur Marcel Maulini, ancien médecin des mineurs. Présentée sur deux niveaux, elle abrite une très importante collection d'outils, d'objets, de photographies originales issues de collectes et de dons évoquant le travail du mineur. Elle contient des témoignages de la présence d'une communauté polonaise à Ronchamp et, plus largement, évoque la vie quotidienne, la solidarité des hommes des 19ème et 20ème siècle.

Ce lieu qui se voulait très moderne à son ouverture, par sa présentation muséographique et par la thématique abordée (à l'image des premiers écomusées et musées de société), est aujourd'hui inadapté aux nouveaux besoins des visiteurs et n'est plus fidèle à l'esprit avant-gardiste de son fondateur.

Le projet de rénovation du musée consiste à :

- Restaurer le bâtiment moderne du musée, au plus près de son état d'origine afin de valoriser son architecture originelle de qualité réalisée par Paul Combet, architecte moderniste, collaborateur de Maurice Novarina et le rendre plus attractif.

- Rénover le rez-de-chaussée de la maison Maulini attribué au musée ainsi que l'entièreté des façades ; isoler le rez-de-Chaussée de l'entrée principale et de l'escalier desservant les niveaux supérieurs (les travaux des niveaux supérieurs relèveront d'un autre projet de la Ville pour d'autres fonctions).

Ces 2 points prennent en compte également l'amélioration énergétique des bâtiments. La maison Maulini est raccordée à une nouvelle chaufferie bois communale, un raccordement sera possible pour l'actuel bâtiment du musée. Cet espace faisant initialement partie du projet.

- Relier les deux bâtiments par un bâtiment de liaison, neuf, de plain-pied, dont l'expression contemporaine assurera finement l'articulation entre les deux et permettra de créer un nouvel accès, depuis

	<p>l'extérieur, pour distribuer toutes les fonctions.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Concevoir et réaliser l'exposition permanente en s'appuyant sur le Projet Scientifique et Culturel validé en 2015, sur les collections pour l'illustrer et des dispositifs de médiation pour porter et permettre de développer les contenus. - Equiper les différents autres espaces créés : accueil, expositions temporaires, médiation, réserve.
Partenaires	Etat Europe Commissariat de Massif Département
Coût prévisionnel	
Plan de financement	FNADT Massif : 965 061 € Département : 150 000 €
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	



Sécurisation de la Chapelle de Ronchamp

Orientation stratégique n°9	Structurer et améliorer les équipements sur le territoire
Action n°57bis	Sécurisation Chapelle de Ronchamp
Maître d'ouvrage	Association Œuvre Notre-Dame du Haut (AONDH)
Description de l'action	<p>Dans le cadre des travaux de sécurisation de la Chapelle de Ronchamp, différents points seront traités :</p> <ul style="list-style-type: none">- Installation de défibrillateurs Vu le nombre de visiteurs qui fréquentent ce site touristique majeur, il est important de mettre en place des défibrillateurs automatiques. Compte tenu de la superficie du site et des lieux fréquentés, trois défibrillateurs seront installés (porterie, abri du pèlerin, Chapelle)- Installation d'un coffre-fort Un nombre important des règlements sont en espèces. Certains jours comme certains week-ends de grande affluence, les liquidités représentent des sommes importantes. La mise en place d'un coffre-fort dans un local de la Porterie permettra de mettre en sécurité les espères.- Mise en place d'un système d'alerte générale Le site est actuellement équipé d'un réseau intranet permettant aux visiteurs de bénéficier d'un outil de médiation numérique sur l'ensemble du site. Le système d'alarme générale sera lié à ce réseau intranet pour la diffusion de message d'alerte sur l'ensemble du site.- Caméras supplémentaires Installation de deux caméras de visio-surveillance supplémentaires. L'objectif

	est d'améliorer la visibilité et les angles de surveillance des caméras. - Clôture
Partenaires	Etat (label Sécurisite)
Coût prévisionnel	21 542,82 € TTC
Plan de financement	Etat FIPD 80%-AONDH 20%
Calendrier	Automne 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Diminution des actes de délinquance sur le site



Réhabilitation de l'aire de grand passage des gens du voyage

Orientation stratégique n°9	Structurer et améliorer les équipements sur le territoire
Action n°57ter	Réhabilitation de l'aire de grand passage des gens du voyage
Maître d'ouvrage	CCRC
Description de l'action	Au vu de nombreuses dégradations et aux nouvelles normes d'aménagement, l'aire de grand passage des gens du voyage est à réhabiliter intégralement sur sa partie équipement : <ul style="list-style-type: none">- Remplacement des 6 bornes électriques et eau- Réalisation des massifs béton- Remplacement des coffrets de répartition- Evolution 250kVA de l'armoire électrique- Câblage de l'ensemble certains week-ends de grande affluence, les liquidités représentent des sommes importantes. La mise en place d'un coffre-fort dans un local de la Porterie permettra de mettre en sécurité les espèrè.
Partenaires	Etat, Association Gadjé
Coût prévisionnel	95 000,00 € HT
Plan de financement	Etat DETR 70%-CCRC 30%
Calendrier	Automne 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Accueil de groupes de pèlerins

Plan d'actions CRTE-CCRC actions matures 2022

Axe	Orientation	N° action	Action	Maitre d'ouvrage	Description de l'action	Partenaires	Coût prévisionnel	Plan de financement										Calendrier	Indication d'évaluation proposée		
								CPR	DSE	FNAFT	DETR	Anah	Banques des Territoires	ADEME	FEDER	LEADER	Région	Dép.	Autres		
Transition énergétique, aménagement et développement durable	Génération 1: Favoriser l'accessibilité à une alimentation de qualité et diversifiée, structure locale	FA1	Cuisine centrale (pour mémôrie)	CC Rahn et Chéranton	Le CCRC s'est engagé depuis 2012 dans un projet de réhabilitation de sa friche industrielle "Plastique de Ronchamp". Ce site accueillera à partir de 2023 une cuisine centrale qui a pour objectif de servir 400 repas jour (800 à terme).	Etat Région Département Ecoparc	1 100 000,00 €										115 000,00 €	ENACT: 310793 €	TEFCV: 195000 € Fonds carbone: 25857,5 €	2022-2023	
		FA3	Audit énergétique groupés	CC Rahn et Chéranton	Les travaux de rénovation énergétique de bâtiments nécessitent des audits énergétiques afin de déterminer les travaux et les actions à mettre en place pour atteindre un niveau de performance énergétique élevé après rénovation.	ACEME SED Région PETR Vosges Sabzane	2000€ en moyenne/bâtiments (estimation)													2022	
		FA4	Rénovation bat-exploitation	CC Rahn et Chéranton	Troisième tranche de travaux de conversion du site de la filature de Ronchamp comprenant deux bâtiments à réhabiliter	Estat Maison des Vosges	993 000,00 €	350000									147500		Fonds Friche 250 750	2022	2023
		FA5	Rénovation bat transformateur	CC Rahn et Chéranton	Saisie à incendie combiné (bâti en cours de rénovation - plancher et ossature) et mise en place des services de la Mairie et 3 appentis à l'étage. Reconstruction Mairie Communale : Surface totale habitable : 1000m² environ	Municipalité Etat Région SED	1 200 000,00 €													Chargement/couverture en cours (fin hiver 2021/2022) Travaux intérieurs 2022/2023	
		FA6	Reconstruction Mairie Communale (avec toiture)	Commune Clarengette	Saisie à incendie combiné (bâti en cours de rénovation - plancher et ossature) et mise en place des services de la Mairie et 3 appentis à l'étage. Reconstruction Mairie Communale : Surface totale habitable : 1000m² environ	Municipalité Etat Région SED	1 200 000,00 €														
		FA15	Rénovation énergétique bâtiments publics	Commune Plancher-les-Mines	Le bâtiment communal qui est actuellement non occupé, peut faire l'objet d'une réhabilitation pour le créer des logements afin de proposer une offre de logements adaptée au territoire Les objectifs sont: - Crée des logements sociaux et accessibles au plus près des salariés - Accorder au logement local - Maîtriser le renouvellement des bâtiments - Diminuer les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre	Estat Région Département															
		FA17	Rénovation centre de première intervention	Commune Plancher-les-Mines	Remplacement éclairage intérieur avec des LED plus performantes et qui répondent aux et aux normes pour accueillir de nouvelles activités sportives.	Estat Région Département	35 000,00 €	4													
		FA19	Éclairage LED première flature	CC Rahn et Chéranton	Centrale PV au sol sur terrains de Ronchamp et Magny-Danigon. 5 MWc	Estat Région Département SED	18 751,00 €	7785												SEDI: 4887	
		FA23	Centrale photovoltaïque au sol Ronchamp & Magny-Danigon	CC Rahn et Chéranton	Centrale PV au sol sur terrains de Ronchamp et Magny-Danigon. 5 MWc	Estat Région Département SED	5 000 000,00 €	4													2020-2025
	Orientation 3: Développer le plein potentiel des énergies renouvelables	FA26	Phase 1 projet chaufferie biomasse avec réseau de chaleur	Commune Clarengette	Phase 1 projet chaufferie biomasse avec réseau de chaleur Chauffage de 6 bâtiments communaux en place de raccordement à une centrale de réseaux mis en place lors des travaux d'assainissement. Objectif du projet : Supplément d'énergie électrique et froid. Utilisation énergie renouvelable (chaufferie bois plaquettes issues du bois communal). Historique : Finale opérationnelle en 2018/2019, fonctionnement en 2019/2020, fonctionnement en 2020/2021. A rentrer : pose du réseau central, mise en place station d'échange avec chaufferie commune (2021/2022) et finalisation des demandes de raccordements des habitants (100 résidents) ; analyse des questionnements, études énergétiques. Etat des dépenses actuelles : environ 177KHT.	Municipalité Etat Région Département SED	- Mise en place ligne à sens unique réseau: 132 000,00 € - Raccordement au réseau existant - Achat bâtiment pour chaufferie: 40 000,00 € - Réseau secondaire : 5 000,00 €												Phase 2021/2022: finalisation équipement et raccordement bâtiment communal Mise en place chaufferie provisoire, étude énergétique et étude technique AMD et BE recherche pour finalisation technique		
		FA28	Remplacement chaudière fuel par chaudière bois	Commune Frahier et Chatelot																	
Orientation 4: Traiter et réduire les déchets	Orientation 4: Traiter et réduire les déchets	FA27	Aménagement plateforme pour bonne déchets verts	Commune Plancher-les-Mines	Aménagement plateforme pour bonne à déchets verts : agrf en faveur du tri Gagner en pertinence et en efficacité dans la gestion des déchets et services Intégrer les risques et anticiper les instances dans l'aménagement	Estat Région Département															
		FA28	Voie verte	CC Rahn et Chéranton	L'association de l'AAPP « vélo et territoires » et l'AAPP « Contrôle cyclable », la Communauté de Communes Rahn et Chéranton s'est attachée à pérenniser son projet d'aménagement de la voie verte entre les deux communes. Le but est de développer une voie verte accessible à tous, en toute sécurité, tout au long de l'année.	Estat Région Département Commissionnat du Muséum des Vosges	4 500 000 €										300000	1000000	Estat DREAL: 1971861	2022-2025	
	Orientation 6: Développer une mobilité durable sur le territoire	FA29	Refonte du plan de circulation du village	Commune Clarengette	Clarengette lauréate TEFCV en 2015 avait déployé plusieurs projets dont certains concernant la mobilité douce : VE en autopartage, VAE en location et souhaite poursuivre son action en organisaient des espaces dédiés à la mobilité : - Créeation d'une liaison sécurisée sécurisée avec les places d'autos - Réaménagement de la voirie pour faciliter la circulation des piétons - Liaison au plan mobile douce intercommunal porté par le Pays	Estat Région PVVS															2021 : Groupe de travail pour recueillir les attentes des habitants 2022 : étude régionale pour définir un premier plan directeur du projet 2023 : étude plus approfondie des schémas proposés et phasing des travaux
		FA40	Implantation bornes de recharge VE	Commune Clarengette	La rénovation des bâtiments et notamment la salle des fêtes avec la création d'un parking nécessaire à l'implantation de bornes de charge VE (DIRECTIVE UE) 2018/844 DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL du 30 mai 2018. 2 à 3 bornes de charge seront implantées avec autres emplacements cibles ; - Ces bornes seront délivrées prioritairement à partir du lot N° 50 SFR et gérées par informatique	Estat Région SED	50 147 HT														2022
		FA42	Aménagement aires de covoiturage	Plancher-les-Mines Frahier et Chatelot Ronchamp	Plusieurs communes ont montré leur volonté de développer des équipements liés au covoiturage. Dans ce cadre, la Communauté de Communes Rahn et Chéranton organisera une commande groupée pour la réalisation des études soit pour les travaux d'aménagement des parkings de covoiturage																
		FA43	Construction et aménagement maisons seniors et d'autonomie	Commune de Champsagny Commune de Frahier-Et-Chatelot Commune de Ronchamp	Reconstruction du pont de la truite	Estat Région Département															
	Orientation 7: Aider à la création de maisons de santé et améliorer l'offre médico-sociale sur le territoire	FA45	Reconstruction du pont de la truite	Commune de Plancher-les-Mines	En date du 16 avril 2021, une expertise a été effectuée sur le pont de la Truite présente un état de pâti imminent. Le pont se situe à Rue de la Truite dans le quartier Melbaiss. Il enjambe la rivière le Ruhin qui longe la commune à proximité de la Rue du Général Broset. Cet ancien pont du début des années 1900 est composé d'une ossature mixte. Les piliers sont en maçonnerie de moellons. Le tablier du pont comprend une ossature métallique avec 3 poutres métalliques principales une portée de 13 mètres. Transversalement, ces poutres principales sont reliées par une série de poutrelles métalliques secondaires formant ainsi un maillage sur lequel est appuyée une dalle bétonne formant le support des trottoirs et des piétons. Le processus de dégradation est arrêté avec un état stable assez rapidement. - Les dispositifs d'appuis des poutres sur les piliers, notamment en rives, sont endommagés. - La dégradation des poutres métalliques principales en rives est avancée, la corrosion des semelles métalliques est arrivée au terme de son processus de dégradation. Elles sont très atteintes par la corrosion. - Les poutres métalliques secondaires transversales sont très atteintes par la corrosion. Les parties de poutrelles en rives sont dans un état de dégradation ultime avant rupture. - La dalle béton qui constitue le support du revêtement de la chaussée est également atteinte. Les parties visibles en sous-face sont atteintes par la corrosion. Les caractéristiques retournées du béton sont assez affaiblies. La démolition de l'ouvrage et sa reconstruction est inéluctable.															2021-2022	

